

UN CHOCOLAT AU GOÛT AMER : L'ACCAPAREMENT DES RICHESSES EN CÔTE D'IVOIRE

OCTOBER 2020



By Jean Merckaert

Un chocolat au goût amer : L'accaparement des richesses en Côte d'Ivoire

Jean Merckaert¹

Traduit et édité par Cadenza Academic Translations²

Avertissement : cette étude est parue dans sa version originale, en anglais, le 8 juillet 2020, peu avant la mort de Amadou Gon Coulibaly, alors candidat à la présidence de la République ivoirienne. C'est la traduction française de ce texte qui est publiée ici, sans mise à jour.

Synthèse

La filière cacao est le poumon de l'économie ivoirienne depuis que le pays a acquis son indépendance. La Côte d'Ivoire est aujourd'hui le premier producteur de cacao au monde (40%). Au cours des deux premières décennies après l'indépendance, l'impressionnante croissance économique du pays a été alimentée par les exportations de cacao. Le miracle ivoirien a néanmoins pris fin avec l'effondrement des prix du cacao et la flambée de la dette. Le pays a sombré dans une grave crise économique, suivie d'une crise politique, laquelle a abouti à une guerre civile au début des années 2000.

Le secteur primaire des produits de base en Côte d'Ivoire s'est montré très vulnérable aux flux financiers illicites. Des écarts importants et persistants entre les chiffres du cacao exporté de Côte d'Ivoire et les chiffres du cacao importé par les principaux partenaires tels que les Pays-Bas, l'Allemagne et la France suggèrent qu'il se produit une substantielle fuite de capitaux.

¹ L'essentiel de cette recherche a été menée alors que l'auteur était rédacteur en chef de la Revue Projet au CERAS (Centre de Recherche et d'Action Sociales) à Saint-Denis en France. Il est aujourd'hui directeur de l'action et du plaidoyer au sein d'une organisation caritative française de premier plan.

² Traduit de l'Anglais: "Bitter Chocolate: Wealth Extraction in Côte d'Ivoire", PERI Working Paper 517, Juillet 2020.

Articulée autour de quatre grandes périodes de l'histoire politique ivoirienne, cette étude analyse les évolutions des flux financiers illicites dans la filière cacao, les mécanismes de captage de la rente tirée des ressources ainsi que d'enrichissement personnel qui les alimentent, les principaux acteurs nationaux et étrangers, et leur responsabilités. Sous le régime Houphouët-Boigny (1960-1993), à travers la gestion de la Caisse de stabilisation et de soutien des produits agricoles du pays, dite « Caistab », le président contrôlait pleinement la filière cacao et s'en servait pour son enrichissement personnel ainsi que celui de ses associés. Lui et son successeur Bédié (1993-1999) étaient de connivence avec des entreprises d'exportation dont les dirigeants politiques ivoiriens étaient actionnaires. Sous Gbagbo (2000-2010), la rente du cacao fut l'une des principales sources de financement de la guerre civile. Les techniques des *Forces nouvelles* dans le Nord et du gouvernement dans le Sud étaient similaires : taxer la production et les exportations de cacao, et exporter illégalement une partie de la production vers le Burkina Faso et le Ghana voisins. Sous le régime Ouattara (2011-2020), malgré une série de réformes visant la bonne gouvernance, la filière cacao est restée fortement concentrée entre les mains de quelques géants de l'agroalimentaire et rongée par le favoritisme. D'autres secteurs connaissent, eux aussi, des comportements de prédation persistants. Cette fuite des capitaux ininterrompue laisse penser que l'économie politique du cacao reste, encore aujourd'hui, profondément marquée par l'héritage colonial. Qu'elle soit dirigée par l'État ou par le marché, dominée par des acteurs étrangers ou nationaux, la filière cacao ivoirienne est restée la source d'accaparement des richesses préférée d'une poignée de membres de l'élite. Il est essentiel que la Côte d'Ivoire dépasse sa dépendance aux produits de base pour amorcer un développement équitable.

Préface pour les Documents de Travail sur la Fuite des Capitaux en Afrique

La fuite des capitaux constitue un obstacle majeur aux efforts de l'Afrique visant à combler les déficits financiers importants et croissants qui freinent ses progrès vers la réalisation des objectifs du développement durable. L'accumulation des preuves sur les sorties non enregistrées de capitaux en provenance d'Afrique a suscité des appels à des stratégies pour freiner l'hémorragie financière qui afflige le continent.

Les preuves existantes sont toutefois encore insuffisantes sur quatre fronts. Premièrement, les preuves quantitatives sont majoritairement au niveau agrégé et ne fournissent pas des informations adéquates spécifiques par pays sur les mécanismes de la fuite des capitaux, le contexte institutionnel et le rôle des acteurs nationaux et étrangers qui la facilitent. Deuxièmement, la littérature n'a pas accordé une attention suffisante aux destinations de la richesse privée accumulée par la fuite des capitaux et aux rôles du secteur bancaire et des institutions publiques dans les juridictions de destination. Troisièmement, une grande partie de la littérature confond la fuite des capitaux avec le concept plus large des flux financiers illicites. Si toute fuite de capitaux constitue un acte illicite en raison de son transfert non enregistré - et souvent aussi en raison des origines illégales de la richesse et du défaut de déclaration des actifs et de paiement de l'impôt sur les revenus associés - tous les flux financiers illicites ne constituent pas une fuite des capitaux; par exemple, les paiements pour les importations de contrebande sont un flux illicite mais distinct de la fuite des capitaux. Quatrièmement, la littérature existante n'a pas suffisamment exploré la relation réciproque entre la fuite des capitaux et la gouvernance dans les institutions nationales et internationales.

Pour aider à combler ces lacunes dans la littérature, le Programme de politique de développement en Afrique de l'Institut de recherche en économie politique (PERI) a lancé des analyses détaillées dans un projet généreusement soutenu par Open Society Foundations et Fondation Friedrich Ebert. Cette série de documents de travail présente les résultats du projet. Notre objectif en publiant ces rapports est de susciter une participation publique éclairée à la prise de décision sur la réglementation financière. Un volume édité contenant les principaux résultats sera publié par Oxford University Press.



Remerciements

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude envers Matthieu Gonzalez, qui aura été un assistant de recherche infatigable et passionné tout au long de ce travail, et sans lequel cette étude n'aurait tout simplement pas pu voir le jour.

Je voudrais rendre hommage à Léonce Ndikumana et James Boyce, qui m'ont non seulement fait confiance pour entreprendre ces recherches, mais qui m'ont aussi apporté un soutien constant. Leurs nombreux commentaires et leur aide à la finalisation de ce document, ainsi que l'aide précieuse d'Adam Aboobaker, m'ont été extrêmement utiles.

Je suis redevable aux nombreux universitaires, fonctionnaires, hommes d'affaires, journalistes, militants et personnalités politiques qui ont accepté de répondre à nos questions. S'ils ne sont pas tous cités nommément (parfois à leur demande), ils ont collectivement contribué à faire la lumière sur les problématiques évoquées.

Je souhaite remercier également le Centre de recherche et d'action sociales (Ceras) et son directeur d'alors, Bertrand Hériard Dubreuil, qui a accepté que je me charge de ce projet tout en assumant la rédaction en chef de la Revue Projet.

J'adresse mes plus chaleureux remerciements à Mathilde, Jeanne, Sarah et Adélie, pour leur patience admirable et leur soutien sans réserve.

Liste des acronymes

ACE	Audit Contrôle Expertise
ADM	Archer Daniels Midland Company
ANAPROCI	Association Nationale des Producteurs de Café-Cacao de Côte d'Ivoire
BAL	Bolloré Africa Logistics
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BICICI	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Côte d'Ivoire
BIS	Bank for International Settlements (Banque de règlements internationaux)
BNI	Banque Nationale d'Investissement
BNTED	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAISTAB	Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles
CBS	Statistics Netherlands
CCA	Conseil du Coton et de l'Anacarde
CCC	Conseil Café-Cacao
CCHA	Compagnie Commerciale Hollando-Africaine
Franc CFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
CFAO	Compagnie Française de l'Afrique Occidentale
CFCI-Unilever	Compagnie Française de Côte d'Ivoire
CIDT	Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Textile
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Électricité
CIPEXI	Compagnie Ivoirienne de Promotion pour l'Exportation et l'Importation
CIPREL	Compagnie Ivoirienne de Production d'Électricité
CMA CGM	Compagnie Générale Maritime
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement
COMIVEX	Compagnie Ivoirienne d'Exploitation des Mines
CPI	Cour pénale internationale
DUS	Droit Unique de Sortie
ECP	Emerging Capital Partners

EDF	Électricité de France
EECI	Énergie Électrique de Côte d'Ivoire
Euro RSCG	Roux, Séguéla, Cayzac et Goudard
FDPCC	Fonds de Développement et de Promotion des Activités des Producteurs de Café et de Cacao
FGCC	Fonds de Garantie des Coopératives Café et Cacao
FILOCOM	Fichier des Logements par Commune
FMI	Fonds Monétaire International
FN	Forces Nouvelles
FPI	Front Patriotique Ivoirien
FRCC	Fonds de Régulation du Café et du Cacao
ICCO	Organisation Internationale du Cacao
IMCI	Industries Métallurgiques de la Côte d'Ivoire
LICOTRA	L'Essor Ivoirien de Construction et de Travaux Publics
PDCI	Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire
PEP	Politically Exposed Person [Personne politiquement vulnérables]
RDA	Rassemblement Démocratique Africain
RDC	République Démocratique du Congo
RDR	Rassemblement des Républicains
RTI	Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne
SAIE	Société Africaine d'Importation et d'Exportation
SAPH	Société Africaine de Plantations d'Hévéas
SAUR	Société d'Aménagement Urbain et Rural
SCOA	Société Commerciale de l'Ouest Africain
SECI	SAUR Énergie Côte d'Ivoire
SETAO	Société d'Études et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest
SGBCI	Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire
SHAC	La Société Havraise Africaine de Commerce
SIFCA	Société Financière de la Côte Africaine
SIR	Société Ivoirienne de Raffinage
SMF	Société Massièye et Ferras

SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer Français
SNEDAI	Société Nationale d'Édition de Documents Administratifs et d'Identité
SOCIEXI	Société Ivoirienne d'exportation et d'importation
SOCIPEC	Société Ivoirienne de Participations Économiques
SODECI	Société de Distribution des Eaux de la Côte d'Ivoire
SOGB	Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby
SOGIEXCI	Société Générale d'Importation et d'Exportation de la Côte d'Ivoire
SYNAP-CI	Syndicat National Agricole pour le Progrès
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UNICAFE	Union Industrielle des Cafés
UNICAO	Union Ivoirienne de Traitement de Cacao
UNICO	Union Industrielle et Commerciale de l'Ouest de la Côte d'Ivoire

Table des matières

Introduction	1
1. À Qui Profite le Cacao ?	13
2. Étrangetés statistiques du commerce du cacao.....	27
3. L'étonnante fortune de Félix Houphouët-Boigny.....	43
4. CAISTAB, les canaux officiels de l'évaporation financière	50
5. La bonne fortune politique de Bédié	58
6. Années 1990, la gabegie de la libéralisation	61
7. Le patrimoine de Gbagbo, un objet mal identifié	63
8. Quand l'or brun vire au rouge.....	68
9. Des amis qui vous volent du bien	76
10. L'ombre des spéculateurs	83
11. Réformer la filière cacao.....	92
12. Privatisations et marchés publics.....	101
13 . Conclusion	113

Introduction

En Afrique occidentale, la Côte d'Ivoire occupe une position singulière. Avec ses 24 millions d'habitants, elle est aujourd'hui le moteur économique de l'Afrique de l'Ouest francophone, devenue un pôle d'attraction pour la main-d'œuvre de toute la région, notamment dans le contexte des migrations vers le Sud des personnes originaires des pays arides situés au Nord de la Côte d'Ivoire, tels que le Burkina Faso et le Mali.

Sur la période allant de 1970 à 2017, la Côte d'Ivoire a connu une fuite de capitaux totale de 36,5 milliards de dollars (en dollars de 2017).³ Parmi les pays africains, le pays se classe parmi les dix premiers en termes d'ampleur de la fuite des capitaux, et par rapport au PIB, la fuite des capitaux ivoiriens apparaît environ 50% plus élevée que la moyenne africaine.⁴

Cette fuite des capitaux ivoiriens a culminé dans les années 1980, à environ 2,5 milliards de dollars par an, et s'est poursuivie tout au long des années 1990. À l'aube du nouveau millénaire, les sorties nettes de capitaux non enregistrées sont devenues négatives. Cela traduit entre autres le tarissement des prêts étrangers, corollaire de l'avènement de la guerre civile, suivie, dans la deuxième décennie de ce siècle, d'une reprise des opportunités d'investissement en période d'après-guerre. Cette étude se penche sur le contexte économique et politique qui a favorisé la fuite des capitaux au cours des décennies. Un certain nombre de ces caractéristiques subsistent aujourd'hui ; aussi la Côte d'Ivoire n'est-elle pas à l'abri de nouvelles périodes de fuite de capitaux à grande échelle, qui ponctionneraient gravement les ressources de développement du pays.

Une indépendance formelle

L'économie politique de la Côte d'Ivoire trouve ses racines dans la période de domination coloniale française précédant l'indépendance formelle du pays, en 1960. La colonisation constituait un projet d'assujettissement et d'exploitation au profit de la métropole. Toutes les richesses de l'Afrique devaient être exploitées, et ses êtres humains arrachés à leur terre, pour renforcer les grandes puissances de l'époque. Étaient ainsi exportés des esclaves, du fer, de l'huile de palme, du caoutchouc et du coton. Le cacaoyer, l'arbre produisant les fèves nécessaires à la confection de cacao et de chocolat, vient d'Amérique latine, et arrivera en Afrique de l'Ouest en étant d'abord cultivé à São Tomé, puis dans la

3 Léonce Ndikumana et James K. Boyce, « Magnitudes and Mechanisms of Capital Flight from Angola, Côte d'Ivoire and South Africa », Amherst : Political Economy Research Institute, novembre 2019.

4 Léonce Ndikumana et James K. Boyce, « Capital Flight from Africa: Updated Methodology and New Estimates », Amherst : Political Economy Research Institute, juin 2018.

Côte d'Or (aujourd'hui Ghana) et, au XXe siècle, en Côte d'Ivoire.⁵

La contribution des armées coloniales lors de la Seconde guerre mondiale vaudra aux colonies françaises d'obtenir quelques concessions, notamment le droit de s'organiser politiquement. Le travail forcé est aboli à la faveur d'une loi qui porte le nom d'un leader syndical : Félix Houphouët-Boigny.⁶ Le pays devient une république autonome après un référendum en 1958 et acquiert officiellement son indépendance en 1960.

Houphouët-Boigny devient président de la Côte d'Ivoire en 1960 et occupe ce poste pendant plus de trois décennies, jusqu'à sa mort en 1993. Il restera la figure marquante de l'indépendance ivoirienne, « le père de l'indépendance ». Mais cet ancien député français, qui siège aussi dans plusieurs gouvernements français à la fin des années 1950, fait clairement le choix de la continuité, plutôt que celui d'une rupture brutale avec l'ancienne puissance coloniale. Cette fidélité à Paris se traduit d'emblée par la signature d'accords de défense.

La monnaie de la Côte d'Ivoire, le franc CFA ouest-africain, était arrimée au franc français, et l'est désormais à l'euro, par un taux de change fixe, et elle est garantie par le Trésor français. Cet accord profite grandement aux entreprises françaises, qui bénéficient d'une parité fixe et de la libre circulation des capitaux, ainsi qu'aux fonctionnaires et autres salariés du secteur formel. En effet, cela préserve leur pouvoir d'achat, leur permettant d'acheter des produits importés et d'envoyer leurs enfants faire leurs études en France.⁷ Alassane Ouattara, l'actuel président, était jusqu'à récemment l'un des plus ardents défenseurs du franc CFA.

Ce prolongement *de facto* de la période coloniale était tout à fait délibéré. Houphouët-Boigny avait en effet adopté « une certaine conception de la transition vers l'indépendance ».⁸ Il inventa, pour qualifier cette vision, le terme de « Françafrique », un terme que François-Xavier Verschave utilisera ensuite pour dénoncer le néocolonialisme français au Sud du Sahara et la dimension affairiste de cette relation.⁹ Cette dernière était ouvertement revendiquée par Houphouët-Boigny, qui dit avoir financé pratiquement tous les partis politiques de l'Hexagone. À l'enterrement du « Vieux », en décembre 1993, presque aucun

5 Le terme « cacao » désigne les fèves du cacaoyer torréfiées à haute température. Par souci de simplicité, ce terme est utilisé pour désigner indifféremment la fève du cacaoyer et les produits qui en sont dérivés.

6 Frederick Cooper, *Decolonization and African Society. The labor question in French and British Africa*, Cambridge : Cambridge University Press, 1996.

7 Pour une analyse de la question, voir Denis Cogneau, Yannick Dupraz, Sandrine Mesplé-Somps, « Fiscal Capacity and Dualism in Colonial States: The French Empire 1830-1962 », Document de travail n° 2018-27, Paris School of Economics, disponible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-01818700v3>.

8 Jean-Paul Ngoupandé, cité par Thomas Hofnung, *La Crise ivoirienne*, Paris : La Découverte, 2011, p. 21.

9 François-Xavier Verschave, *La Françafrique : le plus long scandale de la République*, Paris : Stock, 1998.

premier ministre ni président français vivant ne manque à l'appel.

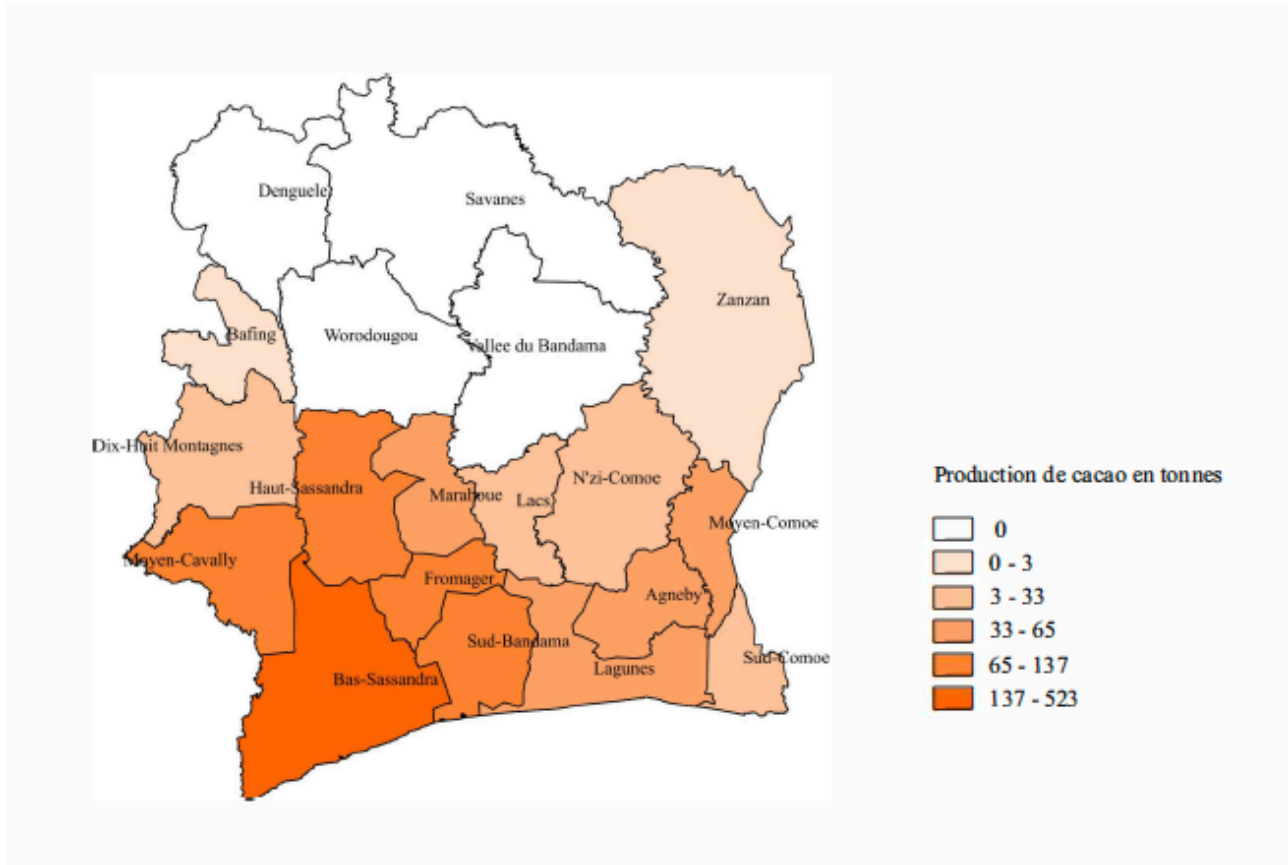
Longtemps, la Côte d'Ivoire sera considérée comme un modèle de développement et de stabilité. De fait, les années 1960 et 1970 sont marquées par une forte croissance (le PIB est multiplié par cinq en vingt ans) largement liée à l'essor du cacao et à l'exploitation forestière.¹⁰ Les infrastructures, le modèle de libéralisation et le développement d'industries en Côte d'Ivoire contribuent à faire du pays une « vitrine de l'Afrique de l'Ouest ». ¹¹ Alors que plusieurs pays de la région voient se multiplier les coups d'État, le règne du « Vieux » semble inamovible.

Mais les apparences se révéleront trompeuses. La forte dépendance de la Côte d'Ivoire au cacao s'avèrera un facteur de vulnérabilité budgétaire et sociale. Dans les années 1980, la Côte d'Ivoire s'effondre sous un fardeau de la dette insoutenable, et les revenus des producteurs dévissent. Pendant un temps peut-être, les centaines de milliers de travailleurs du cacao et du café venus des pays limitrophes au Nord – et du Burkina Faso et du Mali –, ont donné à la Côte d'Ivoire une image de « pays de l'hospitalité », revendiquée dans l'hymne national. Mais dès les difficultés économiques venues, ces populations allogènes ne tarderont pas à faire figure de bouc émissaire.

10 Jean-Claude Berthélemy et François Bourguignon, *Croissance et crise en Côte d'Ivoire*, Washington : Banque mondiale, 1996.

11 Bruno Losch, « Le complexe cacao café de la Côte d'ivoire, une relecture de la trajectoire ivoirienne », Thèse de doctorat, Université Montpellier 1, 1999, vol. 1, p. 9.

Carte 1 : Production de cacao par région en Côte d'Ivoire



Le pouvoir assoit sa domination par une habile répartition des rentes entre différentes catégories d'obligés, mais le clientélisme ne constitue pas un ciment assez solide pour unir une nation. Il n'est pas davantage de nature à favoriser la mise en place d'institutions robustes et impartiales... Et sa logique atteint ses limites quand les caisses se vident. La fin de règne de Houphouët-Boigny sera chaotique.¹² Comme tant d'autres, la Côte d'Ivoire se voit dicter de douloureux plans d'ajustement structurel par ses bailleurs de fonds, mais sans succès : la Côte d'Ivoire passera « d'un statut de pays émergent à celui de pays pauvre ».¹³ On peut pratiquement interpréter la nomination au poste de Premier ministre de l'ancien « directeur Afrique » du FMI, Alassane Ouattara, en 1990, comme une mise sous tutelle de la Côte d'Ivoire par les institutions financières internationales.

Sur le plan institutionnel, le multipartisme a commencé à se développer en 1990. Parvenu au pouvoir à la faveur d'un système de parti unique, le Parti démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI), émanation du Rassemblement démocratique africain (RDA), Houphouët-Boigny n'y dérogera ainsi qu'à la toute fin de son règne, sous la pression du vent de démocratisation qui souffle alors sur toute l'Afrique. Depuis lors,

12 Denis Cogneau et Sandrine Mesplé-Somps, « Les illusions perdues de l'économie ivoirienne et la crise politique », *Afrique Contemporaine*, vol. 206, 2003, pp. 87-104.

13 *Ibid.*, p. 14.

le paysage partisan ivoirien se structure autour de trois forces politiques principales. Henri Konan Bédié a pris la direction du PDCI après la mort de Houphouët-Boigny. Laurent Gbagbo a lancé dès 1982, en exil, le Front patriotique ivoirien (FPI), tandis que Rassemblement des Républicains (RDR), d'obédience libérale, est fondé en 1994 avec, pour figure de proue, l'actuel président Alassane Ouattara. Ces trois partis, tantôt adversaires, tantôt alliés, se sont partagé le pouvoir au fil des ans.

À la conquête du pouvoir

« Le contrôle du pouvoir politique permet le contrôle des rentes, qui assurent la perpétuation du pouvoir », constatait en 2005 Serge Michailof, en observateur avisé de la politique ivoirienne.¹⁴ En d'autres termes, le meilleur moyen de s'enrichir, c'est d'accéder au pouvoir politique – même si, en Côte d'Ivoire, il serait sans doute exagéré d'y voir le seul moyen. La Côte d'Ivoire des vingt-cinq dernières années fournit une parfaite illustration de la concentration convergente des pouvoirs politique et économique.

À la mort du Vieux en 1993, malgré les velléités de Ouattara, le Premier ministre, c'est le président de l'Assemblée nationale, Bédié, qui prend les rênes du pouvoir. Sur le plan économique, il poursuit la vague de libéralisation exigée par les créanciers. Cependant, la décision du gouvernement français de dévaluer le franc CFA en 1994 (une ligne rouge qu'il avait promis de ne pas franchir du vivant de Houphouët-Boigny) a fait s'envoler les prix des biens importés.¹⁵ Sur le plan politique, Bédié introduit dans le débat public une notion empoisonnée : « l'ivoirité », l'identité nationale ivoirienne. Présenté comme le moyen d'unifier le pays, ce concept sert en réalité un projet de division, de stigmatisation des populations venues du nord et d'élimination des adversaires politiques.

Ainsi, Bédié fait introduire dans la loi électorale une obligation, non seulement d'être né en Côte d'Ivoire (ce qui n'aurait pas suffi à disqualifier son rival Alassane Dramane Ouattara, ou ADO), mais d'être né de père et de mère ivoiriens (le père de Ouattara est burkinabé). Face à cette manœuvre, le FPI de Laurent Gbagbo fait front commun avec le RDR de Ouattara pour boycotter le scrutin de 1995. Bédié est « élu » à 96 % des suffrages. Ouattara rallie les populations venues du Nord, ainsi que les musulmans de Côte d'Ivoire (35 % de la population¹⁶), provoquant de profondes fractures au sein du pays.

14 Serge Michailof, « Côte d'Ivoire 2005 : bienvenue sur le Titanic », *Commentaire* n° 110 (été 2005), pp. 393–403.

15 Kenneth B. Noble, « French Devaluation of African Currency Brings Wide Unrest », *New York Times*, 23 février 1994. Pour une analyse de la dévaluation de 1994, voir également Denis Cogneau et Collange Gérald, « Les effets à moyen terme de la dévaluation des francs CFA : une comparaison Cameroun – Côte-d'Ivoire », *Revue d'économie du développement*, vol. 6, n° 3-4, 1998, pp. 126-147.

16 Le reste de la population se composait de chrétiens (41 %), de religions traditionnelles (17 %) et sans religion (17 %), selon l'Enquête démographique et de santé de 1994.

Bédié poursuit sur sa lancée, faisant de l'*ivoirité* le point nodal de sa réforme du code foncier ivoirien. En 1999, à la suite d'une manifestation, il fait jeter en prison la direction du RDR, bien que Ouattara parvienne à s'enfuir. Les scandales financiers émaillant son règne sont peut-être la goutte d'eau qui a provoqué un mouvement de mécontentement dans l'armée, et à l'approche de Noël 1999, le général Gueï déclare à la télévision avoir pris les commandes de l'État.

Bédié attendra en vain d'être remis en selle par Paris. Les rues d'Abidjan exultent, mais la joie sera de courte durée. Le putschiste jure d'abord ne pas viser le pouvoir, avant de se raviser. En vertu du code électoral, ni Ouattara ni Bédié ne peuvent se présenter à la présidentielle d'octobre 2000. Mais à la surprise de Gueï, c'est son adversaire Laurent Gbagbo qui remporte le scrutin. Gueï peine à reconnaître sa défaite, et ordonne même à ses troupes de faire feu sur la foule, mais la rue l'obligera à céder le pouvoir à Gbagbo. L'ambition proclamée du nouveau président est de permettre l'enrichissement de l'ensemble des Ivoiriens, et pas seulement certaines catégories aisées.

Sur le chemin de la guerre

Sitôt le président Gbagbo à la tête de l'État, les partisans de Ouattara descendent dans la rue, armés, pour réclamer une nouvelle élection. Le mouvement se terminera en affrontements avec les militants du FPI. Les sympathisants du RDR subiront une violente répression de la gendarmerie et des militants gbagbistes.

En septembre 2002, Laurent Gbagbo fait l'objet d'une tentative de coup d'État, lorsqu'une frange de l'armée dirigée par le sergent Ibrahim Coulibaly se soulève contre lui. Même s'il ne parvient pas à renverser le président Gbagbo, le putsch est un succès militaire : la moitié Nord du territoire passe sous contrôle rebelle.¹⁷ La France se pose progressivement en arbitre, entérinant une partition de fait du pays : au gouvernement Gbagbo le Sud, aux « Forces nouvelles » (FN) de l'opposition le Nord. Les soldats français se déploient sur une zone tampon prétendument sécurisée. La France cherche ensuite à « multilatéraliser » son engagement, d'abord en sollicitant le soutien des troupes de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), puis des forces de maintien de la paix de l'ONU, mandatées par le Conseil de sécurité.¹⁸

En janvier 2003, Paris tente de mettre les parties au conflit d'accord autour d'un gouvernement d'union

17 Entre autres analyses de la crise, voir Richard Banégas, « La Côte d'Ivoire en guerre : les enjeux d'une crise régionale », *Questions Internationales*, n° 3, 2003 ; et Jean-Pierre Dozon, *Les clefs de la crise ivoirienne*, Paris : Karthala, 2011.

18 Pour une analyse de l'engagement des Nations Unies, cf. Alexandra Novosseloff, « Les nombreuses vies d'une mission de maintien de la paix : l'opération des Nations Unies en Côte-d'Ivoire », New York : International Peace Institute, juin 2018, disponible sur https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2018/06/1806_Many-Lives-of-a-Peacekeeping-Mission.pdf.

nationale, mais Gbagbo, qui se sent piégé, refuse de mettre pleinement en œuvre ces accords dits de Marcoussis. Le président sud-africain Thabo Mbeki tentera lui aussi une conciliation nationale ; mais si les accords de Pretoria de 2005 avalisent le principe d'une candidature d'Alassane Ouattara à l'élection présidentielle suivante, Gbagbo joue la montre et l'élection est repoussée six fois, jusqu'en 2010. Entre-temps, les accords de Ouagadougou, signés en 2007, organisent un partage du pouvoir, le poste de Premier ministre revenant au chef des Forces nouvelles, Guillaume Soro.

De ces huit ans de conflit à dimension régionale, il faut d'abord retenir la brutalité qui s'est rapidement déchaînée, de part et d'autre, au prix de nombreuses victimes civiles. Au Sud, certains des partisans de Gbagbo organisent de véritables virées meurtrières. Au Nord, les différents « comzones » (commandants de zones) rivalisent de violence pour soumettre et racketter la population. Sans surprise, la pauvreté rurale augmente.¹⁹

Au premier tour de la présidentielle de 2010, Gbagbo arrive en tête (38 % des voix) devant Ouattara (32 %) et Bédié (25 %), qui est donc éliminé et appelle à voter pour ADO. Encore aujourd'hui, les résultats du second tour de scrutin du 28 novembre 2010 restent controversés et, début décembre, la Côte d'Ivoire se retrouve avec deux présidents autoproclamés. La communauté internationale, dans sa majorité, considère qu'Alassane Ouattara est le vainqueur et le 11 avril 2011, il faudra l'intervention de l'armée française pour renverser le président déchu Gbagbo. Celui-ci est incarcéré à La Haye en novembre 2011 en vue d'être jugé à la Cour pénale internationale. Il est acquitté le 15 janvier 2019 et libéré à condition de rester dans un pays étranger (la Belgique), conformément à un recours introduit par le parquet.²⁰

Un concert de louanges

À l'heure de conclure cette étude, Alassane Ouattara, lui, en est à son deuxième mandat, après sa réélection en 2015 avec le soutien de Bédié. Les spéculations sont allées bon train quant à une nouvelle candidature de sa part en 2020, avant qu'il ne se retire de la course le 5 mars 2020.

Depuis l'arrivée au pouvoir d'Alassane Ouattara, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un soutien sans faille de la communauté internationale, et l'économie a connu un considérable essor (Graphique I.1) – du moins selon la mesure du PIB. Aux yeux de la Banque mondiale, une croissance entre 7 et 10 % par an et une

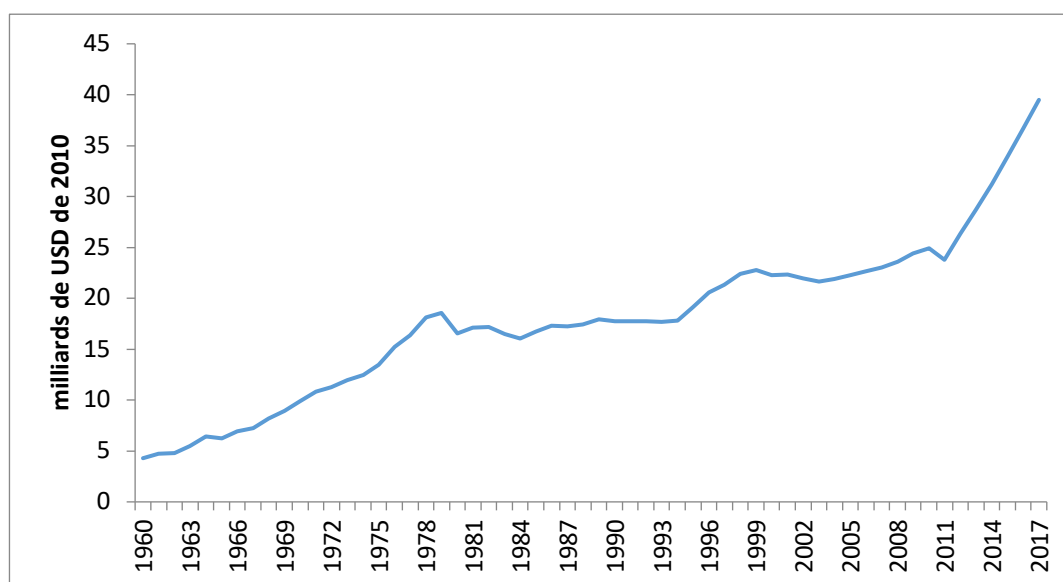
19 Denis Cogneau, Kenneth Hounbedji et Sandrine Mesplé-Somps, « The Fall of the Elephant: Two decades of poverty increase in Côte d'Ivoire (1988-2008) » in Channing Arndt, Andy McKay et Finn Tarp (dir.), *Growth and Poverty in Sub-Saharan Africa*, Oxford : Oxford University Press, 2016.

20 Cf. Florence Richard, « Côte-d'Ivoire : Laurent Gbagbo libéré, ses partisans galvanisés », *Libération*, 1er février 2019, disponible sur https://www.liberation.fr/planete/2019/02/01/cote-d-ivoire-laurent-gbagbo-libere-ses-partisans-galvanises_1706913.

inflation maîtrisée ont fait de la Côte d'Ivoire un « succès économique remarquable » et un pays où il fait bon investir.²¹

Cet enthousiasme n'est pas sans rappeler celui que suscitait le précédent « miracle ivoirien » des années 1960 et 1970. L'Histoire invite cependant à la prudence, d'autant que les indicateurs sociaux restent préoccupants : une espérance de vie de 53 ans seulement, et 46 % de la population sous le seuil de pauvreté.²² En 2015, seuls 17 pays du monde (sur 196) se classent derrière la Côte d'Ivoire suivant l'indice de développement humain du PNUD.²³

Graphique I.1 : PIB de la Côte d'Ivoire, 1960-2017 (en milliards de dollars constants de 2010)



Source : Indicateurs du développement dans le monde ; consulté le 30 janvier 2019

En Côte d'Ivoire même, l'action menée par Alassane Ouattara ne fait pas l'unanimité. Voici le bilan que tirait le journal *Le Monde* : côté pile, « son élection a mis fin au sentiment de marginalisation d'une partie de la Côte d'Ivoire, et [il] a rétabli l'ordre et la souveraineté de l'État sur l'ensemble du territoire et lancé de grands chantiers d'infrastructures ». Mais côté face, « il n'a pas réussi à traduire les 9 % de croissance annuelle du PIB en une amélioration de la vie de la majorité des Ivoiriens, la corruption reste importante [et le] chantier de la réconciliation demeure largement inachevé : une partie des cadres liés [à] Laurent

21 Le chiffre est indiqué sur le site de la Banque mondiale,

<http://www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire/overview> (consulté le 20 décembre 2018).

22 Données de la Banque mondiale pour 2015. Voir aussi Denis Cogneau, Léo Czajka et Kenneth Houngbedji, « Le retour de l'éléphant triomphant ? Croissance et inégalités de revenus en Côte d'Ivoire (1988-2015) », *Afrique Contemporaine*, n° 263-264, 2017, pp. 221-225.

23 Cf. l'Indice de développement humain (IDH) 2015 : <https://en.populationdata.net/rankings/hdi/> (consulté le 20 décembre 2018).

Gbagbo est en exil ou devant la justice, et les militants de son parti (...) sont régulièrement empêchés de manifester ». ²⁴ Au cours des entretiens que nous avons menés, de nombreux Ivoiriens et hommes d'affaires ont exprimé un fort ressentiment à l'égard de l'exercice très clanique du pouvoir par Alassane Ouattara.

Méthodologie

Étudier la fuite des capitaux n'est pas chose facile. Le phénomène comporte des aspects dont les statistiques ne parviennent pas à rendre compte, et qui ont donc tendance à échapper aux analyses économiques. Pour révéler les causes et le *mode opératoire* de la fuite des capitaux, l'analyse macroéconomique doit s'accompagner d'une approche empirique, par l'étude de cas, qui avance par tâtonnements afin de chercher à remonter aussi loin que possible le fil de transactions spécifiques, afin de mettre en lumière une facette de la complexe réalité, plutôt que de prétendre à l'exhaustivité.

Selon des chercheurs du Political Economy Research Institute (PERI) de l'Université américaine du Massachusetts, à Amherst, la fuite des capitaux en provenance de Côte d'Ivoire s'élève à 36,5 milliards de dollars entre 1970 et 2017. ²⁵ Sur la période 1970-2008, le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique évoque le chiffre de 21,6 milliards de dollars de ce qu'il nomme « flux financiers illicites » en provenance de Côte d'Ivoire. ²⁶ Enfin, sur la période 2004-2013, le think-tank américain Global Financial Integrity évalue, quant à lui, les flux financiers illicites à 23 milliards de dollars. ²⁷ À défaut d'un consensus, ces estimations permettent d'établir un ordre de grandeur.

Pour cette étude, mon collaborateur Matthieu Gonzalez et moi-même avons parcouru des dizaines de milliers de pages : des écrits académiques, journalistiques ou politiques ; des sentences judiciaires ; des rapports d'organisations internationales ou d'ONG ; des documents inédits, y compris des rapports d'audit et enquêtes de journalistes. Nous avons mené plus d'une cinquantaine d'entretiens, avec des chercheurs, des journalistes, des avocats, des militants et responsables associatifs ou politiques, des acteurs économiques impliqués dans certains des secteurs clés de l'économie ivoirienne. La plupart des entretiens se sont déroulés en face à face, et certains par téléphone, e-mail ou Skype.

Pour limiter la portée de notre enquête, nous avons choisi de nous focaliser sur le principal secteur de l'économie ivoirienne, le cacao. Afin de comprendre où aboutissent les capitaux en fuite, nous avons

²⁴ Charlotte Bozonnet, « La présidentielle ivoirienne de 2020 est dans toutes les têtes », *Le Monde*, 12 avril 2018.

²⁵ Ndikumana et Boyce, « Magnitudes and Mechanisms », *op. cit.* note 2.

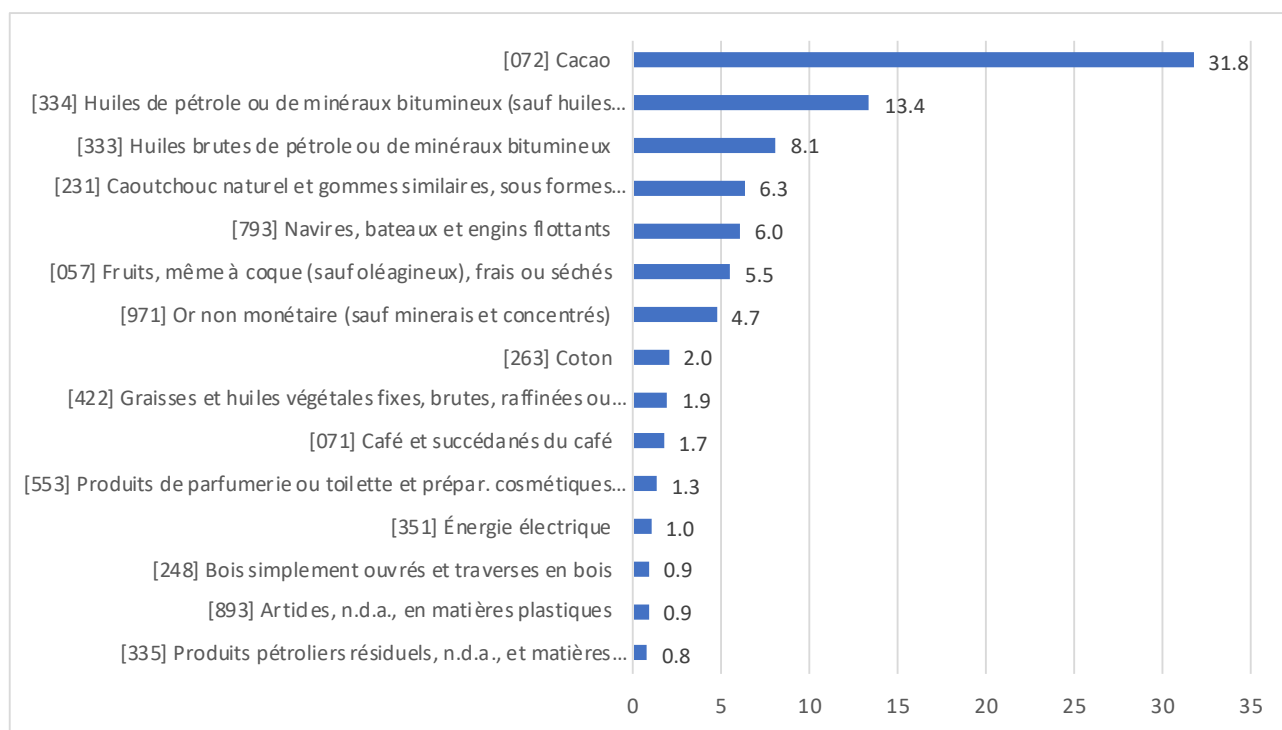
²⁶ Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers en provenance d'Afrique, *Flux financiers illicites*, 2014, p. 93.

²⁷ Cf. Global Financial Integrity, « Flux financiers illicites à destination et en provenance des pays en développement 2006-2015 », disponible sur <http://www.gfintegrity.org/issues/data-by-country/> (consulté le 20 décembre 2018).

cherché à y voir plus clair dans la structure des considérables patrimoines accumulés par les quatre chefs d'État qui ont présidé la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance.

Le choix d'axer notre étude sur le cacao s'est imposé à nous en raison de la place centrale occupée par la fève, non seulement dans la balance commerciale ivoirienne, mais aussi dans le financement de l'action publique et dans la vie de millions d'Ivoiriens et ce, depuis l'indépendance. D'autres secteurs d'exportation susceptibles de contribuer à la fuite des capitaux sont entre autres le pétrole, l'or, les diamants, le caoutchouc, l'ananas, l'huile de palme, le bois (le teck a désormais remplacé l'acajou), et l'anacarde (ou noix de cajou). Les secteurs caractérisés par la commande publique à grande échelle – entre autres BTP, armement, transports (notamment maritime), eau, énergie, électricité, santé, télécommunications – sont également vulnérables à la corruption, et propices aux abus de ceux qui cherchent un enrichissement personnel.

Graphique I.2 : Les 15 principaux groupes de



Source : Base de données en ligne de la CNUCED ; indicateur = « Matrice du commerce des marchandises – produits détaillés, exportations en milliers de dollars, annuel, 1995-2016 ». Les nombres entre parenthèses sont des codes CTCI.

Le choix de se focaliser sur la fortune personnelle des chefs d'État ivoiriens successifs ne saurait exonérer d'autres membres de la classe politique ivoirienne. La liste est longue des personnalités dont on aurait aimé donner à connaître l'ampleur et l'origine de la fortune – elle inclut, par exemple, les anciens premiers

ministres Charles Konan Banny²⁸ et Guillaume Soro. Ce dernier, alors qu'il se présentait à la prochaine élection présidentielle, a été condamné le 28 avril 2020 à 20 ans d'emprisonnement pour recel de biens volés, par une sentence controversée du tribunal d'Abidjan.²⁹ De plus, outre les hommes politiques ivoiriens, de nombreux Français, Libanais ou plus récemment Marocains, entre autres, ont pu faire fortune en Côte d'Ivoire. Reste que les quatre présidents qui se sont succédé à la tête de la République de Côte d'Ivoire concentrent l'intérêt des médias et des citoyens ivoiriens, alimentant toutes sortes de spéculations, et que la fonction qu'ils ont exercée les a placés, de fait, au cœur de l'économie ivoirienne.

Le résultat de notre enquête est nécessairement parcellaire. Avec une touche de lumière ici, une touche de couleur là, le tableau final s'apparentera peut-être à certaines toiles de Joan Miro, Wassily Kandinsky ou Piet Mondrian. Au mieux, nous aurons brossé un tableau pointilliste duquel ressort une image, bien que floue, si l'on prend un peu de recul.

Aperçu

Dans les pages qui suivent, nous étudierons tour à tour le patrimoine de chacun des chefs d'État successifs et la gestion, sous leur règne, des richesses et des revenus du pays, notamment les bénéfiques du commerce du cacao.

Mais avant d'aller plus loin dans cette page d'histoire ivoirienne au goût amer, le Chapitre 1 initie le lecteur à l'économie internationale du cacao et le Chapitre 2 évoque certaines des particularités statistiques qu'elle réserve.

Le Chapitre 3 se penche sur la présidence de Félix Houphouët-Boigny, qui a dirigé la Côte d'Ivoire pendant les 33 premières années d'indépendance du pays, de 1960 jusqu'à sa mort en 1993. Le « Vieux », tel qu'on le surnomme encore, a amassé une fortune considérable, notamment des biens immobiliers en Europe dont la propriété a été source de litiges entre ses héritiers.

Le Chapitre 4 étudie le CAISTAB, la Caisse pour la stabilisation et le soutien des prix des produits agricoles, ayant servi à canaliser (et siphonner) une grande partie des richesses tirées du cacao dans le pays, et ce du début des années 1960 jusqu'à sa suppression en 1999. La Caisse a joué un rôle clé dans le développement de ce que l'on appelle souvent un système de gouvernance « patrimonial » ou « clientéliste », dans lequel le favoritisme politique offre des opportunités d'enrichissement et où l'État et le marché sont étroitement liés.

28 « Qu'est devenu Charles Konan Banny », *La Lettre du Continent* n° 525, 27 septembre 2007.

29 Cf. Florence Richard, « Côte-d'Ivoire : Guillaume Soro, confiné à Paris, condamné à Abidjan », *Libération*, 29 avril 2020.

Le Chapitre 5 se penche sur la présidence d'Henri Konan Bédié, le successeur de Houphouët-Boigny, qui a gouverné de 1993 à son renversement en 1999. Bédié a lui aussi accumulé une fortune substantielle et il reste activement impliqué dans la vie politique ivoirienne.

Le Chapitre 6 décrit la libéralisation du commerce du cacao et le démantèlement de la CAISTAB qui a eu lieu dans les années 1990 sous la pression des créanciers internationaux du pays. Ces événements ont créé de nouvelles opportunités pour les acteurs internationaux de jouer un rôle plus important dans le secteur du cacao ivoirien.

Le Chapitre 7 évoque la présidence de Laurent Gbagbo, arrivé au pouvoir en 2000 après un bref gouvernement de transition, et qui est resté en fonction jusqu'en 2011. Pendant cette période, la Côte d'Ivoire a été le théâtre d'une guerre civile opposant le régime d'Abidjan aux rebelles qui contrôlaient la moitié Nord du pays. Après sa chute, Gbagbo a été extradé et remis à la Cour pénale internationale de La Haye afin d'y être jugé pour crimes de guerre. Bien que les charges aient fait l'objet d'un non-lieu en janvier 2019, il reste détenu dans l'attente de l'appel des procureurs contre cette décision.

Le Chapitre 8 revient sur la filière cacao et expose la façon dont les revenus qu'elle génère ont servi à financer les achats d'armes par les deux factions pendant la guerre civile, alimentant ainsi ce sanglant conflit. Si ce dernier a causé des souffrances à de nombreuses personnes, il a bénéficié à d'autres, un phénomène étudié de manière approfondie dans le Chapitre 9.

Le Chapitre 10 évoque la façon dont la « financiarisation » – le rôle croissant des institutions, acteurs et motivations financiers dans les affaires économiques – dans le secteur du cacao a favorisé des activités spéculatives ayant détourné les bénéfices vers un nouvel ensemble d'acteurs, principalement internationaux, aux dépens des producteurs ivoiriens.

Le Chapitre 11 passe à la présidence d'Alassane Ouattara, arrivé au pouvoir avec le soutien de la France en 2010-2011 après avoir été déclaré vainqueur d'une élection contestée face à Gbagbo. Alassane Ouattara, un ancien fonctionnaire du FMI bénéficiant d'un large soutien de la communauté internationale, a rétabli une régulation par l'État de la filière cacao sous la forme d'un nouvel organe, le Conseil Café-Cacao (CCC), en vue de stabiliser les prix, qui a donné lieu à de nouvelles pratiques clientélistes.

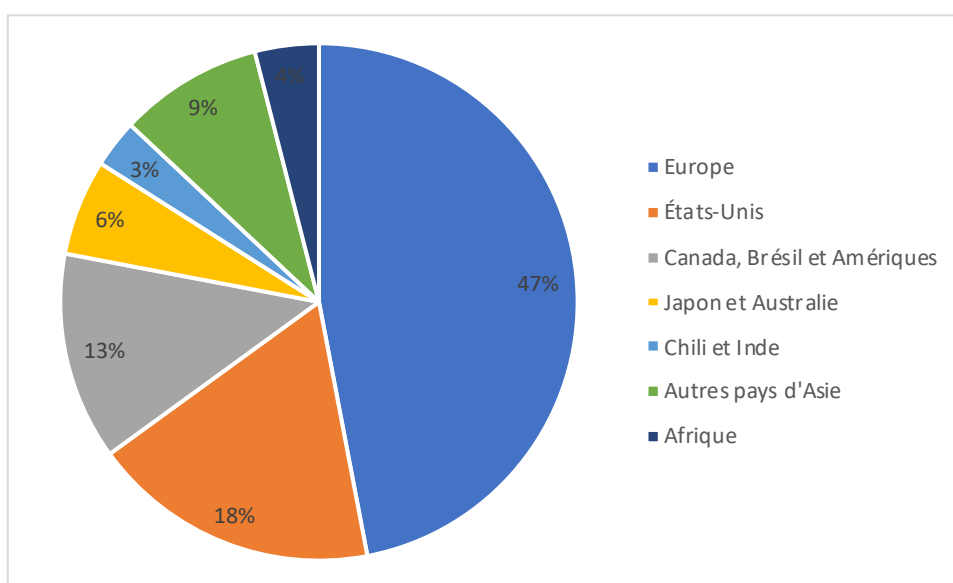
Le Chapitre 12 s'éloigne du secteur du cacao pour examiner d'autres aspects de l'économie ivoirienne, en se concentrant sur les opportunités lucratives offertes par la privatisation des entreprises d'État ainsi que les marchés publics. Là encore, les acteurs internationaux, et notamment les entreprises françaises, ont joué un rôle de premier plan.

Enfin, le Chapitre 13 conclut cette étude en récapitulant certaines de ses principales conclusions.

1. À Qui Profite le Cacao ?

Le monde consomme plus de quatre millions de tonnes de cacao par an, soit près d'un demi-kilogramme par personne ; c'est quatre fois plus qu'il y a 40 ans. Cette moyenne cache de fortes disparités : les Européens et les Nord-américains sont les plus gros consommateurs de chocolat, bien que d'autres marchés soient en plein boom (Graphique 1.1).³⁰

Graphique 1.1 : Consommateurs de cacao dans le monde (pourcentage de la consommation mondiale)



Source : Baromètre du cacao 2018,

http://www.cocoabarometer.org/Cocoa_Barometer/Download_files/2018%20Cocoa%20Barometer.pdf

Une filière héritée de l'époque coloniale

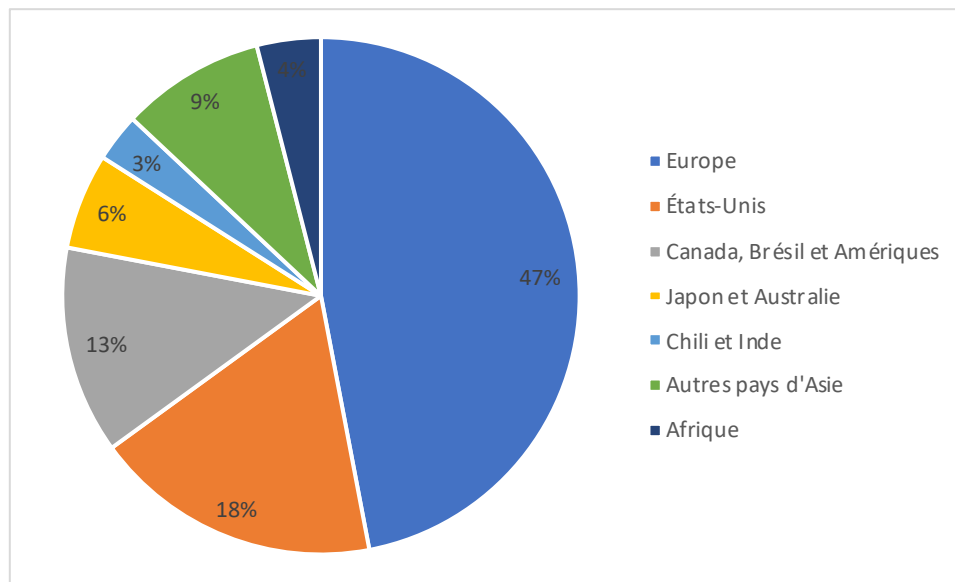
« La filière du cacao est emblématique des matières premières coloniales historiquement produites par un grand nombre d'agriculteurs dans des pays tropicaux pour être transformées et consommées dans les anciennes métropoles ». ³¹ La Côte d'Ivoire est le premier de ces « pays tropicaux ». La production de

30 Cf. BASIC (Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne) et Plate-forme pour le commerce équitable, « La face cachée du chocolat. Une comparaison des coûts sociaux et environnementaux des filières conventionnelles, durables et équitables du cacao », Paris, mai 2016, p. 23. Nous nous appuyons fortement sur ce travail, qui croise 400 sources académiques, institutionnelles ou journalistiques, pour toute cette partie introductive.

31 *Ibid.*, p. 23.

cacao du pays a été estimée à 1,9 million de tonnes pour la campagne 2017-2018.³² Cela représente environ 40 % de la production mondiale³³, faisant de la Côte d'Ivoire le seul pays d'Afrique leader sur un marché agricole mondial (Graphique 1.2).

Graphique 1.2 : Principaux producteurs de cacao (pourcentage de la production mondiale totale)



Source : Organisation internationale du cacao (ICCO), <https://www.icco.org/statistics/production-and-grindings/production.html>.

Pour comprendre les rouages internes de la filière cacao, il faut d'abord en saisir l'organisation et l'histoire. C'est au début du XXe siècle que commence cette culture dans la colonie française d'alors. Plus d'un demi-siècle après la fin du régime colonial officiel, les producteurs français de chocolat sont encore 70 % à s'approvisionner en cacao auprès de la Côte d'Ivoire.

Le cacaoyer a besoin de conditions climatiques très particulières. L'Amérique latine, où les Olmèques du Mexique préhispanique furent les premiers à en découvrir l'intérêt gustatif, eut le monopole de la production jusqu'à ce que les colons portugais en introduisent la culture à São Tomé, à la fin du XIXe siècle. C'est parce qu'ils reprochent à l'île de continuer à recourir à l'esclavage que des chocolatiers britanniques se tournent, en 1909, vers la Côte d'Or (aujourd'hui le Ghana), qui devient le premier producteur mondial avant d'être dépassée par la Côte d'Ivoire voisine en 1978. Ce facteur initial de

32 Cf. Antoine Fountain et Friedel Hütz-Adams, « Cocoa barometer, 2018 », disponible sur http://www.cocoabarometer.org/Cocoa_Barometer/Download_files/2018%20Cocoa%20Barometer.pdf (consulté le 4 mars 2020).

33 ICCO, *Quarterly Bulletin of Cocoa Statistics* 42, n° 1, campagne 2015-2016.

l'implantation du cacao dans le Golfe de Guinée peut sembler paradoxal quand on sait les conditions de travail proches de l'exploitation de milliers d'enfants employés aujourd'hui dans les plantations de cacao, et dont le nombre ne cesse de croître.³⁴

Avec un chiffre d'affaires supérieur à 5 milliards de dollars en 2015³⁵, le secteur du cacao est vital pour l'économie ivoirienne. L'« or brun » représente de 15 % à 20 % du PIB, la moitié des exportations, emploie entre 600 000³⁶ et 900 000³⁷ agriculteurs et fait vivre près du quart de la population ivoirienne, soit environ 6 millions de personnes.

De la fève de cacao à la barre chocolatée, la filière ressemble, du point de vue des producteurs, à un entonnoir : les centaines de milliers de producteurs sont extrêmement décentralisés, tandis que le commerce mondial de la fève et l'industrie de la transformation sont, eux, extrêmement centralisés. Cette structure est un héritage de la période coloniale. Dans les années 1940 et 1950, la colère montait déjà, chez les syndicats de producteurs de cacao, contre les « trusts colonialistes ». Mais Houphouët-Boigny, à la tête du Syndicat agricole africain, choisit de s'allier aux marchands européens et aux Français. Il mit l'accent sur les conditions de travail (se battant contre le travail forcé) et la recherche de prospérité par le café et le cacao. Porté par une conjoncture favorable, à savoir un cours élevé du cacao au milieu des années 1950, il rallia la majorité des producteurs à son choix³⁸. Aucune rupture, donc, avec les firmes européennes au moment de l'indépendance, en 1960.

Les maillons de la chaîne du cacao

Aujourd'hui, les centaines de milliers de producteurs de cacao ivoiriens, disséminés sur toute la moitié Sud du pays, cultivent de petites surfaces (de 5 à 10 ha).³⁹ Après la récolte (on compte 30 à 40 fèves de

34 En 2013, environ 1,3 million d'enfants travaillaient dans les plantations de cacao en Afrique de l'Ouest. Cf. School of Public Health and Tropical Medicine, « Survey Research on Child Labor in West African Cocoa Growing Areas 2013/14 », Université de Tulane, 30 juillet 2015. Cité dans BASIC, « La face cachée du chocolat », *op. cit.* note 29, p. 49. Cf. aussi Jean Gecit, « En 10 ans, hausse de 10 % des enfants travaillant dans le cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana », *commodafrica.com*, 10 avril 2020, disponible sur <http://www.commodafrica.com/10-04-2020-en-10-ans-hausse-de-10-des-enfants-travaillant-dans-le-cacao-en-cote-divoire-et-au-ghana> (consulté le 17 avril 2020).

35 Le prix moyen du cacao sur 12 mois en 2015 était de 3 089,50 \$/tonne. Cf. Insee (Institut national des statistiques et études économiques), « Prix internationaux des matières premières importées – Cacao Côte d'Ivoire », disponible sur <https://www.insee.fr/en/statistiques/serie/000455729> (consulté le 20 décembre 2018).

36 Selon le Conseil Café-Cacao, l'organe public ivoirien chargé de réguler, de stabiliser et de développer la filière café cacao.

37 Selon l'International Cocoa Organization (ICCO). Cf. Melissa Schweisguth, « Evaluating the Effects of Certification on Smallholders Net Incomes, with a Focus on Cocoa Farmer in Cooperatives in Côte d'Ivoire », International Agricultural Development, 2015.

38 Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 1, p. 352.

39 Ce chiffre est évoqué par Marius Wessel et P.M. Foluke Quist-Wessel, « Cocoa Production in West Africa: A review and analysis of recent development », *NJAS – Wageningen Journal of Life Sciences*, n° 74-75, 2015, pp. 1-7, qui ajoutent cependant qu'aucune statistique fiable n'est disponible.

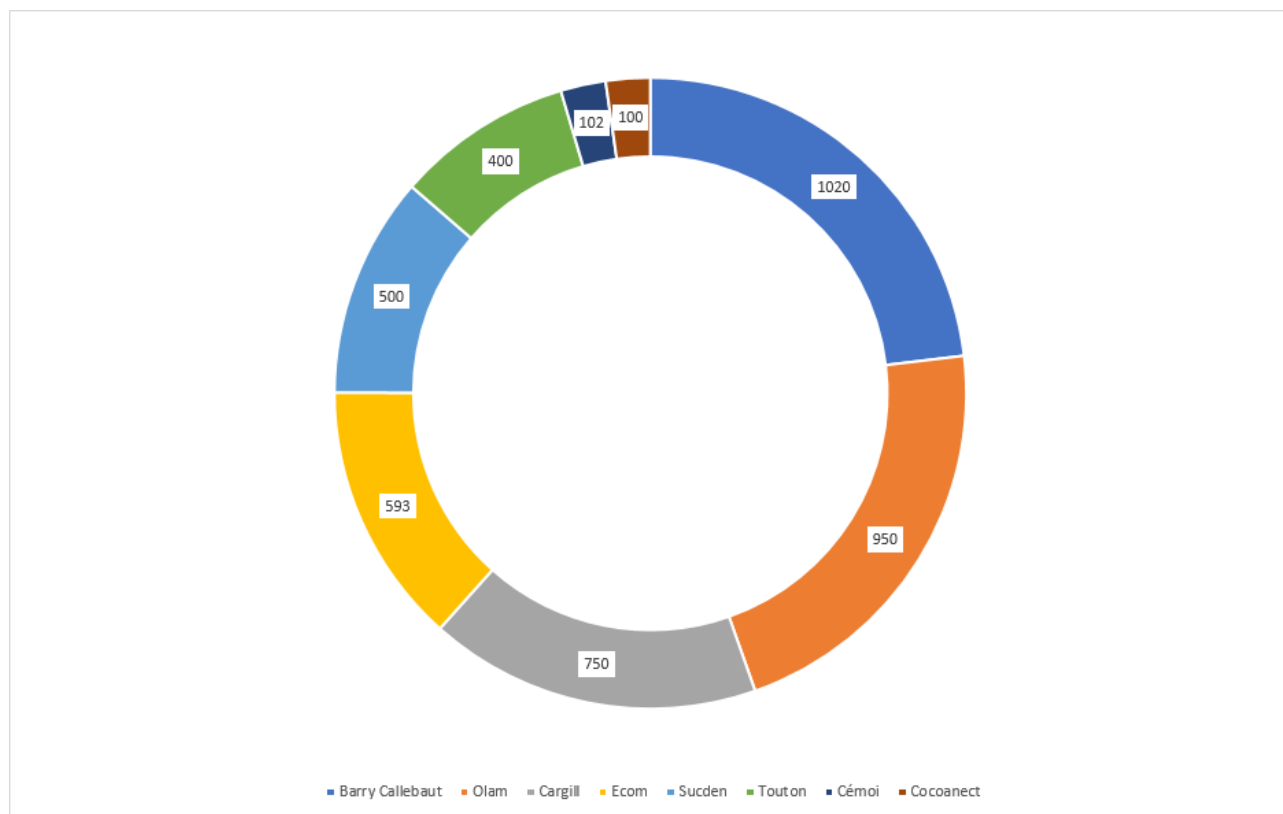
cacao dans chaque cabosse), les agriculteurs effectuent eux-mêmes la fermentation et le séchage (ce n'est pas le cas, par exemple, au Pérou, où d'autres se chargent de cette étape), avant que le cacao soit collecté par une coopérative, dans la plupart des cas, ou bien par un *pisteur*, dont c'est le métier, pour son transport (en sacs de jute) jusqu'au port. C'est là que des négociants ou acheteurs agréés servent d'intermédiaire dans la négociation des prix. Cette phase amont de la filière cacao est quasi inchangée depuis l'indépendance.⁴⁰ C'est le « cou » de l'entonnoir qui s'est le plus transformé.

Jusque dans les années 1980, toutes les fèves de Côte d'Ivoire étaient exportées, surtout vers l'Europe. Une partie était destinée à de grandes marques telles que Suchard, Nestlé, Cadbury et Lindt & Sprüngli, qui avaient une organisation très intégrée allant du broyage des fèves à l'emballage des produits finis. Le reste des fèves revenait à des broyeurs indépendants, ou *couvertureurs* – producteurs du chocolat industriel dit « de couverture » de haute qualité –, ou à des artisans chocolatiers.

Mais la standardisation croissante de la fève de cacao et la libéralisation des marchés financiers dans les années 1990 attirent les géants du négoce de matière première Cargill et ADM. La logique de rationalisation et de transport en vrac qui en résultent bouleverse la filière : peu à peu les usines de transformation en beurre, poudre ou pâte de cacao se rapprochent des fabricants de chocolat, et dans cet écosystème ne survivent que les gros acteurs. La filière se concentre un peu plus, notamment par la fusion du français Cacao Barry et du belge Callebaut, donnant naissance à Barry Callebaut, qui a installé son nouveau siège en Suisse (Graphique 1.3).

40 Liste des acheteurs et exportateurs agréés par le Conseil du café-cacao : <http://www.conseilcafecacao.ci/>.

Graphique 1.3 : Principaux acteurs internationaux du commerce et de la transformation du cacao – 2017 (tonnes)



Source : Baromètre du cacao 2018,

http://www.cocoabarometer.org/Cocoa_Barometer/Download_files/2018%20Cocoa%20Barometer.pdf

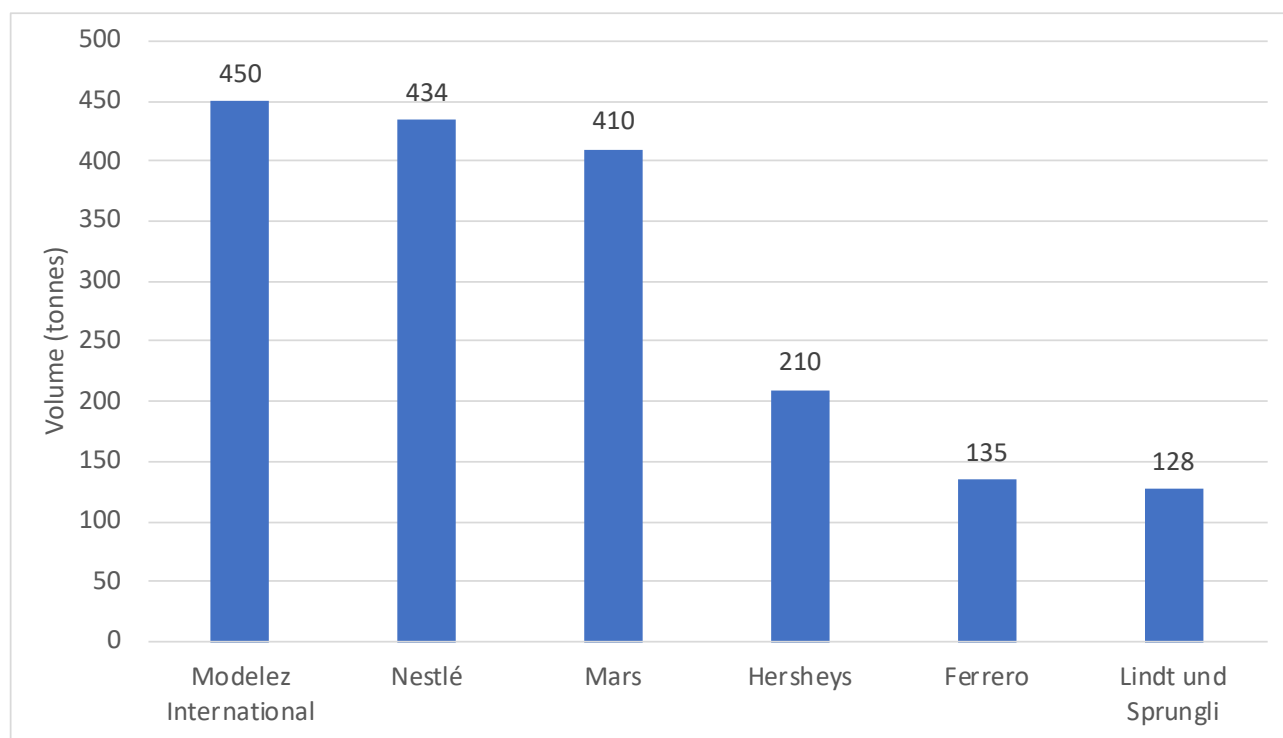
En 2013, Cargill, ADM et Barry Callebaut représentaient 47 % de la transformation mondiale du cacao et 59 % du chocolat de couverture.⁴¹ La concentration s’est encore accrue avec les récentes fusions, notamment la cession par ADM de son activité sur les produits à base de cacao au groupe singapourien Olam en 2014, puis la vente de son activité « chocolat industriel » à Cargill en 2015. Quatre industriels internationaux (Barry Callebaut, ADM/Olam, Cargill et Cémoi) contrôlent 90% de la transformation de cacao ivoirien.⁴²

Une fois transformé, le cacao est vendu en grande partie en tant que chocolat industriel à des firmes telles que Mars, Mondelez ou Nestlé, qui vont réaliser les produits finis à destination des consommateurs (Graphique 1.4). Ces grandes marques veillent à s’approvisionner aussi auprès de plus petits transformateurs pour ne pas trop dépendre d’acteurs oligopolistiques.

41 Cf. BASIC, « La face cachée du chocolat », *op. cit.* note 29, pp. 24 et 31. Cf. également SEO Amsterdam Economics, « Market Concentration and Price Formation in the Global Cocoa Value Chain », rapport commandé par le ministère néerlandais des Affaires étrangères, 15 novembre 2016, p. 23.

42 BASIC, « La face cachée du chocolat », *op. cit.* note 29, pp. 43–44.

Graphique 1.4 : Principaux producteurs de chocolat (tonnes)



Source : Baromètre du cacao 2018,

http://www.cocoabarometer.org/Cocoa_Barometer/Download_files/2018%20Cocoa%20Barometer.pdf

Quelle part pour les producteurs ?

Si le cou de l'entonnoir dans lequel sont versées les fèves s'est resserré, ce n'est pas à l'avantage des producteurs : « Les petits producteurs de cacao sont à la base d'une chaîne de valeur mondiale orientée au profit des acheteurs, dans laquelle le pouvoir est fortement concentré entre quelques multinationales », constatait ainsi la Table ronde pour une économie cacaoyère durable en 2010.⁴³ De fait, l'édition 2018 du « *Cocoa Barometer* » conclut sans hésiter que « la majorité des producteurs de cacao vit toujours bien en dessous du seuil de pauvreté ».⁴⁴ Dans un récent rapport, la coalition Fairtrade International a estimé que pour être décent, le revenu des producteurs de cacao ivoiriens devrait s'élever à 2,51 dollars par jour. Selon cette étude, seuls 7 % des producteurs ivoiriens jouissent aujourd'hui d'un tel revenu. En moyenne, leur revenu actuel moyen n'est que de 0,78 dollar par jour. Ainsi, pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins essentiels, il faudrait tripler les revenus des travailleurs du cacao.⁴⁵

43 RSCE, Report of the Second Roundtable for a Sustainable Cocoa Economy (RSCE2), 2010, cité dans BASIC, « La face cachée du chocolat », *op. cit.* note 29, p. 31.

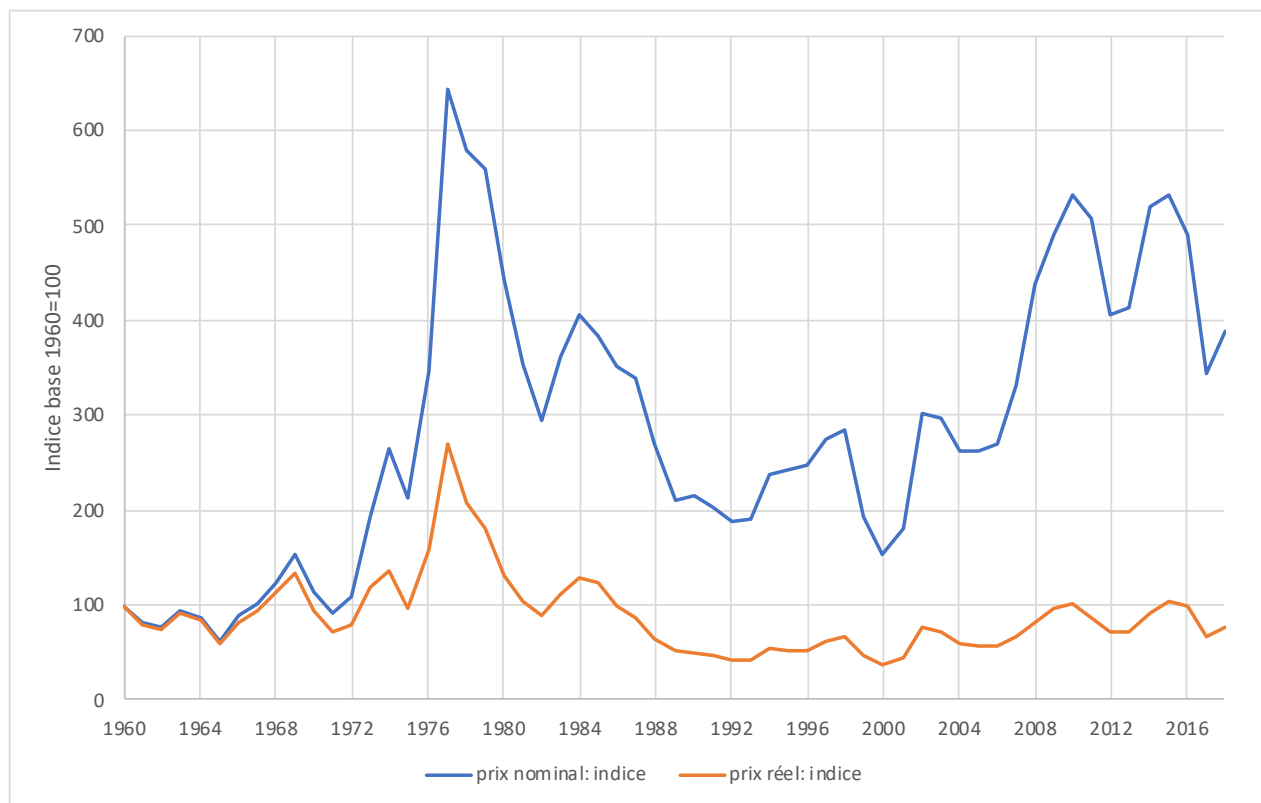
44 Fountain et Hütz-Adams, « Cocoa barometer, 2018 », *op. cit.* note 31, p. 45.

45 Andrea Rusman, Reinier de Adelhart Toorop, Jelmer de Boer et Adria de Groot Ruiz, « Cocoa Farmer Income: The

Les revenus des producteurs de cacao ivoiriens dépendent : (1) des fluctuations du cours mondial du cacao ; (2) de la part du cours mondial qui leur revient ; (3) de leurs charges ; (4) des taxes qui sont prélevées et du bénéfice qu'ils retirent de l'usage qui en est fait ; (5) de la part du cacao dans la valeur des produits chocolatés finaux.

1. Le cours mondial du cacao. Le cours du cacao, comme celui de bien des matières premières, est sujet à d'amples variations. Entre le milieu des années 1960 et la fin des années 1970, il a été multiplié par 8 en valeur nominale, et par plus de quatre en prix constants. Il est ensuite tombé à environ un quart de cette valeur avant de rebondir légèrement vers le début du siècle, en réponse à une demande mondiale en constante augmentation.⁴⁶ Les spéculateurs s'en sont donné à cœur joie et en ont tiré des bénéfices (voir le Chapitre 10). En prix constants, le prix du cacao, dans les deux dernières décennies, est resté inférieur à sa valeur dans les années 1950, avant l'indépendance (Graphique 1.5).⁴⁷

Graphique 1.5 : Prix nominaux et réels du cacao (indice, base 1960 = 100)



Source : Données de la Banque mondiale sur les prix des produits de base (The Pink Sheet), prix annuels en dollars américains, convertis en indice (base 1960 = 100), <http://pubdocs.worldbank.org/en/226371486076391711/CMO-Historical-Data-Annual.xlsx>

household income of cocoa farmers in Côte d'Ivoire and strategies for improvement », Rapport True Price/Fairtrade, avril 2018, disponible sur http://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/resources/2018-04_Report_Fairtrade_Cocoa_Farmer_Income.pdf.

46 Cf. CEDEAO-CSAO/OCDE, « Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », septembre 2007.

47 Cf. SEO Amsterdam Economics, « Market Concentration », *op. cit.* note 40, p. 34.

La tendance baissière des prix payés aux producteurs a fait basculer nombre de familles sous le seuil de pauvreté.⁴⁸ Les ménages résidant dans les zones rurales n'ont souvent pas accès aux routes, à l'électricité, à l'eau potable, aux services médicaux et à l'éducation.⁴⁹ Entre septembre 2016 et février 2017, le prix du cacao est passé de 3 000 dollars la tonne à 1 900 dollars la tonne. Les perspectives sont sombres pour les producteurs et leurs familles : « le déclin du cours du cacao effacera tous les progrès effectués au cours des dix dernières années en matière de soutenabilité », prédit un professionnel chevronné du secteur.⁵⁰ Entre janvier et avril 2018, le cours a rebondi, passant de 1 800 \$ à 2 800 \$. Une telle volatilité signifie que les revenus des producteurs sont hautement imprévisibles.

2. Quelle part du cours mondial revient aux producteurs ? Il existait un système de stabilisation du prix perçu par les producteurs ivoiriens, avant la libéralisation du secteur en 1991. La Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CAISTAB), soutenue par le gouvernement, assurait au milieu des années 1980 aux producteurs jusqu'au double du prix mondial, en anticipant une remontée du cours mondial. Mais le rebond escompté n'a pas lieu, et en 1989, les institutions de Bretton-Woods, en pleine application des plans d'ajustement structurel, obligent la Côte d'Ivoire à réduire de moitié le prix payé aux producteurs, avant d'obtenir finalement la liquidation de la CAISTAB en 1999.⁵¹

Dans les années qui suivent, les petits producteurs subissent de plein fouet les variations des cours mondiaux. D'où la réforme engagée en 2011, sur le modèle du Ghana, garantissant qu'au moins 60 % de la valeur de la fève (définie par le cours mondial) revienne à l'agriculteur. Avec la hausse des cours, les revenus des producteurs ont augmenté de presque 70 % entre 2011 et 2016, avant que l'effondrement des prix en 2017-2018 annule quasiment ce progrès.⁵² Au total, les producteurs ivoiriens touchent, depuis un demi-siècle, entre le tiers et la quasi-totalité de la valeur à laquelle la fève est commercialisée à l'export.⁵³ Autrement dit, la faiblesse de leurs revenus tient d'abord et avant tout à la faiblesse des cours mondiaux.

3. Les charges informelles pesant sur les producteurs. Le cacao a provoqué un afflux substantiel de travailleurs en provenance du Nord du pays ainsi que du Mali et du Burkina Faso voisins. Dans les années 1980, plus de la moitié de la main-d'œuvre dans la culture du cacao était composée d'immigrés. Faute

48 Fountain et Hütz-Adams, « Cocoa barometer 2018 », *op. cit.* note 31.

49 BASIC, « La face cachée du chocolat », *op. cit.* note 29, p. 32.

50 Cité par Fountain and Hütz-Adams, « Cocoa Barometer 2018 », *op. cit.* note 31, p. 11.

51 Cf. Denis Cogneau et Rémi Jedwab, « Commodity Price Shocks and Child Outcomes: The 1990 Cocoa Crisis in Côte d'Ivoire », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 60, 2012, pp. 507-534.

52 Données gouvernementales sur les prix, tirés du Conseil du Café-Cacao: <http://www.conseilcafecacao.ci/>.

53 Cf. Figure 23, BASIC, « La face cachée du chocolat », *op. cit.* note 29, p. 30, reproduite dans Catherine Araujo Bonjean et Jean-François Brun, « Concentration and Price Transmission in the Cocoa-Chocolate Chain », in Mara P. Squicciarini et Johan Swinnen (dir.), *The Economics of Chocolate*, Oxford : Oxford University Press, 2016.

de cadastre et de gestion des terres, la pression foncière devient source de fortes tensions, dont l'instrumentalisation politique a favorisé l'embrasement du pays dans les années 2000. Cet enjeu n'est pas sans incidence sur le revenu des producteurs. Bien des plantations sont installées illégalement sur d'anciennes forêts, ce qui place les producteurs dans des situations extrêmement précaires.

Certains agriculteurs acquittent un fermage à un propriétaire, en lui versant généralement le tiers des recettes issues de la vente des fèves (contrat *abusan*), parfois même la moitié (contrat *abugnon*).⁵⁴ Cela représente une charge non négligeable quand les revenus sont déjà modestes (bien que dans les contrats *abusan* et *abugnon*, les coûts des intrants chimiques sont parfois déduits de ce fermage par le propriétaire). La culture du cacao reste cependant avant tout une affaire d'agriculture familiale, et les propriétaires sont bien souvent des parents plus ou moins proches.

4. Les prélèvements formels et leur usage. Le cacao est le poumon de l'économie ivoirienne, ainsi que des revenus de l'État. Les charges fiscales ne sont pas directement prélevées sur les producteurs. Depuis 2012, on peut distinguer trois catégories de prélèvements, acquittés par les exportateurs, en pourcentage du prix fixé à l'exportation : l'élément central reste le Droit unique de sortie (DUS), déjà bien implanté auparavant. S'y ajoute une taxe d'enregistrement (suspendue pour 2018) et une série de prélèvements pour les instances de régulation du secteur, le développement des coopératives, etc.

Sur un prix à l'export de 1 800 FCFA/kg (durant la campagne 2016-2017), le prix bord-champ (payé au producteur) était fixé à 1 100 FCFA. Environ 300 FCFA rémunèrent le ramassage et le transport jusqu'au port et le séchage, le conditionnement, le stockage et le fret maritime, et près de 400 FCFA de taxes. Tout l'enjeu réside alors dans l'usage que les autorités font de cette manne, et du bénéfice que les producteurs en tirent – ou non. Les avis sur cette question sont pour le moins partagés.⁵⁵

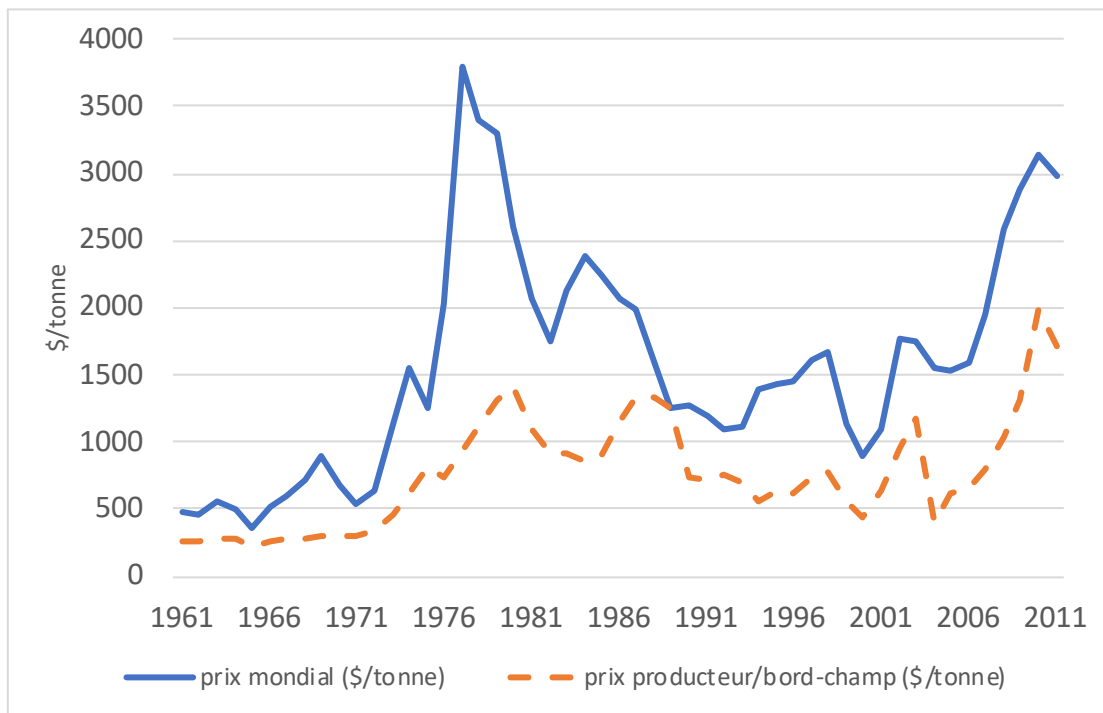
5. Combien pèse le cacao dans le chocolat ? Le cou de l'entonnoir pourrait bien être le siège de la plus forte injustice, bien que ce soit *a priori* tout à fait légal. Car le cacao, qui représentait entre le tiers et la moitié du prix payé par le consommateur final de produits chocolatés à la fin des années 1970, n'en représente plus guère que le dixième (Graphique 1.6).⁵⁶

54 Cf. les travaux de Jean-Philippe Colin et François Ruf, cités dans BASIC, « La face cachée du chocolat », *op. cit.* note 29, p. 46. Au regard d'échantillonnages menés en 2007, on peut estimer qu'environ 25 % des producteurs de cacao sont en contrat *abusan* et environ 3 % (notamment dans le Sud Comoe) en contrat *abugnon*. Cf. François Ruf et Jean-Luc Agkpo, « Le revenu et les investissements des producteurs de café et de cacao en Côte d'Ivoire », Rapport final pour Agrisystems Consortium, mai 2008, p. 36, disponible sur https://agritrop.cirad.fr/548837/1/document_548837.pdf (consulté le 7 janvier 2019).

55 Entretien avec un exportateur qui préfère garder l'anonymat, 30 décembre 2017.

56 Cf. Figure 23, BASIC, « La face cachée du chocolat », *op. cit.* note 29, p. 30.

Graphique 1.6 : Prix mondiaux et prix producteur/bord-champ du cacao (\$ par tonne métrique)



Sources : Prix producteur/bord-champ du cacao : données 1961-2005 : Philip Abbott, « Distorsions to Agricultural Incentives in Cote d'Ivoire », Département d'économie agricole, Université Purdue, West Lafayette, IN, Agricultural Distortions, Document de travail 46, décembre 2007 ; données 2005-2011 : base de données statistiques de la FAO, <http://www.fao.org/faostat/en/#data/PP>. Prix mondial : base de données statistiques de la CNUCED.

Cette tendance à long terme est liée à l'évolution des produits consommés, dans lesquels le cacao ne représente plus, bien souvent, qu'un ingrédient minoritaire parmi d'autres. Elle s'explique également par la concentration de la valeur sur des facteurs immatériels : recherche et développement, brevets, image de marque, publicité, qui représente pas moins de 30 à 50 % de la valeur du produit pour certaines marques.⁵⁷ Le coût de l'export peut, lui aussi, varier : ainsi, le port d'Abidjan, tenu par le groupe Bolloré, est réputé significativement plus cher que les autres ports du Golfe de Guinée.

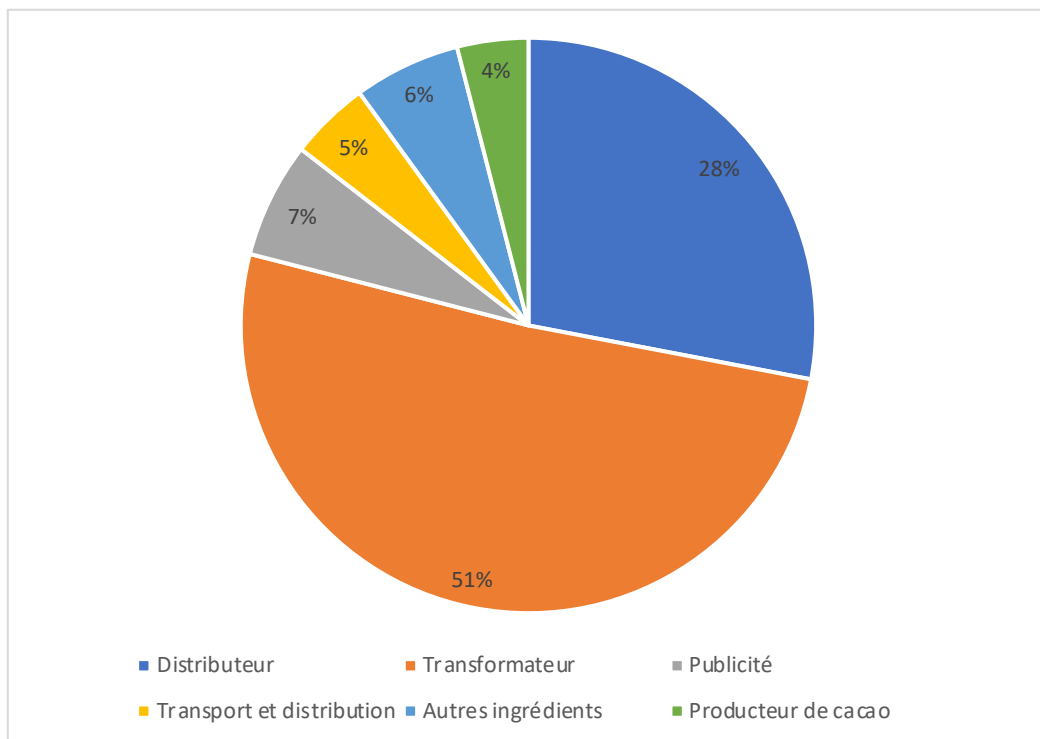
En bout de chaîne, les producteurs ivoiriens, quant à eux, touchent relativement peu d'argent. La part du producteur de cacao dans le produit final ne dépasse pas 3,5% à 6,6 %, ⁵⁸ tandis que le transformateur, le fabricant et le distributeur se taillent la part du lion (Graphique 1.7). Au Salon de l'Agriculture de Paris, en mars 2018, le ministre ivoirien de l'Agriculture, Sangafowa Coulibaly, s'est ému de cette situation, estimant pour sa part que l'industrie chocolatière, sur le plan mondial, génère 100 milliards de dollars

⁵⁷ BASIC, « La face cachée du chocolat », *op. cit.* note 29, p. 32.

⁵⁸ Cf. Stephanie Barrientos, « Beyond Fairtrade », in Mara P. Squicciarini et Johan Swinnen (dir.), *The Economics of Chocolate*, *op. cit.* note 52, pp. 213-227. Ce texte renvoie à une étude d'Oxfam (Jan Cappelle, « Towards a Sustainable Cocoa Chain », Oxfam Research Report, 2008), mais nous n'y avons pas retrouvé le chiffre en question... Des rapports postérieurs évoquent le chiffre de 6 %.

par an, mais que les pays producteurs n'en touchent que 6 %, et les producteurs eux-même à peine 2 %.⁵⁹

Graphique 1.7 : Répartition du prix d'une tablette de chocolat au lait vendue en Europe



Source : Stephanie Barrientos, « Beyond Fairtrade: Why are Chocolate Companies Pursuing Sustainability in Cocoa Sourcing? », Document présenté à la Conférence de l'OIT/IFC Better Work, octobre 2011, p. 6. Publié dans Mara P. Squicciarini, et Johan Swinnen (dir.), *The Economics of Chocolate*, Oxford : Oxford University Press, 2015, chapitre 12.

Une chaîne de valeur à élargir

Dans de telles circonstances, on comprend tout l'intérêt que voient les pays producteurs à attirer l'activité de transformation sur leur territoire. Sous l'impulsion de Ouattara, et moyennant un régime fiscal très attractif à partir de 2012, la Côte d'Ivoire a conquis une part importante du marché de la transformation du cacao, au point de supplanter les Pays-Bas en tant que leader mondial.⁶⁰ En 2013, 35 % des fèves étaient encore exportées, broyées et transformées en Côte d'Ivoire⁶¹, un pourcentage que le gouvernement voudrait porter à 50% d'ici 2020.⁶² Pour ce faire, il a abaissé les taxes sur les exportations

59 Ram Etwareea, « L'Afrique exige une part décente du gâteau au chocolat », *Le Temps*, 22 avril 2018. Cf. *AfricaFocus Bulletin*, 15 août 2018.

60 ICCO, *Quarterly Bulletin of Cocoa Statistics* 42, *op. cit.* note 32.

61 BASIC, « La face cachée du chocolat », *op. cit.* note 29, p. 43. Voir également Claire Fages, « L'Afrique peut-elle former un cartel du cacao ? », RFI, 2 octobre 2018. D'après Fages, la part de cacao brut s'élève aux trois quarts.

62 Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire, disponible sur www.cepici.gouv.fr. Cf. également « Premières entreprises africaines », *Jeune Afrique*, hors-série n°43, pp. 52-53.

de beurre de cacao (de 14,6 % à 11 %) et de poudre de cacao (de 14,6 % à 9,6 %).⁶³ Selon Friedel Huetz-Adams, de l'Institut allemand Südwind, le régime fiscal fait l'objet d'âpres négociations : quand le gouvernement a voulu mettre fin aux allègements fiscaux consentis, en 2012-2013, les investisseurs ont usé de la menace de fermer leurs usines pour le forcer à reculer.⁶⁴

Au total, les capacités de transformation se sont rapidement accrues jusqu'à atteindre plus de 700 000 tonnes en 2014, sans pour autant que les usines tournent à plein régime (550 000 t. ont été transformées en 2016)⁶⁵ et avec un effet finalement limité en termes d'emplois. Le français Cémoi, quant à lui, a même ouvert une usine de fabrication de tablettes de chocolat à Abidjan sous le label « Côte d'Ivoire » – principalement à destination du marché domestique ivoirien,⁶⁶ non sans bénéficiaire, là aussi, « d'une exonération totale du DUS, la principale taxe de l'État sur les exportations de cacao »...⁶⁷

Alors que la Côte d'Ivoire se lance dans la transformation, sans plus se limiter à la seule culture du cacao, l'avènement d'Abidjan comme capitale mondiale du cacao vient d'être récemment consacré par la décision de l'Organisation internationale du cacao (ICCO), située à Londres depuis un demi-siècle, d'y transférer son siège.⁶⁸

Avec le soutien de la Banque africaine de développement, la Côte d'Ivoire et le Ghana cherchent aussi à aménager des infrastructures de stockage des fèves, pour mieux maîtriser l'offre sur le marché mondial en cas de surproduction. On voit enfin monter en puissance l'idée d'un cartel du cacao.⁶⁹ Le Ghana et la Côte d'Ivoire, qui représentent à eux deux plus de 60 % de la production mondiale, ont annoncé le même jour le prix qui sera versé aux producteurs pour la campagne 2019-2020. Et ils ont choisi de fixer un prix commun minimum pour la campagne cacao 2020-2021.⁷⁰ De l'avis des analystes du secteur, cependant, une « OPEP du cacao » ne pourrait se concrétiser que si l'on rapprochait les systèmes de commercialisation des principaux pays producteurs.⁷¹

63 Thierry Gouegnon, « Ivory Coast to reduce export taxes for cocoa products », Reuters, 6 mars 2015.

64 Entretien avec l'auteur, 11 août 2016.

65 Gérard Choynet, « Côte d'Ivoire : Accord avec Olam sur la transformation du cacao », *New African, Le Magazine de l'Afrique*, 6 octobre 2017, disponible sur

<https://magazinedelafrique.com/african-business/cote-divoire-accord-olam-transformation-cacao/>. L'article est très précis sur les capacités de transformation de chaque industriel.

66 Cf. Baudelaire Mieu, « Le chocolatier Cémoi et le conseil café-cacao vont investir 11 millions d'euros en Côte d'Ivoire », *Jeune Afrique*, 19 mai 2016, disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/326707/economie/agro-industrie-chocolatier-cemoi-conseil-cafe-cacao-investir-11-millions-deuros-cote-divoire/> (consulté le 20 décembre 2018).

67 « Les bonnes affaires de Cémoi à Abidjan », *La Lettre du Continent* n° 738, 5 octobre 2016, p. 7.

68 Antoine d'Abbundo, « Abidjan devient la capitale mondiale du cacao », *La Croix*, 1er octobre 2015.

69 Etwareea, « L'Afrique exige », *op. cit.* note 58.

70 Jacques Deveaux, « Ghana et Côte d'Ivoire jettent les bases d'une Opep du cacao », France Télévisions, 13 juin 2019, disponible sur https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/economie-africaine/ghana-et-cote-divoire-jettent-les-bases-dune-opep-du-cacao_3488055.html (consulté le 29 février 2020).

71 Fages, « L'Afrique peut-elle former un cartel du cacao ? », *op. cit.* note 60 ; Muryel Jacque, « Afrique de l'Ouest : les

Mais si les Ivoiriens veulent capter une part plus grande dans la chaîne de valeur qui va de la fève à la barre chocolatée, il devront s'intéresser davantage à la part dédiée à l'immatériel, évoquée plus haut.

Facteurs immatériels et évitement fiscal

La part croissante de l'immatériel dans la chaîne de valeur mondiale n'est pas spécifique au cacao : elle représente aujourd'hui 84 % de la valeur des entreprises, contre 17 % en 1975.⁷² Pour un groupe aux multiples implantations internationales, les actifs incorporels présentent l'avantage, entre autres, de pouvoir être déclarés en fonction de calculs d'opportunité, et notamment en fonction de la fiscalité.

Rémunérer une marque ou un brevet est ainsi parfaitement légal, même quand les filiales détentrices de ces droits sont localisées dans des paradis fiscaux ; ce qui l'est peut-être moins, c'est de créer des filiales fictives dans l'objectif d'échapper à l'impôt, ou de gonfler artificiellement la rémunération qui leur est versée de façon à échapper à l'impôt, c'est-à-dire la pratique de manipulation des prix de transfert. L'eurodéputée française Eva Joly, une ancienne magistrate qui s'est illustrée pour son rôle dans l'affaire Elf, a décrit les paradis fiscaux comme une forme moderne de colonisation.⁷³ Les pays africains ne sont pas les seuls à souffrir de ces stratégies agressives pour faire remonter le profit à l'abri de l'impôt.

Il faudrait, pour pouvoir prouver de telles manœuvres dans la filière cacao, aux différents stades de sa transformation et sa commercialisation, accéder à la comptabilité interne des groupes – un secret précieusement gardé. Nul doute, cependant, à la lecture des rapports annuels d'entreprises telles que Nestlé⁷⁴, Mondelez⁷⁵, Cargill⁷⁶, ADM⁷⁷ ou Barry Callebaut⁷⁸, que les géants du secteur savent habilement localiser leurs filiales pour maximiser les avantages fiscaux. Lesdits rapports font apparaître des holdings et différentes activités immatérielles (siège du groupe, propriété intellectuelle, management, trading,

premiers pas d'une Opep du cacao », *Les Échos*, 4 octobre 2018.

72 Ocean Tomo, cité in Carole Abbey, « L'importance du capital immatériel comme facteur de création de valeur », Conférence à l'Académie de Comptabilité, 16 mai 2017, disponible sur <http://www.academie-comptabilite.fr/upload/file/la-contribution-des-actifs-immateriels-a-la-creation-de-valeur-des-entreprises-v25072017.pdf> (consulté le 7 janvier 2019).

73 Cf. « La colonisation moderne c'est les paradis fiscaux – Eva Joly » disponible sur <https://www.dailymotion.com/video/xgvdydym> (consulté le 20 décembre 2018).

74 Groupe Nestlé, États financiers 2016, pp. 144–160, disponible sur https://www.nestle.com/asset-library/documents/library/documents/financial_statements/2016-financial-statements-en.pdf (consulté le 7 janvier 2019).

75 Mondelez International, Form 10 K (Annual report 2016), février 2017, pp. 376–383, disponible sur http://www.annualreports.com/HostedData/AnnualReports/PDF/NASDAQ_mdz_2016.pdf (consulté en octobre 2017).

76 Le rapport annuel public de Cargill est avare d'informations sur les implantations du groupe. On en a cependant une idée dans les archives du site : <https://web.archive.org/web/20160314113759/http://www.cargill.com/worldwide/index.jsp> (consulté le 7 janvier 2019).

77 ADM détient sa holding financière pour le monde entier aux îles Caïman. Cf. le rapport fait le 31 décembre 2013 à l'autorité boursière américaine (la SEC) <http://sec.edgar-online.com/archer-daniels-midland-co/10-k-annual-report/2014/02/26/section43.aspx> (consulté le 27 décembre 2018)

78 Barry Callebaut, *Annual Report 2015/2016*, pp. 106–107 et p. 113, disponible sur https://www.barry-callebaut.com/system/files/download/barry_callebaut_annual_report_2015-16_2.pdf (consulté en octobre 2017).

gestion financière et autres services) dans des territoires à la fiscalité favorable – Belgique, Delaware, Luxembourg, Île Maurice, Pays-Bas, Panama, Singapour et Suisse.

Ainsi, le choix de localisation des sièges régionaux d’ADM ne doit rien au hasard : Singapour pour son activité asiatique, la Suisse pour son activité en Europe, au Moyen Orient et en Afrique.⁷⁹ Dans sa déclaration au gendarme boursier américain, ADM déclare détenir une holding aux Pays-Bas, une autre aux Îles Vierges britanniques, quatre au Delaware et deux aux Îles Caïmans.⁸⁰ Le rapport annuel d’ADM fait apparaître que, pour les années 2015 et 2016, derrière les États-Unis qui font près de la moitié du chiffre d’affaires du groupe (environ 30 milliards de dollars sur un chiffre d’affaires total de 65 milliards de dollars en moyenne), les deux pays d’implantation d’ADM qui concentrent le plus de revenus sont la Suisse (environ 19 % du chiffre d’affaires du groupe) puis les Îles Caïman (environ 6 %), devant l’Allemagne.⁸¹

Un déséquilibre des pouvoirs

L’Organisation internationale du cacao (ICCO) elle-même constate « une division asymétrique du pouvoir de négociation dans la chaîne mondiale du cacao ». C’est ce contraste entre une offre éclatée entre des millions de producteurs et une demande concentrée entre les mains d’un nombre toujours plus restreint d’acteurs qui confère à ces derniers un pouvoir de négociation « oligopolistique ou monopolistique », selon le mot de l’ICCO.⁸² La World Cocoa Foundation, dont les membres regroupent les géants du secteur, a déclaré que le niveau de vie des producteurs est une « une préoccupation majeure » pour l’organisation. La CNUCED, elle, préconise une meilleure organisation collective des petits paysans, et leur accès facilité au crédit, pour qu’ils ne soient pas contraints d’accepter n’importe quel prix mais, au contraire, en position d’en négocier de meilleurs.⁸³

La Côte d’Ivoire incarne aussi les disparités dans la distribution de la valeur : une valeur aspirée, par des canaux officiels ou officieux, loin des producteurs. Avant de plonger dans l’histoire pour comprendre en quoi et comment l’or brun a fondé l’enrichissement illicite d’une poignée de dirigeants ivoiriens, il faut s’arrêter sur les statistiques mondiales du cacao. Car elles réservent bien des surprises.

79 Cf. <https://www.adm.com/contact-us> (consulté le 20 décembre 2018).

80 Cf. https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/7084/000000708417000008/adm-cx21_20161231x10k.htm (consulté le 20 décembre 2018).

81 Cf. « 2017 Letter to Stockholders Proxy Statement », p. 176, disponible sur <https://assets.adm.com/Investors/Shareholder-Reports/2017/2017-Annual-Report.pdf> (consulté le 20 décembre 2018).

82 Mitchell Van de Klundert, « VN rapport over megafraude grondstoffen blijft vragen oproepen », *Follow the Money*, disponible sur <https://www.ftm.nl/artikelen/verontwaardigde-reacties-vn-rapport-grondstoffraude> (consulté le 20 décembre 2018).

83 Ewareea, « L’Afrique exige », *op. cit.* note 58.

2. Étrangetés statistiques du commerce du cacao

Que devient concrètement le cacao une fois qu'il a quitté les ports d'Abidjan et San Pedro ? Les principaux pays d'importation sont connus : sur les deux dernières décennies, Pays-Bas, États-Unis, Allemagne, France et Belgique se partagent plus des deux tiers du cacao ivoirien. Mais l'analyse des statistiques internationales relatives au commerce du cacao révèle des incohérences pour le moins énigmatiques. L'étude des chiffres du commerce international de cacao fournis par l'agence onusienne des statistiques (UN Comtrade) fait apparaître, en particulier, deux choses particulièrement étranges.⁸⁴

Première surprise : l'Allemagne et, dans une moindre mesure, la France et les États-Unis, déclarent importer de Côte d'Ivoire davantage de cacao que ce que la Côte d'Ivoire ne déclare en exporter vers ces trois pays. Les écarts ne sont pas minces : sur seize ans (2000-2015), la Côte d'Ivoire déclare avoir exporté du cacao vers l'Allemagne pour une valeur totale d'environ 3 milliards de dollars, mais Berlin a indiqué avoir importé pour une valeur d'environ 7,1 milliards de dollars de cacao ivoirien. En tenant compte du coût du transport, la différence entre les chiffres allemands et les chiffres ivoiriens officiels est toujours 3,8 milliards de dollars (voir Tableau 2.1). La même chose vaut pour la France, qui a déclaré avoir importé 35 % de cacao en plus (déduction faite du coût du transport) que ce que la Côte d'Ivoire avait enregistré en exportations vers la France. L'on retrouve le même schéma dans le commerce du cacao avec d'autres pays, comme les États-Unis, la Belgique ou l'Italie, bien que les différences soient moindres.

La seconde source d'étonnement est l'exact inverse de la première. Elle concerne les Pays-Bas, le premier importateur mondial de cacao, et dans une moindre mesure l'Estonie. Au total, entre 2000 et 2015, la Côte d'Ivoire déclare avoir exporté pour près de 15 milliards de dollars (sans les coûts du transport) de cacao aux Pays-Bas, lesquels n'ont enregistré que 12,6 milliards de dollars (coût du transport inclus) d'importations provenant de Côte d'Ivoire. Si l'on tient compte des coûts de transport et d'assurance, l'écart s'élève à près de 4 milliards de dollars. Cet écart s'est rétréci ces dernières années, mais on en ignore toujours la cause (voir Graphique 2.1).

84 Des interrogations soulevées une première fois par une étude de la CNUCED. Cf. CNUCED, « Trade misinvoicing in Primary Commodities in Developing Countries », juillet 2016.

Tableau 2.1 : Fausse facturation à l'exportation du cacao de Côte d'Ivoire (CTCI 072), 2000-2015
(neuf principaux partenaires commerciaux ; en millions de dollars constants de 2015)

Partenaire	Exportations ivoiriennes (FAB)	Importations des partenaires (CAF)	Fausse facturation à l'exportation*
Pays-Bas	15044,7	12551,8	-3997,4
États-Unis**	9421,3	10810,2	1388,9
France	4184,4	6055,8	1453,0
Allemagne	2976,0	7097,2	3823,6
Belgique	2944,1	3314,8	76,3
Estonie	1777,7	977,4	-978,1
Italie	1533,4	1903,0	216,2
Espagne	1468,8	1531,7	-83,9
Royaume-Uni	1434,9	1667,3	88,9
Total	40785,2	45909,1	1987,5

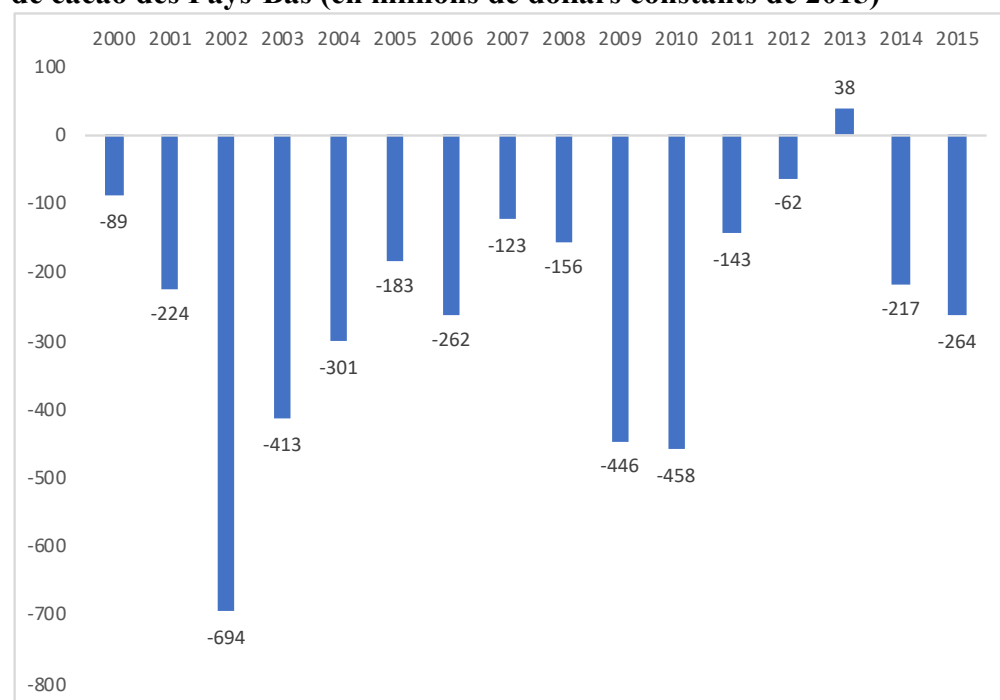
Source : calculs effectués à partir de la base de données Comtrade.

Notes :

* Fausse facturation à l'exportation = Importations du partenaire – (CAF/FAB) x exportations ivoiriennes, où le ratio CAF/FAB = 1,1.

** Les importations des États-Unis sont déclarées FAB, par conséquent : Fausse facturation à l'exportation = Importations des USA – exportations ivoiriennes./ FAB = franco à bord ; CAF = frais de transport et assurance compris.

Graphique 2.1 : Différence entre les exportations de cacao de la Côte d'Ivoire et les importations de cacao des Pays-Bas (en millions de dollars constants de 2015)



Source : Calculs effectués à partir de données de Comtrade.

Remarque : Les importations des Pays-Bas en prix CAF sont comparées aux exportations de la Côte d'Ivoire converties du prix FAB au prix CAF en appliquant une approximation de 10 % pour le facteur CAF.

Si l'on additionne tous les partenaires commerciaux du tableau 2.1, les exportations de cacao déclarées par la Côte d'Ivoire étaient inférieures d'environ 2 milliards de dollars (en dollars de 2015) aux importations correspondantes déclarées par ses partenaires commerciaux. Cela équivaut à environ 5 % de la valeur déclarée des exportations du pays vers ces partenaires sur la même période. Comme nous l'évoquons ci-dessous, il est probable qu'une partie du cacao déclaré à destination des Pays-Bas par la Côte d'Ivoire ait été transbordée vers d'autres pays, ce qui expliquerait en partie les écarts de chiffres indiqués dans le tableau. Mais l'écart net de 2 milliards de dollars laisse à penser que le secteur connaît une tendance générale à la sous-facturation à l'exportation.

La sous-facturation à l'exportation, un canal d'évaporation financière

La sous-facturation à l'exportation, ou le fait de sous-déclarer délibérément la valeur des expéditions à l'exportation en sous-estimant leur quantité, leur prix ou les deux, peut se produire pour plusieurs raisons, la première d'entre elles étant d'échapper aux taxes prélevées sur les exportations. Une autre raison consiste à cacher au gouvernement les recettes en devises. Ces deux motifs ne s'excluent pas mutuellement – au contraire, ils peuvent se renforcer l'un l'autre.

Comme la plupart des pays en développement, la Côte d'Ivoire demande aux exportateurs de remettre leurs recettes en devises à la banque centrale pour que celle-ci les convertisse en monnaie locale. Les exportateurs peuvent décider de dissimuler une partie de leurs revenus à l'étranger afin d'échapper aux contrôles sur les sorties de devises. Si le taux de change sur le marché parallèle (« marché noir ») est plus avantageux que le taux officiel, comme cela a parfois été le cas en Côte d'Ivoire, les exportateurs peuvent décider de cacher aux autorités les recettes tirées de leurs exportations. Lorsque les revenus non déclarés restent à l'étranger, la sous-facturation des exportations devient un canal de fuite des capitaux.

Pendant une grande partie de son histoire, la Côte d'Ivoire a mené des contrôles de capitaux assez stricts et connu un taux de change officiel moins favorable (pour les exportateurs) que le taux du marché. L'indice Chinn-Ito mesure l'étendue de l'ouverture de la balance des capitaux, sur la base des données du FMI. Un indice positif indique une plus grande liberté de mouvement des capitaux, tandis qu'une valeur négative traduit une moindre liberté de circulation des capitaux. La moyenne mondiale est fixée à zéro. Dans le monde, les valeurs allaient de -1,92 à +2,35 en 2017. L'indice de la Côte d'Ivoire était en moyenne de -0,86 de 1970 à 2017, et il est inférieur à -1,2 depuis 1996, ce qui place le pays dans le quartile inférieur, celui des pays du monde ayant les politiques les plus restrictives.⁸⁵

85 Hiro Ito et Menzie Chinn, « What Matters for Financial Development? Capital Controls, Institutions, and Interactions », *Journal of Development Economics*, vol. 81, octobre 2006, pp. 163-192.

Il est donc tout à fait plausible que la sous-facturation des exportations à des fins de fuite des capitaux contribue à expliquer les surprenants écarts dans les statistiques du commerce du cacao de la Côte d'Ivoire. Toutefois, d'autres défauts et lacunes dans les données disponibles pourraient bien venir exacerber les anomalies.

Des données à la fiabilité douteuse

Comme pour toute analyse statistique, la robustesse des résultats dépend de la qualité des données utilisées et de la précision des hypothèses permettant de comparer les chiffres.⁸⁶ En ce qui concerne cette dernière, le fait que les valeurs à l'exportation soient déclarées FAB (franco à bord) et que les valeurs d'importation soient généralement déclarées CAF (coût, assurance et fret inclus) signifie qu'il faut tenir compte des coûts d'assurance et de transport pour comparer les exportations et les importations. Dans ce document, conformément à la procédure utilisée par Ndikumana et Boyce et selon l'usage, nous supposons que ces coûts sont équivalents à 10 % du prix à l'exportation. Cette méthode peut introduire un certain degré d'incertitude, mais il ne saurait justifier les écarts de chiffres entre la France et les Pays-Bas.

Des erreurs aléatoires peuvent survenir lors de l'enregistrement des quantités exportées. Un audit des flux financiers mené en 2004 relevait ainsi que les « cas de différence entre le poids réel et le poids théorique » étaient fréquents, « étant donnée la faiblesse du contrôle qualité en amont ».⁸⁷ Des décalages dans le temps peuvent aussi apparaître, notamment pour le cacao exporté en fin d'année qui arrive à destination en début d'année suivante. Encore une fois, cela n'expliquerait pas de telles différences entre les pays, et les écarts de calendrier devraient finir par s'égaliser au fil des ans.

Ces problèmes sont une faiblesse inhérente aux statistiques commerciales. Au total, suffisent-ils à expliquer l'ampleur des écarts constatés, et leur pérennité ? Rien n'est moins sûr, d'autant que les phénomènes sont très différents selon les partenaires commerciaux observés. Il reste donc bien deux énigmes à résoudre. Premièrement, pourquoi les Pays-Bas présentent-ils un profil si atypique ? Et deuxièmement, pourquoi, malgré cette anomalie néerlandaise, les importations mondiales de cacao ivoirien excèdent-elles de façon si systématique (+6,5 % en moyenne sur 2000-2014, et jusqu'à +22 %, en 2013, pour les neuf premiers partenaires d'Abidjan) ce qui est déclaré en exportations par la Côte d'Ivoire ?

86 Le paragraphe qui suit est largement inspiré de l'entretien que nous a accordé l'économiste français Denis Cogneau, le 11 août 2016.

87 Investissement Développement Conseil (IDC), « Audit des flux financiers de la filière café-cacao de Côte d'Ivoire » (financé par l'Union européenne), septembre 2004.

L'exception néerlandaise

Une étude de la CNUCED, qui a mis en évidence ces bizarreries statistiques dans le commerce du cacao, concluait à un problème de « misinvoicing ». Un terme qui tend à jeter le doute sur les pratiques du secteur, et qui fait réagir. Dick De Bruin, manager chez CWT Commodities, juge « absurde » l'idée d'une fausse facturation à grande échelle aux Pays-Bas.⁸⁸ Interrogé, lui aussi, un représentant de Barry Callebaut indique n'avoir aucune idée sur de prétendues factures erronées, et assure que, de leur côté, « rien ne passe par les ports néerlandais. Nous entrons par Rouen et Anvers. »⁸⁹

Certains professionnels du secteur soutiennent que l'établissement de faux documents de commerce représenterait un grand risque pour des grands groupes, d'autant que grâce aux progrès techniques, il est de plus en plus facile pour les gouvernements de repérer pareilles manipulations.⁹⁰ Et il est vrai que les grandes entreprises se font assister par des conseillers juridiques et fiscaux pour éviter d'être dans l'illégalité. Écoutons donc les explications avancées par les spécialistes du secteur pour justifier cette anomalie néerlandaise.

Il est possible que les Pays-Bas soient enregistrés comme le pays de destination dans les ports ivoiriens, alors qu'en réalité, ils ne sont souvent qu'un pays de transit. Il se pourrait que les données d'importation néerlandaises n'enregistrent pas les cargaisons quand elles ne font que transiter vers des usines de transformation ailleurs en Europe. L'hypothèse est jugée vraisemblable par certains spécialistes. Pour Christophe Alliot, « Les douanes des pays d'exportation des produits ne connaissent que le premier port de débarquement des marchandises (par exemple Hambourg, Le Havre...). À partir de ce point d'entrée, les marchandises sont très souvent réexportées vers toute l'Europe. Il n'est pas rare que des produits transitent même par plusieurs pays avant d'être transformés (par exemple, des Pays-Bas à la France en passant par la Belgique) ». ⁹¹ De même, les experts onusiens en charge des statistiques commerciales déclarent que les douanes ivoiriennes ne connaissent que très rarement la destination finale des containers, seulement le premier port de débarquement.⁹²

Les Pays-Bas peuvent très bien ne comptabiliser le cacao que quand ils en sont la destination finale alors que la Côte d'Ivoire indiquera les Pays-Bas comme destination du cacao, même s'il ne fait que transiter vers l'Allemagne. Des questions fondamentales subsistent : pourquoi enregistrer le cacao ivoirien

88 Cité par Van de Klundert, « VN rapport over megafraude grondstoffen. », *op. cit.* note 81.

89 *Ibid.*

90 Selon le négociant cité par Van de Klundert, *ibid.*

91 Entretien avec Christophe Alliot, du BASIC, le 20 juillet 2016.

92 Entretiens menés lors d'un séminaire de UN Comtrade à Genève, fin septembre 2017, par Matthias Cortin, du BASIC, pour notre compte.

comme exporté aux Pays-Bas quand ce n'est pas sa destination effective ? Combien de cacao ivoirien débarque en Allemagne via les Pays-Bas sans être enregistré par les Pays-Bas comme des « ré-exportations » ou « produits en transit » ?

Il se pourrait que la destination finale du cacao soit simplement inconnue lorsque le cargo quitte la Côte d'Ivoire. Amsterdam, l'un des tout premiers ports européens pour l'import de la précieuse fève, peut alors être enregistré comme destination par défaut. Ferry Lapré, du Bureau central des statistiques (CBS) des Pays-Bas, abonde : « Amsterdam peut être indiquée comme destination alors que le navire s'arrête finalement à Anvers ».⁹³ Dans ce cas, le bateau n'arrive jamais à Amsterdam. Le cacao exporté est enregistré par la Côte d'Ivoire comme allant aux Pays-Bas, mais les douanes néerlandaises n'en voient jamais la couleur.

Une autre explication possible, attestée pour d'autres marchandises, est que les données officielles confondent le négoce (l'achat et la vente de matières premières) avec le commerce lui-même, soit le mouvement des marchandises. « Des contrats de vente et d'achat de matières premières sont conclus en Suisse, où les marchandises sont vendues et les navires affrétés », déclare une étude sur le négoce suisse. « Mais les matières premières ne pénètrent jamais sur le territoire helvétique, à l'exception de l'or. Ces flux n'apparaissent donc pas dans les statistiques des douanes ».⁹⁴ Un ancien négociant de cacao explique que les « matières premières peuvent avoir déjà été revendues à un tiers par les bureaux en charge du négoce avant même que la marchandise n'arrive dans le pays. Les Pays-Bas et la Suisse sont les pays leaders pour les activités de négoce ».⁹⁵

Selon un exportateur de cacao ayant près de trente ans d'expérience dans le secteur, « s'il est vrai qu'un même lot de cacao pouvait changer dix fois de propriétaire dans les années 1980 ou 1990, c'est beaucoup moins le cas aujourd'hui : on a moins d'intermédiaires, on est davantage dans le circuit court, tant le nombre d'acheteurs finaux s'est réduit ».⁹⁶ Quant à l'hypothèse d'un changement de destination du bateau, il a son idée : « Quand le cacao embarque dans un liner, ces gros bateaux à conteneur du type CMA/CGM, c'est comme un métro : il s'arrête à Anvers, Amsterdam, puis Hambourg, on ne lui change pas sa destination ! Et c'est la solution que les exportateurs privilégient généralement, car elle est plus souple : ça leur permet de faire partir 500 ou 1 000 tonnes tel jour, de reporter au lendemain si besoin... Mais les tarifs du fret font qu'il est parfois plus intéressant d'affréter spécialement un navire, qui

93 Entretien avec l'auteur, 1er mai 2018.

94 Déclaration de Berne, *Swiss Trading SA, La Suisse, le négoce et la malédiction des matières premières*, Lausanne : Éditions d'en bas, 2011.

95 Cité par Van de Klundert, « VN rapport over megafraude grondstoffen », *op. cit.* note 81.

96 Entretien d'un professionnel du secteur (qui préfère conserver l'anonymat) avec l'auteur, 29 décembre 2017.

emportera 10 000 à 15 000 t de cacao. Le bateau est plus petit, il est plus facile de dévier sa trajectoire. »

Les entrepôts, maillon statistique manquant

Finalement, c'est peut-être Jack Steijn qui détient la clé du mystère. Ce dirigeant d'une entreprise néerlandaise de logistique (Maverix), membre de la European Warehouse Keepers Federation, connaît bien la chaîne qui va du producteur au consommateur, au point de présider le Comité technique international en charge de l'élaboration d'une norme ISO destinée à garantir la traçabilité du cacao durable. Ce fin connaisseur explique que les douanes européennes autorisent le stockage de marchandises importées au sein de l'Union européenne dans des « bonded warehouses ». Bien que physiquement sur le sol européen, ces marchandises sont toujours considérées formellement comme à l'extérieur de l'UE. Ce n'est que lorsqu'elles sont transférées vers leur destination finale au sein de l'UE qu'elles sont déclarées et officiellement comptabilisées. Or ce stockage peut durer des mois, parfois des années ! Et ce, sans que la qualité des fèves n'ait à en pâtir, si les conditions de stockage sont bonnes. Le propriétaire des fèves, de son côté, reçoit un certificat (« a warrant ») relatif aux lots de cacao en question, et peut le revendre sans que les fèves ne quittent l'entrepôt. Nul doute que, pendant ce temps, les autorités ivoiriennes ont enregistré ce cacao au titre des exportations. Si le cacao est finalement transféré hors de l'UE, les marchandises n'auront pas du tout été déclarées au sein de l'UE, et il est probable que l'importateur ne connaisse pas la provenance initiale du cacao.⁹⁷

Du côté de l'Organisation internationale du cacao, on juge l'explication probante. Laurent Pipitone, qui en est l'ancien directeur statistique, explique que « les grands industriels du secteur comme Barry Callebaut ou Cargill font du *'just in time'*, ils ont besoin d'être approvisionnés à mesure de leurs besoins mais ils essaient d'avoir très peu de stocks. » D'où l'importance d'entrepôts de stockage à relative proximité des zones de transformation. En 2014 et 2015, Amsterdam et Rotterdam abritent au total environ 40 % des stocks européens.⁹⁸

Ce système pourrait expliquer, également, la bizarrerie statistique estonienne : tout comme les Pays-Bas, l'Estonie déclare importer moins de cacao ivoirien que la Côte d'Ivoire ne déclare lui en exporter. Or le port de Tallinn s'est spécialisé dans la gestion et l'entreposage de flux de matières premières, et notamment de cacao (environ 30 000 tonnes y étaient entreposées en 2015). Plusieurs sociétés estoniennes, comme Vigolin ou Contimer, ont ainsi adhéré à la European Warehouse Keepers Federation. Mais les tonnes de fèves ne sont, pour la plupart, qu'en transit, direction la Russie, l'Ukraine, la

97 Entretien avec Jack Steijn, de l'European Warehouse Keepers Federation, 11 août 2016.

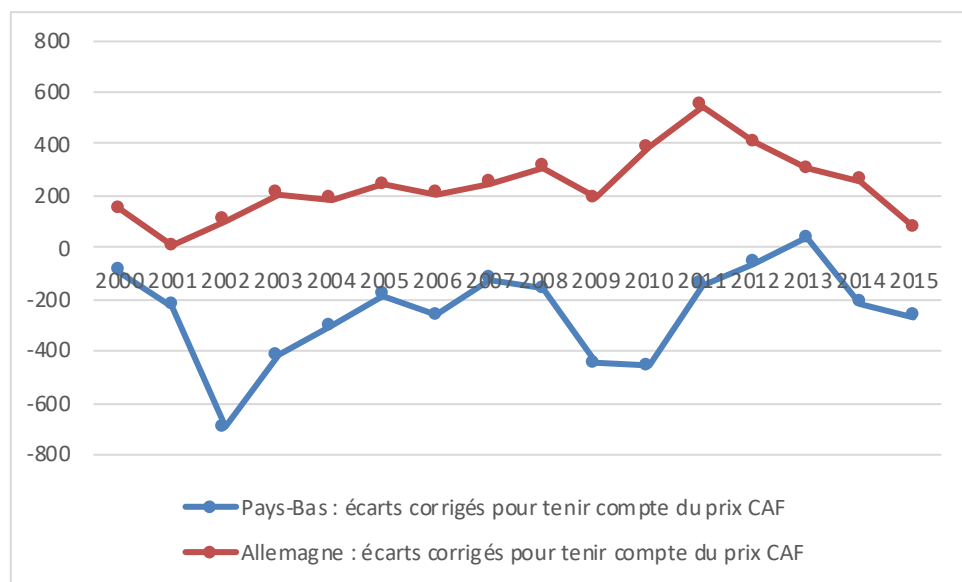
98 Cf. ICCO Expert Group on Stocks, *Report on the Annual ICCO Survey of Cocoa Bean Stocks*, 22 janvier 2016.

Biélorussie... Ces importations ne sont sans doute pas enregistrées en Estonie, mais dans le pays de destination.

Forts de ces explications, nous sommes retournés à nos statistiques. Les Pays-Bas étaient-ils un « sas d'entrée » pour le cacao allemand ? C'est en effet la ligne la plus courte pour approvisionner les usines de Barry Callebaut ou Cargill à l'ouest de l'Allemagne. Au cours de la période 2000-2015, l'Allemagne a déclaré avoir importé 9,1 milliards de dollars de cacao depuis les Pays-Bas. Les données disponibles ne révèlent pas quelle quantité de ce cacao est originaire de Côte d'Ivoire, mais ce qui est certain, c'est qu'aucune de ces fèves n'a été produite aux Pays-Bas.

Pour étudier dans quelle mesure les transbordements expliquent les anomalies statistiques, l'auteur a comparé les écarts des importations de cacao ivoirien déclarées par l'Allemagne aux écarts (dans l'autre sens) pour les Pays-Bas (Graphique 2.2). Les variations d'une année à l'autre ne collent pas vraiment avec l'hypothèse : l'explication du « sas d'entrée » impliquerait que des différences négatives plus importantes pour les Pays-Bas soient corrélées, éventuellement avec un décalage, à des différences positives plus importantes pour l'Allemagne. Or nous constatons justement le contraire.

Graphique 2.2 : Différence entre les exportations de cacao de la Côte d'Ivoire et les importations de cacao des Pays-Bas et de l'Allemagne (en millions de dollars constants de 2015)



Source : Calculs effectués à partir de données de Comtrade.

Remarque : Les importations des partenaires en prix CAF sont comparées aux exportations de la Côte d'Ivoire converties du prix FAB au prix CAF en appliquant une approximation de 10 % pour le facteur CAF.

L'explication apparaît plus probante lorsque l'on cumule le solde négatif de l'un et le solde positif de l'autre sur l'ensemble de la période (voir le Tableau 2.1). Au cours des seize années écoulées entre 2000 et 2015, l'ensemble des exportations de cacao déclarées par la Côte d'Ivoire vers l'Allemagne et les Pays-Bas était à peu près égal à l'ensemble des importations de cacao en provenance de Côte d'Ivoire enregistrées par les deux pays, après ajustement pour tenir compte des coûts de transport. Mais l'Allemagne n'a probablement pas été le seul pays à recevoir des transbordements en provenance des Pays-Bas.

Faute de données précises sur le commerce de transit, il est impossible de mesurer avec précision le rôle qu'il joue dans les écarts statistiques constatés. L'information sur les volumes en transit, leur origine et leur destination, est bien sûr connue des sociétés de trading et d'entreposage. Mais cette information est-elle communiquée aux services gouvernementaux ? L'auteur a posé la question à l'office statistique néerlandais. La réponse est simple : non, le cacao entreposé (en transit) n'étant pas dédouané, les Pays-Bas n'ont « pas toute l'information sur les stocks entreposés ni sur les exportations opérées depuis ces entrepôts ».⁹⁹ Trouver une explication convaincante aux écarts statistiques observés dans la statistique commerciale nécessiterait que les entreprises du secteur fournissent des données transparentes sur toute la chaîne de commerce du cacao.

Motivations fiscales ?

Reste à comprendre pourquoi on entrepose aux Pays-Bas plutôt que dans d'autres pays côtiers. Le problème du sous-enregistrement des flux est si spécifiquement néerlandais que quiconque s'intéresse à la finance offshore ne peut s'empêcher de se demander si la bizarrerie statistique cache une motivation fiscale. Les taxes à l'importation ne peuvent expliquer la différence : les droits de douane sont identiques dans tous les pays membres de l'Union européenne et, en l'occurrence, il n'y a aucune taxe à l'importation sur le cacao. Le régime fiscal néerlandais est particulièrement avantageux pour l'hébergement des droits de propriété intellectuelle, les holdings et les sociétés de trading. Mais quel intérêt à faire transiter le cacao par les Pays-Bas ?

Nous avons vu que la réalité de ce transit n'était guère contestée par l'office statistique néerlandais. Dans ce cas, le cacao échappe tout simplement à l'enregistrement douanier aux Pays-Bas. Cela signifie qu'une entreprise de commerce de cacao pourrait faire payer la facture de sa filiale ivoirienne par sa filiale néerlandaise, avant de refacturer la marchandise (à un prix supérieur) à sa filiale allemande, belge ou française qui réceptionne finalement les fèves pour les transformer. Auquel cas, un bénéfice est engrangé

⁹⁹ Entretien avec Ferry Lapré, de Statistics Netherlands (CBS), 1er mai 2018.

par la filiale néerlandaise, dans un pays réputé pour sa clémence fiscale.

La manœuvre est aisée, dès lors qu'une grande partie du commerce de cacao, comme l'admet la Federation of Cocoa Commerce, a lieu entre filiales d'une même firme. Et les groupes qui s'y adonneraient ne courraient pas de grands risques, surtout s'ils peuvent attester de la réalité du passage des fèves par les entrepôts néerlandais. En effet, pour que la filiale néerlandaise engrange un bénéfice, il n'est pas indispensable de manipuler les prix de transfert (prix des transactions au sein d'un même groupe) : il suffit de dater opportunément les transactions d'achat et de vente du cacao, en fonction des variations du cours mondial.

Il ne serait pas surprenant que les entreprises multinationales exploitent sagement les différentiels dans les législations fiscales des divers pays pour minimiser leurs obligations fiscales. À cette fin, les firmes multinationales créent souvent des holdings aux Pays-Bas, et ce n'est pas par amour du gouda et des champs de tulipes. Les holdings sont destinées à « entreposer provisoirement les revenus de l'activité du groupe au niveau mondial », selon l'organisation non gouvernementale suisse Déclaration de Berne [aujourd'hui Public Eye], avant que ceux-ci ne soient transférés dans un autre paradis fiscal (par exemple Jersey ou les Îles Vierges britanniques).¹⁰⁰

Ces manœuvres de minimisation fiscale n'échappent pas toujours à la vigilance des autorités. Dans sa Lettre 2019 aux actionnaires, ADM rapporte que sa filiale néerlandaise, ADM Europe B.V., « a fait l'objet d'un redressement par l'administration fiscale néerlandaise en raison des prix de transferts pratiqués suite à la réorganisation des affaires en 2009 », et qu'au 31 décembre 2018, ce redressement était de 93 millions de dollars en impôts, additionnés de 31 millions de dollars d'intérêts. « La société a fait appel de ce redressement fiscal », poursuit la lettre, et « prévoit de se défendre vigoureusement », mais prévient que la procédure d'appel peut prendre un certain temps et avoir un impact financier supplémentaire pouvant aller jusqu'au montant total du redressement fiscal. »¹⁰¹

Un manque de données sur le commerce de transit

Pour trancher la question des causes de l'écart des données du commerce du cacao entre les Pays-Bas et la Côte d'Ivoire, il faudrait braquer les projecteurs sur la boîte noire statistique que représente le commerce de transit. À l'heure actuelle, les observateurs extérieurs n'ont aucun moyen de comparer les transactions opérées par les entreprises de trading et les sociétés de gestion des entrepôts avec les

100 Déclaration de Berne, *Swiss Trading SA, op. cit.* note 93, p. 251.

101 Cf. « 2019 Letter to Stockholders Proxy Statement », p. 91. Disponible sur <https://assets.adm.com/Investors/Shareholder-Reports/2018/ADM-Annual-Report-Letter-to-Stockholders-2019-Proxy-Statement-and-2018-Form-10-K-final-.pdf.PDF> (consulté le 25 novembre 2019).

déclarations en douane. Comme l'explique Christophe Alliot, « en matière commerciale, la seule information rétrocedée sur les entreprises prend la forme de palmarès généraux, sans qu'il soit possible d'obtenir les valeurs, les pays, les produits ou les départements d'importation ou d'exportation concernés ». ¹⁰²

Edward George, analyste britannique chez Ecobank, pointe là où le bât blesse : « Je crains que l'information que vous recherchez ne soit pas disponible. Les sociétés de trading sont en possession de ces données, mais elles sont très sensibles et ne seront probablement jamais communiquées aux médias. » ¹⁰³

La clé d'une meilleure information sur les volumes et la valeur du cacao ivoirien exporté, et les voies qu'il emprunte, est donc entre les mains des sociétés de trading. Si les gouvernements dont le sol sert de hub au commerce mondial du cacao n'ont pas accès à ces informations, il serait peut-être temps qu'ils se les procurent... Et qu'ils mettent à jour les données transmises à UN Comtrade.

Écarts d'exportation cumulés

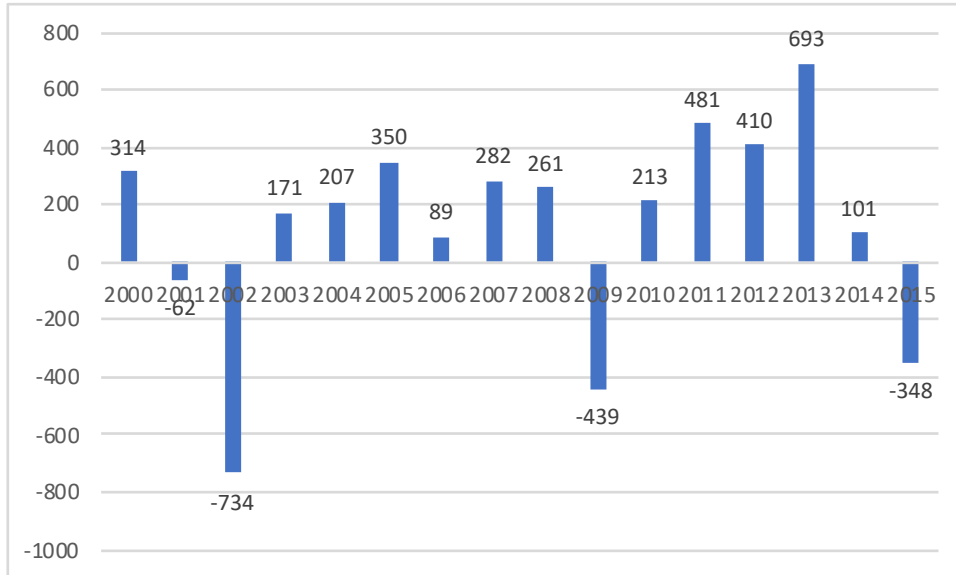
Reste une autre énigme de taille : comment expliquer qu'Abidjan déclare exporter moins de cacao ivoirien que tous ses principaux partenaires commerciaux mis ensemble ne déclarent en importer ? Même si l'on intègre les écarts dans l'autre sens, concernant les Pays-Bas et l'Estonie, le compte n'y est pas.

Des décalages entre les moments d'enregistrement (en fin d'année en Côte d'Ivoire et en début d'année suivante dans le pays d'importation) sont toujours possibles, mais les écarts constatés dans un sens une année devraient alors être compensés dans l'autre sens l'année d'après. Or, c'est rarement le cas, et sur la période de quinze ans allant de 2000 à 2014, l'écart cumulé s'élève à environ 2,4 milliards de dollars (voir le Graphique 2.3 et le Tableau 2.1).

102 Entretien avec l'auteur, 16 août 2016.

103 Cité par Van de Klundert, « VN rapport over megafraude grondstoffen. », *op. cit.* note 81.

Graphique 2.3 : Différence entre les exportations de cacao de la Côte d’Ivoire et les importations de cacao de ses 9 principaux partenaires (en millions de dollars constants de 2014)



Source : calculs effectués à partir de données de Comtrade.

Remarque : Les importations des partenaires en prix CAF sont comparées aux exportations de la Côte d’Ivoire converties du prix FAB au prix CAF en appliquant une approximation de 10 % pour le facteur CAF. Aucun ajustement n’est effectué pour les États-Unis, qui déclarent leurs importations en valeurs FAB

Ici encore, on peut poser la question : ces écarts sont-ils dus à des problèmes d’enregistrement ? Il n’est pas exclu qu’une même cargaison soit déclarée deux fois au titre des importations, une première dans le pays de transit (aux Pays-Bas), une seconde dans le pays de destination finale (par ex., l’Allemagne, la Belgique ou la France).¹⁰⁴ Ou une fois à l’état de fèves de cacao (par les Pays-Bas), une autre à l’état de poudre, de beurre de cacao ou de chocolat industriel (l’Allemagne important beaucoup de cacao transformé des Pays-Bas). Mais dans ces cas de figure, l’énigme néerlandaise serait plus épaisse encore. Et quelle origine serait alors indiquée en Allemagne : les Pays-Bas ou la Côte d’Ivoire ? Théoriquement, il suffit de cocher la case « ré-export » dans UN Comtrade pour avoir les chiffres complets, quel que soit le nombre de pays intermédiaires. Or aucun ré-export de cacao des Pays-Bas vers l’Allemagne n’apparaît dans la base statistique onusienne. La thèse de l’erreur d’enregistrement ne résiste pas à l’analyse, si l’on en croit Christophe Alliot : quand les fèves n’échappent pas à l’enregistrement du fait de leur stockage dans des entrepôts, « les données des douanes des pays d’importation en Europe sont la plupart du temps les plus fiables, car elles comptabilisent toutes les marchandises en provenance d’un pays de production, quel que soit le détail du parcours, et elles gardent presque tout le temps la trace du pays d’origine ».¹⁰⁵

104 L’hypothèse est formulée par Denis Cogneau dans un entretien avec l’auteur, 11 août 2016.

105 Entretien avec Christophe Alliot, du BASIC, 20 juillet 2016.

Sur la route du trafic de cacao

Aussi est-il vraisemblable que l'on ait davantage affaire à une sous-déclaration des exportations qu'à une sur-déclaration des importations. L'allemand Friedel Hütz-Adams en connaît un rayon sur le cacao ivoirien : c'est à lui que l'agence allemande de coopération, la GIZ, a confié une étude sur le secteur. Il assure que le phénomène de sous-déclaration n'est pas étranger à la contrebande du cacao ivoirien, dont on sait qu'elle a été particulièrement massive pendant les années de conflit. Jusqu'à 105 000 tonnes de cacao ont été importées en provenance du Togo pendant la campagne 2007/2008, alors que la production togolaise était inférieure à 10 000 tonnes... La contrebande atteindrait donc près de 100 000 tonnes pendant cette campagne.¹⁰⁶

Selon Hütz-Adams, l'essentiel était acheté par des négociants qui savaient que le cacao provenait pour l'essentiel de Côte d'Ivoire, parfois emballé dans des sacs estampillés « cacao du Ghana » pour en accroître la valeur marchande.¹⁰⁷ Le Ghana lui aussi a connu, par un effet de vases communicants, des campagnes exceptionnelles les années où le voisin ivoirien exportait moins... Le Graphique 2.4 ci-après suggère ainsi un pic de la contrebande via le Ghana en 2004-2006 et en 2011-2012 : deux périodes de forte instabilité politique en Côte d'Ivoire.

Reste à savoir comment ce cacao est enregistré à la douane en Europe : cacao ivoirien, togolais, ghanéen ? Est-ce qu'au moins une partie de ce cacao était identifiée comme étant du « cacao ivoirien » par les exportateurs cherchant à en assurer la traçabilité ? Laurent Pipitone, l'ancien directeur statistique de l'ICCO, estime que le Ghana, (où le Cocobod, un organe public, est l'unique exportateur) n'exporterait pas de sacs de cacao estampillés « Côte d'Ivoire ». Rien ne permet de penser que des douaniers – qui ne sont pas des professionnels aguerris capables de reconnaître la provenance du cacao – enregistreraient ce produit sous l'appellation « cacao ivoirien » quand la marchandise provient du Ghana et est indiquée comme telle.¹⁰⁸

C'est sur les données de l'ICCO, et non sur celles des douanes européennes, que les experts onusiens se sont appuyés pour établir le fossé existant entre les quantités produites par le Togo et les quantités que Lomé a déclaré avoir exportées. Le Tableau 2.2, fondé sur les statistiques onusiennes, montre que le commerce de cacao entre l'Allemagne et les voisins de la Côte d'Ivoire est loin de combler le fossé statistique germano-ivoirien.¹⁰⁹

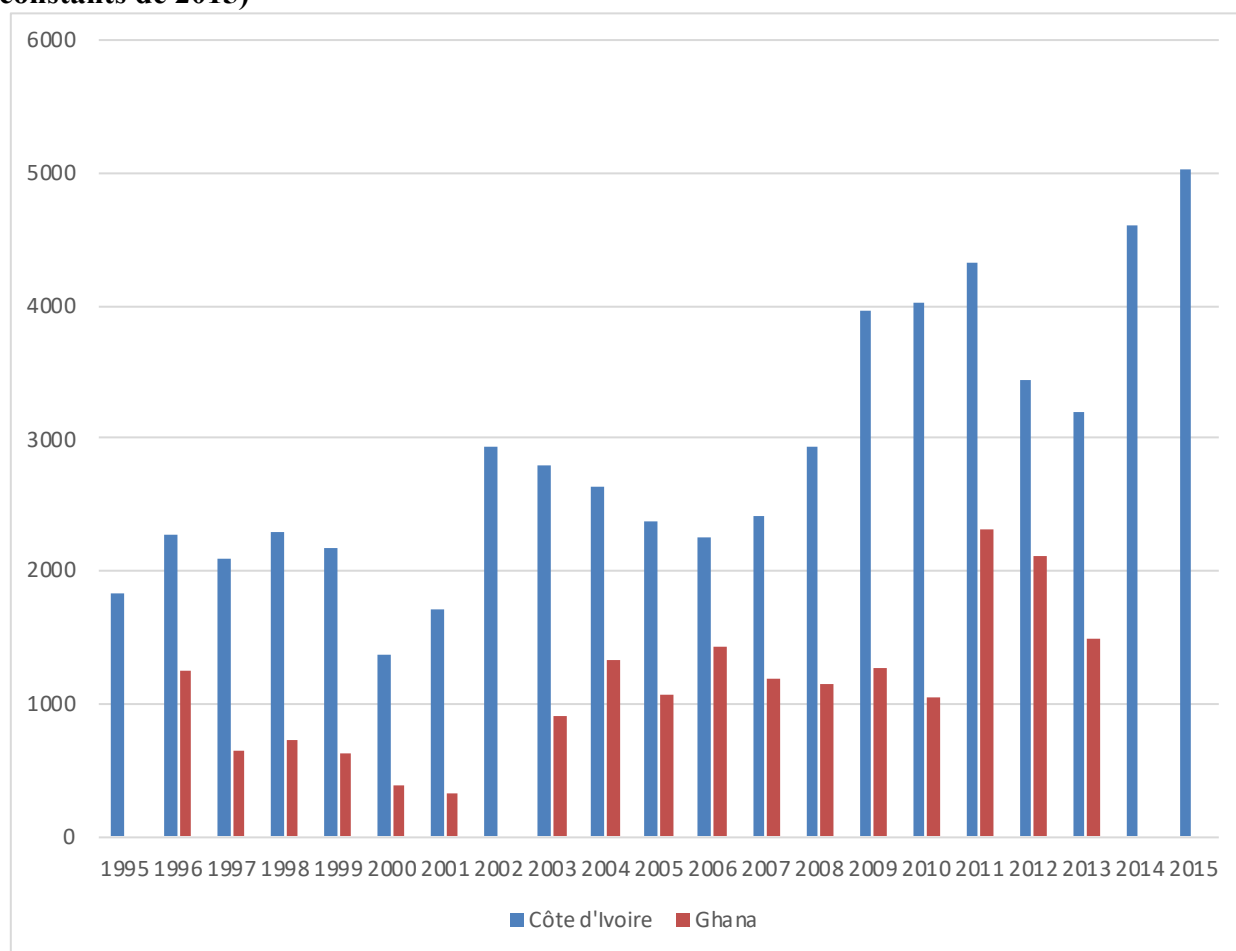
106 Groupe d'experts des Nations Unies, « Lettre datée du 9 octobre 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire », Rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies S/2009/521, §243, p. 57.

107 Entretien avec Friedel Hütz-Adams, de l'Institut allemand Südwind, 10 août 2016.

108 Entretien avec l'auteur, 22 décembre 2017.

109 Nous avons laissé de côté le Mali, le Burkina Faso et le Liberia, pour lesquels les données étaient indisponibles ou

Graphique 2.4 : Exportations de cacao du Ghana et de la Côte d’Ivoire (en millions de dollars constants de 2015)



Sources : Comtrade.

Remarque : Les données ne sont disponibles pour le Ghana pour les années 1995, 2002, 2014 et 2015.

Tableau 2.2 : Commerce de cacao de l’Allemagne, 2000-2015
(en millions de dollars constants de 2015)

	Exportations vers l’Allemagne (FAB)	Importations de l’Allemagne (CAF)
Côte d’Ivoire	3019,7	7107,4
Ghana	754,6	1783,3
Guinée	17,8	118,1
Togo	44,5	898,1

Source : Comtrade.

Déclarations d’exportations

L’hypothèse de la contrebande n’explique donc pas de manière satisfaisante le fossé entre les exportations de cacao de la Côte d’Ivoire enregistrées et les importations totales enregistrées par ses

négligeables.

partenaires commerciaux, pas plus que les erreurs d'enregistrement à l'arrivée. Il convient peut-être plutôt de remettre en question la qualité des informations enregistrées au départ des marchandises. Les exportateurs trouveraient un avantage fiscal évident à ce que certaines cargaisons échappent à l'enregistrement douanier. Jusqu'à récemment, les taxes à l'exportation en Côte d'Ivoire (le droit unique de sortie ou DUS) s'élevaient à 44 % de la valeur de la marchandise exportée, avant d'être réduites de moitié (22 % pour les fèves de cacao, et aujourd'hui 9 à 13 % pour le cacao transformé).

Et moyennant quelque intéressement, certains douaniers se priveraient-ils de fermer les yeux sur la sous-évaluation (en volume ou en qualité) des marchandises, voire sur un container entier ? La critique des douanes ivoiriennes ne date pas d'hier : en mai 1986, une mission des douanes françaises constatait que « sur un échantillon de 60 déclarations, 17 représentaient des fausses déclarations de valeurs [qui] laissent supposer des courants continus de fraude, bien établis, tant à l'importation qu'à l'exportation ». Dans la foulée de cette révélation, Lamine Diabaté, ministre de l'Économie sous Houphouët-Boigny, faisait paraître un rapport officiel, selon lequel les « seules pratiques de sous-facturation et surfacturation feraient perdre à la Côte d'Ivoire entre 50 et 90 milliards de Fcfa, selon les années » (soit entre 1,6 et 2,9 % du PIB de l'époque).¹¹⁰ Abidjan, sous la pression des institutions de Bretton-Woods, affiche alors sa détermination pour lutter contre les fraudes douanières et fiscales. Avec un succès relatif, comme l'a montré l'économiste Bruno Losch (cf. Chapitre 4).

Mais c'est peut-être sous Gbagbo, au cours de la première décennie de notre siècle, que le système ivoirien de contrôle des exportations a touché le fond, avec à la fois un blanc-seing donné à la sous-facturation des exportations par l'opérateur qui avait alors le monopole, l'ACE, un monopole accordé sans doute pour alimenter l'effort de guerre – et accessoirement, la cagnotte personnelle du ministre des Finances, Bohoun Bouabré (cf. Chapitre 9).

Depuis la chute de Gbagbo, les écarts entre déclarations de cacao exporté par la Côte d'Ivoire et cacao ivoirien importé par ses partenaires n'ont pas diminué, loin s'en faut (cf. Graphique 2.3). Serait-ce que les douanes ivoiriennes dysfonctionnent toujours autant ? On parle ici des douanes du port, car on sait combien, dans le reste du pays, la reconquête du contrôle de la frontière prend du temps. Laurent Pipitone n'écarter pas l'hypothèse, mais il exclut que de grands industriels ayant pignon sur rue prennent de tels risques : selon lui, des entreprises telles que Cargill ou Barry Callebaut, qui dépendent fortement du cacao ivoirien, ne s'aventureraient pas à tenter d'échapper au fisc, au risque de perdre leurs agréments.¹¹¹

« Le contrôle est présent à toutes les étapes », confirme un exportateur : « un concessionnaire agréé par

110 Calcul de l'auteur (données Banque mondiale pour le PIB, Université de Sherbrooke pour le taux de change).

111 Entretien avec l'auteur, 22 décembre 2017.

le Conseil Café-Cacao (CCC) est à demeure, pour 6 mois ou 1 an, à l'entrée de l'usine de chaque exportateur, pour contrôler la qualité du produit que le transformateur ou la coopérative apporte par camion. Il est autorisé à rejeter un produit de qualité insuffisante, ou à établir une réfaction (une décote) sur un produit de moindre qualité, et c'est même lui qui a le dernier mot. À l'intérieur de l'usine, où les fèves sont séchées et conditionnées, le CCC a aussi un agent qui contrôle le pont bascule, pour la pesée. Un autre concessionnaire, comme Bureau Veritas ou SGS, désigné de façon aléatoire, vient contrôler la qualité du produit à la sortie de l'usine, et lui-même fait l'objet de vérifications aléatoires par le CCC ».¹¹² S'ensuivent une série d'autres démarches administratives (enregistrement, formulaire F01, règlement des taxes...) jusqu'à ce que le bateau parte enfin, sachant que la déclaration douanière est faite par le transitaire – comme Getma, Sivom, Saga-Ci (groupe Bolloré), Geodis...

Sur le papier, ce système semble laisser peu de place à la fraude sur les déclarations de quantités. Mais cela ne garantit pas que les prix sont enregistrés avec précision, ce qui permet une sous-facturation à l'exportation.

Au total, les incohérences statistiques concernant le commerce du cacao ivoirien sont nombreuses et massives. Cette enquête amène à une certaine prudence quant aux conclusions à tirer. Certaines incohérences sont probablement dues à une fraude dans l'enregistrement des exportations. Mais l'entreposage de la marchandise en transit pourrait être tout aussi déterminant, non peut-être sans arrière-pensées fiscales. De même qu'un récent audit a mis en lumière les dysfonctionnements de la filière cacao ivoirienne et de son organe régulateur,¹¹³ un audit de l'activité des douanes ivoiriennes et des transitaires pourrait contribuer à éclairer les problèmes manifestes d'enregistrement des exportations de cacao ivoirien.

112 Entretien avec l'auteur, 29 décembre 2017.

113 Claire Fages, « Cacao en Côte d'Ivoire : une gestion "approximative" selon KPMG », RFI, 30 avril 2018.

3. L'étonnante fortune de Félix Houphouët-Boigny

Le 2 mars 1990, Michel Camdessus, alors à la tête du Fonds Monétaire International (FMI), se désolait que l'argent versé en Afrique au titre de l'aide serve « simplement à alimenter la fuite des capitaux et des achats d'appartements dans de beaux pays d'Europe ». ¹¹⁴ Cette déclaration, bien qu'un peu lapidaire, a le mérite de soulever une question intéressante : où vont les capitaux ivoiriens en fuite ?

Pour tenter d'y répondre, nous nous sommes penchés sur le patrimoine immobilier des Ivoiriens en France, en nous basant sur la valeur locative des logements qu'on retrouve dans la base FILOCOM du ministère du Logement en France. ¹¹⁵ Si l'on estime la valeur moyenne d'un bien, en France, à 20 ans de loyer, alors la valeur du patrimoine détenu en France, de notoriété publique, par des résidents ivoiriens, se situe autour de 200 millions de dollars. ¹¹⁶ Bon nombre de ces propriétés sont de taille modeste : 60 % de la valeur concerne des propriétés de moins de 75 mètres carrés.

Nous avons aussi examiné les dépôts bancaires détenus par des résidents ivoiriens dans les banques des 44 pays du champ de la Banque des règlements internationaux (BRI). ¹¹⁷ Les pays déclarants comprennent les principales places financières du monde. Les données semblent montrer une évaporation très forte des capitaux ivoiriens vers les banques occidentales à la fin des années 1980 : le montant des dépôts est de 2 milliards de dollars (en dollars de 2015) à la fin de cette décennie (voir le Graphique 3.1). ¹¹⁸ Mais les capitaux évaporés dans des pays respectant le secret bancaire ou convertis en actifs non bancaires échapperaient à ces mesures, tout comme les dépôts dans les banques déclarantes dans les cas où la nationalité du bénéficiaire effectif n'était pas révélée.

Les années 1980 correspondent à la vague mondiale de politiques de libéralisation promue par le FMI. En Côte d'Ivoire, cette période coïncide aussi avec la fin de règne de celui qu'il était devenu coutume d'appeler le « Vieux », Félix Houphouët-Boigny, dont la fortune personnelle donne un aperçu de l'univers de la fuite des capitaux ivoiriens.

114 Cité dans Raymond Koudou Kessié, « Pratiques éducatives et développement moral », Thèse de doctorat, Université de Toulouse Montmirail, novembre 1990, tome 1, p. 429.

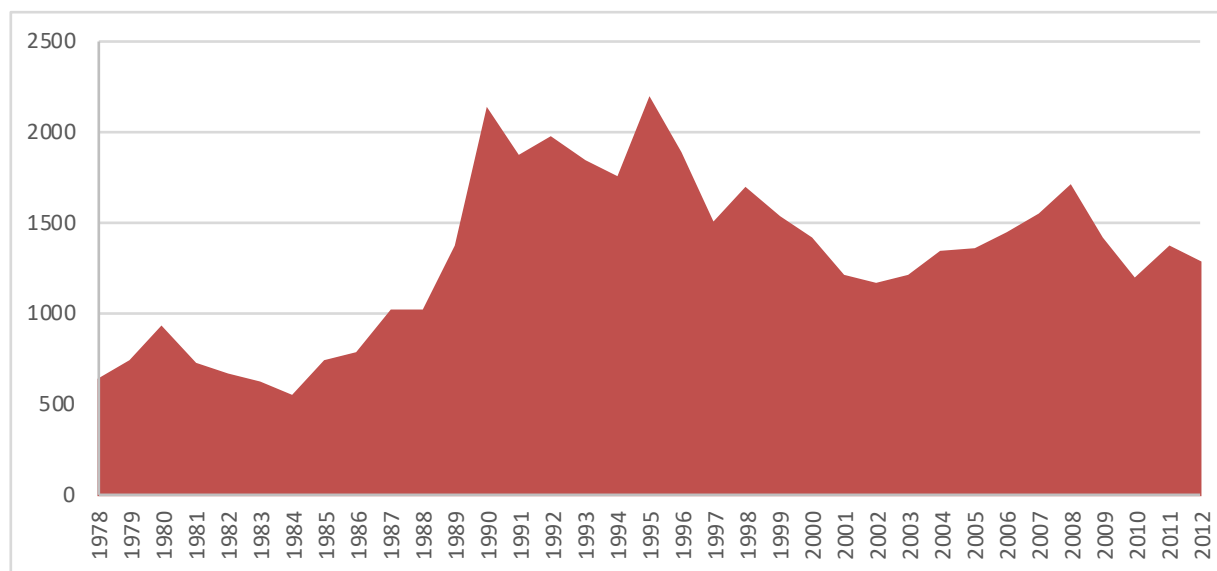
115 L'auteur remercie l'économiste Denis Cogneau d'avoir suggéré cette approche et d'avoir obtenu et partagé des données sur le patrimoine immobilier des non-résidents auprès du ministère français du logement.

116 Les propriétaires peuvent inclure des citoyens français, car les données se réfèrent au pays de résidence et non à la nationalité.

117 L'auteur remercie à nouveau Denis Cogneau pour l'avoir aidé à accéder à ces données et à les interpréter.

118 Les variations dans la couverture des pays et des banques avant 1996 pourraient affecter la comparabilité, d'une année à l'autre, des données de la BRI. De plus, le dollar américain s'est fortement déprécié par rapport au franc français entre 1985 et 1990. Étant donné que les données de la BRI sont déclarées en dollars et que les dépôts à l'étranger des résidents de Côte d'Ivoire étaient souvent détenus en francs, cela peut expliquer en grande partie la flambée apparente de la valeur des dépôts sur cette période. Pour une analyse plus approfondie des données de la BRI, cf. Denis Cogneau et Léa Rouanet, « Capital exit from developing countries », Paris School of Economics, janvier 2015.

Graphique 3.1 : Dépôts auprès de banques déclarantes de la BRI par des résidents ivoiriens (en millions de dollars de 2015)



Source : base de données de la Banque des règlements internationaux.

« J'aime l'or, je suis né dedans »

Félix Houphouët-Boigny, président de la République de l'indépendance en 1960 jusqu'à sa mort en décembre 1993, reste la figure centrale de l'histoire ivoirienne. Il a non seulement laissé son nom à un pont, un stade, un aéroport d'Abidjan... Il jouit encore aujourd'hui en Côte d'Ivoire d'une véritable aura. Une majorité d'Ivoiriens semble ne pas lui tenir rigueur de son immense fortune : « Lui, au moins, n'oubliait pas son peuple », entend-on par exemple. Et pourtant...

Il est impossible d'estimer précisément la valeur de son patrimoine. « Entre 50 et 100 millions d'euros » pour les uns, un montant sûrement sous-estimé,¹¹⁹ ou encore 7 milliards,¹²⁰ 6 à 9 milliards¹²¹ ou même 15 milliards¹²² d'euros pour les autres, tandis que *Le Monde* évoque prudemment le chiffre de « plus d'un milliard ».¹²³

Félix Houphouët-Boigny ne s'est jamais caché de son amour pour l'argent. En 1983, il se prévalait d'avoir la première fortune du pays, déclarant ainsi : « Les gens s'étonnent que j'aime l'or. C'est parce

119 François Soudan, « Où est passé le trésor d'Houphouët ? », *Jeune Afrique*, 21 janvier 2009.

120 Raymond Baker, *Capitalism's Achilles Heel*, Hoboken : John Wiley & Sons, 2015, p. 52.

121 *Journal du Dimanche*, 11 mars 1990. L'article « Afrique : les comptes très spéciaux des dirigeants contestés », qui évoque une fortune entre 40 et 60 milliards de francs français, est cité dans Koudou Kessié, *Pratiques éducatives et développement moral*, *op. cit.* note 113, p. 429.

122 Christian Bouquet, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Paris : Armand Colin, 2008, p.213, note n°19.

123 Marc Guéniat, « Un château, héritage d'Houphouët-Boigny, sème la zizanie dans un village français », *Le Monde*, 30 décembre 2016.

que je suis né dedans ». ¹²⁴ Il est vrai que dès avant son accession au pouvoir, il détenait déjà une petite fortune : « J'ai acheté la maison de Jean Gabin [en France], je n'étais pas président de la République de Côte d'Ivoire. J'ai acheté un appartement dans le 11ème pour mon fils, je n'étais pas président de la République ! » ¹²⁵

Cette richesse est notamment assise sur ses investissements dans l'ananas, le café, l'avocat ou l'élevage de poulets : « C'est le fruit de mon travail. J'ai 4 milliards [de FCFA] de chiffre d'affaires dans la culture de l'ananas. J'avais atteint jusqu'à 3 000 tonnes d'ananas par mois, le tiers de la production nationale... Autrefois, on recevait très peu, peut-être 100 millions, mais ces 100 millions valent aujourd'hui des milliards. Et j'ai viré tout cet argent dans les comptes en banque, en Suisse, et cela a produit des intérêts importants. L'une des banques d'Abidjan possède de moi le quart de ses dépôts... Il y a même une banque qui gère mes bénéfices sur l'avocat, dont je crois, je suis le premier producteur en Côte d'Ivoire. Il y a une autre banque qui gère modestement les bénéfices de mon élevage de poulets. Mais ces milliards, parce que tout cela se chiffre en milliards, se trouvent dans le pays. » ¹²⁶ De fait, dès 1952, son compte UBS à Genève aurait compté 150 millions de francs suisses. ¹²⁷

Il est difficile de remonter avec précision aux sources de cette fortune. D'autant qu'une partie du patrimoine qu'il a édifié revenait, d'une certaine façon, à la collectivité : « Tout ce que j'ai construit à Yamoussoukro [l'« autre » capitale du pays] ne m'appartient pas. Les hôtels appartiennent au Parti, donc à l'État ; la maison du Parti, la fondation Houphouët-Boigny, etc., sont des édifices appartenant à l'État ». ¹²⁸ Il s'agit d'un pan non négligeable de ce patrimoine, tant Yamoussoukro, ce petit village où Félix avait grandi au côté de sa grande tante Yamoussou, fut le théâtre de sa folie des grandeurs : en 1983, il décida d'en faire la capitale administrative de la Côte d'Ivoire, et il y fit construire plusieurs édifices somptueux : l'hôtel de ville, une école technique et d'ingénieurs, un aéroport international... et une basilique qu'il voulut plus grande que Saint-Pierre de Rome. ¹²⁹ Il affirme avoir personnellement dépensé 115 millions d'euros pour la réalisation de cette basilique, construite par la société française Bouygues entre 1985 et 1990 pour 250 millions d'euros, selon les déclarations. ¹³⁰

124 Bernard Nantet, Notice de Félix Houphouët-Boigny, in *Encyclopédie Universalis*, édition 1999.

125 Pierre Péan, *L'argent noir : Corruption et sous-développement*, Paris : Fayard, 1988, p. 176.

126 Discours de M. Houphouët-Boigny, *Fraternité Matin* (Abidjan), le 29 avril 1983.

127 Selon Maître Baduel, avocat de Marie-Thérèse Houphouët-Boigny jusque début 2017. Entretien avec l'auteur, 28 décembre 2017.

128 Péan, *L'argent noir*, *op. cit.* note 124, p. 178.

129 La basilique Notre-Dame de la Paix à Yamoussoukro, avec un dôme inspiré de St-Pierre de Rome, s'étend sur 8 000 m².

130 Selon certaines estimations, le coût de la basilique se serait élevé à 600 millions de dollars : cf. Amim Langer et Graham K. Brown, « Cultural Status Inequality: An Important Dimension of Group Mobilization », in Frances Stewart (dir.), *Horizontal Inequalities and Conflict: Understanding Group Violence in Multiethnic Societies*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2008, p. 47.

Mais l'origine du patrimoine personnel de Houphouët-Boigny avant l'indépendance est elle-même contestée : selon certains auteurs, ce patrimoine émane d'abord de l'argent du syndicat des planteurs qu'il dirigeait et de l'or de la région de Dabou, que les militants du Rassemblement démocratique africain (RDA) lui ont apporté au nom de la lutte pour l'émancipation...¹³¹

Sa fortune personnelle a pris son envol après qu'il a accédé à la présidence de la Côte d'Ivoire. Conceptualisant une « philosophie du grilleur d'arachides »,¹³² selon laquelle le grilleur d'arachides doit en mettre dans sa bouche pour bien vérifier leur teneur en sel, il a mis en place un système de ponction constante sur les ressources du pays, en particulier le cacao (cf. Chapitre 2, *supra*).

Il est difficile d'imaginer que les actifs agricoles de Houphouët-Boigny datant d'avant 1960 aient suffi à bâtir un empire d'une trentaine de propriétés à Paris. Cet ensemble immobilier comprenait un château et un domaine de 33 hectares à Bombon (Seine-et-Marne) acquis en 1985, une *gentilhommière* Louis XIV à Soisy-sur-École, un hôtel particulier de la rue de la Chaise dans le 7^e arrondissement, et dans le même arrondissement le célèbre Hôtel Masseran, joyau du XVIII^e siècle également connu sous le nom d'Hôtel de Beaumont. À cela s'ajoutent, toujours dans le très huppé 7^e arrondissement de la capitale française, celui des ministères et des monastères, trois appartements avenue Bosquet, un sis rue de Grenelle, d'autres rue de la Comète et Passage Jean Nicot, et d'autres belles propriétés rue Saint-Simon, boulevard des Invalides et – si l'on en croit sa fille Hélène – rue Duroc.¹³³ Le Vieux possédait enfin un appartement dans le XI^e et pas moins de 17 villas à Marne-la-Coquette, dans la banlieue Ouest de Paris.¹³⁴

L'inventaire dépasse bien sûr largement la seule région parisienne : le président ivoirien aurait détenu des appartements à Londres, à New York, une propriété aux Bahamas, une autre en Italie, à Castel Gondolfo, d'autres encore au Maroc, au Sénégal et, bien sûr, en Côte d'Ivoire (dont dix-huit villas luxueusement meublées et ornées à Yamoussoukro).¹³⁵ En Suisse, il n'était pas seulement propriétaire d'une maison au Chêne Bourg, mais aussi de multiples sociétés immobilières (SI Grand Air, SI Picallpoc, SCI Alima), elles-mêmes détentrices, entre autres, de deux demeures proches de Genève, l'une à Collonges-sous-Salève en Haute-Savoie (France), l'autre sur la « colline des milliardaires », à Cologny

131 Cf. Yaya Traoré, « La problématique de la gouvernance politique en Afrique : sociogenèse et enjeux de la crise de l'État-Nation en Côte d'Ivoire », Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 2, 2014, p. 201 et pp. 213-214.

132 « On ne doit pas empêcher un grilleur d'arachides d'en mesurer la teneur en sel ». En Côte d'Ivoire, cette métaphore s'applique à la banalité de la corruption. Cf. Traoré, *ibid.*, p. 14.

133 Toutes ces propriétés sont citées dans la très sérieuse *Lettre du Continent*. Cf. « Les comptes secrets d'Houphouët », *La Lettre du Continent* n° 455, 30 septembre 2004. Les adresses sont données de façon précise – y compris le bien évoqué rue Duroc – par sa fille Hélène Houphouët-Boigny sur son blog <http://succession-mr-f.houphouet-boigny.over-blog.net/article-11257253.html> (consulté le 27 décembre 2018).

134 Benoît Collombat, « Les milliards envolés de Félix Houphouët-Boigny », France Inter, 4 décembre 2015.

135 Philippe Madelin, *L'or des dictatures*, Paris : Fayard, 2013, pp. 307-315 et Soudan, « Où est passé le trésor d'Houphouët? », *op. cit.* note 118.

(Suisse).¹³⁶

Des avoirs immobiliers auxquels il faut ajouter de nombreux comptes à l'étranger, en France, au Luxembourg, et particulièrement en Suisse (UBS, SIB et Merrill Lynch)¹³⁷ et un épais portefeuille en actions – par exemple, dans Intercafco (café-cacao) ou dans des bijouteries et des horlogeries genevoises.¹³⁸ Selon les registres de virements d'UBS consultés par l'auteur, le seul compte UBS du « Vieux » a financé pour plus de dix millions de dollars d'achat chez les joailliers et horlogers Piaget et Harry Winston en quatre ans, au milieu des années 1980.

Félix Houphouët-Boigny s'amusait des accusations concernant ses avoirs helvètes : « Quel est l'homme sérieux dans le monde qui ne place pas une partie de ses biens en Suisse ? »¹³⁹ Les enseignants ivoiriens en grève à qui il s'adressait ont dû modérément goûter la plaisanterie, eux qui subissaient les coupes sombres dans les dépenses sociales d'un État rendu exsangue par l'évaporation des deniers publics.

Un héritage convoité

D'un premier mariage avec Kady Racine Sow, Félix a eu cinq enfants : Félix (mort lorsqu'il était enfant), François (décédé en 2011), Augustin (décédé en 2015), Guillaume et Marie. Puis le patriarche et sa seconde épouse, Marie-Thérèse Brou, ont adopté deux enfants, Hélène et Olivier. À cette descendance s'ajoute une fille, Florence, d'une de ses maîtresses. Plus de vingt ans après la mort du « Vieux », la bataille pour son héritage continue de faire rage parmi les héritiers encore vivants.

Et si Félix Houphouët-Boigny a laissé un testament, les enfants de son premier mariage et son successeur à la magistrature suprême, Henri Konan Bédié, sont parvenus à le court-circuiter.¹⁴⁰ Ils ont fait valoir l'existence d'un legs verbal confiant ses biens à l'État ivoirien. L'État s'est vu reconnaître, de fait, la propriété de deux hôtels particuliers proches de l'ambassade ivoirienne à Paris,¹⁴¹ un autre boulevard Suchet, deux étages de bureaux à la Tour Norma à la Défense (dont une partie louée au groupe Total), ainsi que le « château Masseran », devenu sous Laurent Gbagbo la résidence du chef de l'État ivoirien à Paris.¹⁴² En 2010, une douzaine d'appartements parisiens et de pavillons de banlieue huppée avaient été

136 Si l'on en croit l'article de blog d'Hélène Houphouët-Boigny cité note 132.

137 L'existence de ce dernier compte ressort des virements communiqués par l'UBS à la justice genevoise, selon Maître Baduel. Entretien avec l'auteur, 28 décembre 2017.

138 Cf. Antoine Dulin et Jean Merckaert, « Biens mal acquis : à qui profite le crime ? », CCFD-Terre solidaire, 2009.

139 Cf. Madelin, *L'or des dictatures*, *op. cit.* note 134, p. 314. Cf. également l'article de blog d'Hélène Houphouët-Boigny, *op. cit.* note 132.

140 Selon Maître Baduel, « Félix Houphouët-Boigny a fait travailler Maître Normand pendant un mois pour établir un testament ». Entretien avec l'auteur, 28 décembre 2017.

141 Mais ces deux biens sont alors loués pour des montants dérisoires, l'un à une société belge avec un bail de trente ans, l'autre pour quinze ans à l'un des avocats du président Gbagbo...

142 « L'immobilier de Gbagbo à Paris (II) », *Lettre du Continent*, 25 janvier 2007, repris par le magazine Capital, « La

cédés au profit de l'État,¹⁴³ et les somptueuses collections qui meublaient l'Hôtel Masseran avaient été vendus aux enchères sur ordre de Laurent Gbagbo, rapportant 7,5 millions d'euros... officiellement pour restaurer l'hôtel particulier.¹⁴⁴

Dans le droit français, même en cas de legs verbal en faveur de l'État, ce dernier ne peut théoriquement s'approprier que le quart de la succession – le reste revenant obligatoirement aux enfants, dans le cas où le défunt avait trois enfants ou plus. La seconde épouse de Houphouët-Boigny, Marie-Thérèse, a engagé une bataille judiciaire pour recouvrer ce qu'elle estime être son dû. Hélène Houphouët-Boigny, leur fille, qui se considère elle aussi victime d'une « spoliation », n'est pas en reste. Elle cherche notamment à comprendre quelques étranges disparitions, à l'image du projet de construction de l'hôpital Saint-Joseph-Moscati à Yamoussoukro, promesse d'Houphouët au pape Jean-Paul II. Pour le financer, les maisons Christie's et Sotheby's ont procédé en novembre 1993, à New York, soit un mois avant le décès d'Houphouët-Boigny, à une vente aux enchères de toiles de maître, qui a rapporté au bas mot 40 millions de dollars. Le mobilier qui ornait l'Hôtel Masseran y passe, selon l'ancien avocat de la veuve, y compris les cadeaux personnels que lui avait faits le Shah d'Iran.¹⁴⁵¹⁴⁶ L'hôpital n'a finalement vu le jour qu'en janvier 2015, financé par le gouvernement et le Vatican, pour 22,8 millions d'euros et l'argent manquait pour l'équiper...¹⁴⁷

Comme sa mère adoptive, Hélène soupçonne les 4 premiers enfants de s'être partagé le produit de cette vente. Elle a démontré que sa signature avait été imitée lors des transferts d'avoirs précédant la clôture des comptes UBS, et s'est fait reconnaître le statut d'héritière légitime de son père par le tribunal de Bouaké (en Côte d'Ivoire).¹⁴⁸ Faisant référence à un article de presse de l'hebdomadaire français *Jeune Afrique*, elle s'est également interrogée, sur son blog, au sujet de deux ordres de virement signés par Houphouët-Boigny en janvier et février 1989, qui auraient envoyé 240 millions de francs français, soit 36,6 millions d'euros, à « l'étrange compte Everlasting domicilié à la banque UBS à Genève ».¹⁴⁹

Côte d'Ivoire fait fortune dans l'immobilier parisien », 30 janvier 2007.

143 Soudan, « Où est passé le trésor d'Houphouët? », *op. cit.* note 118.

144 Cf. « Laurent Gbagbo vend les bijoux d'Houphouët-Boigny », *La Lettre du Continent*, 11 juin 2008. Dans son livre *L'enquête explosive* (Paris : Flammarion, 2000), Paul Barril évoque aussi un tableau de Modigliani qui semble s'être envolé avant la vente aux enchères en 2008 (p. 57).

145 Soudan, « Où est passé le trésor d'Houphouët? », *op. cit.* note 118.

146 Entretien de Maître Baduel avec l'auteur. Bernard Houdin rapporte aussi que l'initiative de cette vente revient à Robert Dal Sasso, décorateur attiré d'Houphouët, bien établi dans le XVI^e arrondissement de Paris, qui deviendra aussi le décorateur du couple Ouattara.

147 Joan Tilouine, « L'infortunée veuve du 'Vieux' », *Le Monde*, 3 février 2015.

148 Tribunal de Première Instance de Bouaké, Jugement Civil N°118 – Rôle Général N°14/96, Audience Civile du 27 juillet 2000. Cette décision de justice est disponible sur le blog d'Hélène Houphouët-Boigny à l'adresse <http://succession-mr-f.houphouet-boigny.over-blog.net/article-introduction-au-jugement-civil-n-118-ministere-de-la-justice-cour-d-appel-de-bouake-tribunal-d-122515657.html> (consulté le 15 août 2019).

149 François Soudan, *Jeune Afrique*, n° 1938, 3-9 mars 1998, cité par Hélène Houphouët-Boigny sur son blog

Les héritiers s'en prennent aux intermédiaires juridiques et financiers, en France, en Suisse et en Côte d'Ivoire, pour les manœuvres et tractations autour de l'héritage d'Houphouët-Boigny avec motifs d'expropriation et extorsion. *Le Monde* rapporte que l'ancien banquier Philippe Rideau, mandataire des quatre premiers enfants, en fait partie, qui explique avoir agi à titre gracieux.¹⁵⁰ Deux notaires parisiens, Me Paul Chardon et Jean-Michel Normand, qui ont perçu plus de 3,5 millions de francs (environ 530 000 €) d'honoraires et de frais divers débités de la succession du « Vieux », sont également mis en cause.¹⁵¹

Me Bégué, notaire, s'est vu confier la tâche de dresser l'évaluation de la succession Houphouët-Boigny sur le sol français. Le 16 janvier 2020, le Tribunal de grande instance de Paris a rejeté la demande d'Hélène Houphouët-Boigny concernant les biens immobiliers situés en France. Elle a fait appel du jugement.¹⁵²

<http://succession-mr-f.houphouet-boigny.over-blog.net/article-11257253.html> (consulté le 15 août 2019). Notre traduction.

150 Tilouine, « L'infortunée veuve du 'Vieux' », *op. cit.* note 146.

151 *Ibid.* Cf. également Guéniat, « Un château, héritage d'Houphouët-Boigny », *op. cit.* note 122.

152 Cf. « Héritage d'Houphouët-Boigny : à Paris, l'hôtel de la discorde », *Jeune Afrique*, 12 février 2020, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/mag/893450/societe/heritage-dhouphouet-boigny-a-paris-lhotel-de-la-discorde/> (consulté le 10 avril 2020). Pour les précédents rapports sur ce cas, voir « L'Interminable dossier sur l'héritage d'Houphouët relancé à Paris », *La Lettre du Continent* n° 773, 21 mars 2018.

4. CAISTAB, les canaux officiels de l'évaporation financière

Si la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CAISTAB) a dû fermer ses portes en 1999, ce n'est pas uniquement en application dogmatique de l'idéologie néolibérale en vigueur à Washington. La CAISTAB était devenue, à bien des égards, la pièce centrale de « pratiques corrompues et patrimoniales », comme le formule une étude publiée en 2007 par Global Witness, une ONG internationale basée à Londres. « En réclamant régulièrement, par l'intermédiaire de la CAISTAB, l'argent du commerce du cacao sans avoir à le comptabiliser, le président Félix Houphouët-Boigny a pour ainsi dire encouragé ceux qui lui remettaient cet argent à se servir ».¹⁵³

Une caisse pas claire

Créée en 1962 pour « superviser tout le processus d'achat et de vente du café et du cacao, de sorte à lisser les revenus des acteurs de la filière tout en cherchant à les améliorer », la Caisse devait garantir un prix minimum aux producteurs en cas de baisse des cours, grâce à un fonds de réserve alimenté par des prélèvements fiscaux sur les exportations.¹⁵⁴

Toutefois, son fonds de réserve n'a pas servi qu'aux producteurs. En 1966, 40 % des fonds servent à financer le budget de l'État, une part qui monte à 60 %, voire 70 % au plus haut des cours du cacao, dans les années 70 – la CAISTAB sera ainsi mise fortement à contribution pour le remboursement de la dette dans les années 1980.¹⁵⁵

Par ailleurs, la gestion de la CAISTAB ne se caractérise pas par sa transparence, ni par celle de ses entrées : entre 1978 et 1985, à en croire l'étude d'une grande banque française à l'époque, un écart total de 830 milliards de FCFA apparaît entre les recettes officielles et les recettes réelles... soit pas moins de 2 à 3 milliards de dollars !¹⁵⁶ Il en allait de même du côté des dépenses, bien souvent classées « imprévues »... La CAISTAB pouvait ainsi financer des infrastructures n'ayant aucun lien avec le cacao : à Yamoussoukro, ont été construits « un aéroport international, un golf, de superbes écoles de travaux publics et d'enseignement technique, des hôtels luxueux, des piscines olympiques, des stades, le complexe de la maison du Parti, la grandiose fondation Houphouët-Boigny, un hôpital international, une somptueuse résidence pour les hôtes, dont la profusion de marbre et d'or fait parfois peur à ses locataires... Cet

153 Global Witness, « Chocolat chaud : comment le cacao a alimenté le conflit en Côte d'Ivoire », juin 2007, p. 46.

154 Étude monographique de la filière cacao dans l'UEOMA rédigée par la BECEAO en juin 2014, p. 11.

155 Cf. Losch, « Le complexe café-cacao de la Côte d'Ivoire », *op. cit.* note 10, vol. 1, p. 423.

156 Cf. Péan, *L'argent noir*, *op. cit.* note 124, pp. 172-174. NB : 830 milliards de FCFA = 16,6 milliards de FF. Le dollar valait entre 4 et 5 FF au début de la période, 10 FF à la fin.

ensemble aurait coûté à la CAISTAB un minimum de 500 milliards de FCFA. »¹⁵⁷

Ainsi détourné, en bonne partie, de son objectif initial, le fonds de réserve destiné à lisser la rémunération des planteurs peinera à conserver l'équilibre face à la baisse des cours des années 1980.

Les quotataires politiques

Son autre rôle – l'attribution des agréments et des quotas à l'exportation – a valu à la CAISTAB de devenir le pivot de l'enrichissement du président et de ses proches. L'intervention directe de l'État dans l'exportation de cacao n'était pas prévue à l'origine. Mais l'omniprésence des exportateurs étrangers fait débat et le jeune État ivoirien entend favoriser la création de sociétés à capitaux locaux. À partir de 1966, il prend donc l'initiative de créer des sociétés à capitaux publics ou mixtes.¹⁵⁸

Une orientation dont l'idée revient au tout jeune ministre délégué à l'Économie et aux Finances, Henri Konan Bédié. Ce dernier promeut aussi activement l'apparition d'un système qui verra le jour à partir de 1969, officiellement pour favoriser l'éclosion de ces nouveaux entrepreneurs ivoiriens aux côtés des firmes européennes installées : le système des quotas. La CAISTAB attribuait des quotas d'exportation aux sociétés auxquelles elle donne un agrément pour ce faire.¹⁵⁹ Ce système voit donc la CAISTAB fixer les prix et déterminer quelles sociétés pourront exporter et à quelles quantités.

Chaque année, une bonne trentaine d'exportateurs sont agréés, une moyenne qui s'élèvera à 45 dans les années 1980. Bruno Losch les a répartis en trois catégories : « des exportateurs autonomes (ayant toutes les installations techniques nécessaires), des exportateurs dépendants (sans équipements et n'assurant que les opérations contractuelles) et des exportateurs fictifs (ou 'quotataires politiques') rétrocédant leurs droits contre rétribution aux autres exportateurs. »¹⁶⁰

Le président de la République, chaque année, veille personnellement à la liste des entreprises agréées.¹⁶¹ Chacune se voit attribuer un pourcentage du volume total de cacao à exporter. Mais les quotataires politiques n'exercent pas réellement d'activité : ils revendent leurs quotas à de véritables exportateurs. C'est ainsi qu'une entreprise comme le groupe SIFCA, groupe industriel ivoirien fondé en 1964, a pu se retrouver à commercialiser le quart du cacao ivoirien dans les années 1980, en ajoutant à son quota (inférieur à 5 %) ceux des quotataires politiques et des sociétés sous son contrôle.¹⁶²

157 *Ibid.*, p. 182.

158 Cf. Losch, « Le complexe café-cacao de la Côte d'Ivoire », *op. cit.* note 10, vol. 1, p. 385.

159 *Ibid.*, p. 388.

160 Bruno Losch, « A la recherche du chaînon manquant », in Bernard Contamin et Harris Memel-Fotê (dir.), *Le modèle ivoirien en question*, Paris : Karthala, 1997, p. 215.

161 Cf. Losch, « Le complexe café-cacao de la Côte d'Ivoire », *op. cit.* note 10, vol. 1, p. 389.

162 *Ibid.*, pp. 400-401.

Heureux élus

Et qui sont les bénéficiaires de ces quotas ?

S'il est « extrêmement difficile de réunir des données sur la soixantaine de sociétés créées pendant la période des quotas », ¹⁶³ Bruno Losch a cependant esquissé une typologie des bénéficiaires : le personnel politique, les fils des « compagnons de la Libération » et des proches d'Houphouët-Boigny. Certains des bénéficiaires continuent, quarante ans après, à structurer la vie politique et économique en Côte d'Ivoire. ¹⁶⁴ On se contentera de citer quelques exemples.

Georges Ouégnin, directeur du protocole d'État à la présidence de 1960 à 2001, était un proche parmi les proches d'Houphouët-Boigny. Lequel a su le récompenser, en attribuant dès 1973 un quota à sa société SAIE – un quota qui s'élèvera à 2 % de la production nationale entre 1978 et 1990 ¹⁶⁵, soit un bénéfice net confortable estimé à 700 millions de FCFA. ¹⁶⁶ Toujours en poste sous Henri Konan Bédié, « Monsieur Georges » est un proche du roi du Maroc et un personnage clé des réseaux franco-africains. Il était même le parrain d'un des fils de Jacques Foccart, le « Monsieur Afrique » du Général de Gaulle... et conseiller de Jacques Chirac pour les affaires africaines. Il fonde ensuite un cabinet de lobbying, GEO7, avant de faire son retour dans la vie politique en 2011 au service d'Alassane Ouattara. ¹⁶⁷

Houphouët-Boigny a su récompenser, aussi, ses compagnons de la première heure. Ainsi, les Gon Coulibaly – des descendants du patriarche Senoufou, chez lequel le jeune Félix a trouvé refuge quand il fuyait la répression coloniale – ont pu bénéficier d'un quota de près de 2 % de la production dans les décennies 1970 et 1980 via leur société Comivoire (qui sera rachetée en 1999 par Bolloré), mais aussi par la prise de participation de Comivoire au capital d'un gros exportateur, DAF-CI. Cela lui a valu au moins 2 milliards de FCFA de bénéfices. ¹⁶⁸ Malgré les alternances, la famille ne s'est jamais éloignée des sphères de pouvoir politique et économique : Amadou Gon Coulibaly, ministre de l'Agriculture sous Gbagbo, est devenu Secrétaire général de la présidence d'Alassane Ouattara avant d'être nommé Premier ministre en 2017. En mars 2020, le parti de Ouattara le choisit pour se présenter à la prochaine élection

163 Au total, 86 se verront attribuer des quotas sur la période. Cf. *ibid.*, vol. 2, annexe G.

164 *Ibid.*, vol. 1, pp. 390-391.

165 *Ibid.*, vol. 2, annexe G-8.

166 Le calcul de l'auteur s'appuie sur les travaux de l'économiste français Bruno Losch, qui a rapporté qu'une personne détenant un quota de 1 % pouvait générer un bénéfice net moyen de 25 millions de francs CFA au milieu des années 1980 (un chiffre pouvant varier considérablement d'une année à l'autre). Cf. Losch, « Le complexe café-cacao de la Côte d'Ivoire », *op. cit.* note 10, vol. 1, p. 392. NB : SAIE s'est vu accorder un quota de 2 % pendant 12 ans et un quota inférieur les années précédentes (cf. *Ibid.*, vol. 2, annexe G-8).

167 Entretien avec un homme d'affaires français en Côte d'Ivoire.

168 Sur cette période, Comivoire s'est vu attribuer des quotas à 15 reprises. Cf. Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 2, annexes G-7 et H-10.

présidentielle après que Ouattara lui-même avait décidé de ne pas briguer un autre mandat.

Autre fils d'un « vieux compagnon d'Houphouët » (Lambert Amon Tanoh), Marcel Amon Tanoh, qui fut aussi le mari d'Hélène Houphouët-Boigny¹⁶⁹ (jusqu'à leur divorce en 1992), s'est vu attribuer un quota de 1 % de la production nationale à la fin des années 1980, par le biais de l'entreprise SIEPAM.¹⁷⁰ L'homme a du patrimoine – les seuls quotas lui ont, selon les estimations, rapporté au moins 100 millions de FCFA de bénéfices...¹⁷¹ et de l'entregent. Directeur de cabinet d'Alassane Ouattara à partir de 1999, puis ministre de 2002 à 2010, sous Laurent Gbagbo¹⁷², il devient ministre des Affaires étrangères du gouvernement Ouattara avant de démissionner en mars 2020.¹⁷³

Magnanime avec ses vieux compagnons et leurs enfants, le Vieux n'en oubliait pas pour autant de veiller sur ses propres intérêts. Ainsi, il se réservait un quota colossal des exportations. En 1987, ce sont pas moins de 100 000 tonnes de cacao – soit un sixième de la production ivoirienne d'alors – qui reviennent au président, via la société Intercafco, dont il a confié la direction à Genève à Jean Benaïm, et le suivi à celui qu'il charge de ses affaires privées, Abdoulaye Diallo. Qui plus est, sur ce quota, les frais de douanes de 2 FCFA/kg (200 millions de FCFA pour 1987) ne sont pas versés au Trésor public, mais sur un compte spécial, celui d'Intercafco. Grâce à ce privilège régalien, le président peut écouler son cacao quand il le souhaite, quitte à sacrifier une petite partie des droits de douane pour être plus compétitif.¹⁷⁴

Participations croisées

Les faveurs octroyées par le chef de l'État à ses obligés prenaient non seulement la forme de quotas, mais aussi de sièges au conseil d'administration des firmes étrangères.¹⁷⁵ Les exportateurs de la période coloniale – CFAO, CFCI-Unilever, SCOA¹⁷⁶ – contrôlaient 80 % du marché jusque dans les années 1950¹⁷⁷, mais ils ont perdu rapidement du terrain au profit des entreprises importatrices basées au Havre (DAF-CI, SHAC), en Suisse (CCA) et aux Pays-Bas (CCHA, CIPEXI).¹⁷⁸ Le développement des exportateurs locaux venus de l'étranger les menaçait également : Borro d'origine libanaise, SMF (créée par Jean-François Massyère), JAG (Jean Abile-Gal) et la SIFCA (Henri Tardivat). Progressivement, ces

169 Jean-Louis Gombeaud, Corinne Moutout et Stephen Smith, *La Guerre du cacao, Histoire secrète d'un embargo*, Paris : Calmann Levy, 1990, p. 57.

170 Cf. Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 2, annexe G-5.

171 Calcul de l'auteur (pour la méthodologie, cf. note 165).

172 Cf. http://www.gouv.ci/doc/photos/CV-AMON-TANOI_Marcel.pdf (consulté le 20 décembre 2018).

173 Cf. <http://www.gouv.ci/legouvernement.php?recordID=15> (consulté le 20 décembre 2018).

174 Gombeaud, Moutout et Smith, *La Guerre du Cacao, op. cit.* note 168, p. 34.

175 Bruno Losch, « Libéralisation économique et crise politique en Côte d'Ivoire », *Critique internationale* n°19, avril 2003.

176 Cf. Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 1, p. 76.

177 *Ibid.*, p. 209.

178 *Ibid.*, p. 78.

deux dernières sociétés acquièrent une position dominante. Il faut dire que, pour consolider la relation de confiance avec le pouvoir, JAG ouvre son capital à Houphouët-Boigny, en lui accordant 26 % des actions.¹⁷⁹ Par la suite, Unicafé, créée par la SIFCA à la fin des années 1970, permet aussi l'intégration de Guillaume et Marie Houphouët-Boigny dans son capital (6,25 % chacun).¹⁸⁰ On voit aussi Intercafo, la société présidentielle, prendre des parts significatives à l'actionnariat d'UNICAO (23 %), USIKRO (20 %), puis COMIVEX (35 %)...

À l'origine des dispositifs favorisant l'entrepreneuriat ivoirien, le ministre des Finances Henri Konan Bédié n'est pas le moins habile à tirer son épingle de cet enchevêtrement capitalistique. En 1966, la première société créée sous le nouveau régime de capitaux mixtes est la Comafrique, spécialisée dans l'importation de véhicules, mais qui se lance alors dans l'exportation de café et de cacao. Qui apparaît parmi ses actionnaires de référence ? Henri Konan Bédié, ainsi que celui qui restera un de ses proches, Pierre Billon (père de Jean-Louis Billon, ministre du Commerce de 2012 à 2017), ou encore Philippe Yacé, alors président de l'Assemblée nationale, membre d'une autre grande famille ivoirienne.¹⁸¹

Lors de la mise en place du système de quotas en 1969, les exportateurs agréés de la première campagne agricole comprenaient la Comafrique et d'autres sociétés ivoiriennes créées pour l'occasion, dont deux constituées à l'instigation de Bédié (API et SOGIEXCI). Avec le temps, Comafrique prend elle-même des parts à l'actionnariat d'autres exportateurs, notamment SIFCA, UNICAFE, UNICO et UNICAO. On retrouve aussi son ami Billon parmi les actionnaires de SIFCA, et majoritaire à la SEC, laquelle investit elle-même dans UNICAFE, UNICO, UNICAO ou COMIVEX. À elles deux, la SEC et Comafrique bénéficient initialement d'environ 10 % des quotas de cacao ivoirien à exporter, une part qui ne reculera que légèrement (env. 7 % cumulés) après l'éviction de Bédié en 1977. Celui-ci détenait une participation substantielle (8 %), à l'actionnariat de la société JAG, qui s'imposera avec SIFCA comme l'un des leaders dans l'exportation de cacao.

La dérive définitive du système

Le système est si profitable qu'il aiguise bien des appétits. Chacun veut s'engouffrer dans la brèche ouverte à la fin des années 1960. En 1975, un nouveau directeur est nommé à la tête de la CAISTAB, qui jouit d'une moindre autorité pour s'opposer au chef de l'État. Peu à peu, la brèche devient une faille béante par laquelle les affidés du pouvoir s'enrichissent... et l'argent du cacao s'évapore. Les cours élevés de la fin des années 1970 peuvent donner l'illusion d'un système fonctionnel, mais de nouvelles

179 *Ibid.*, vol. 1, p. 384 et vol. 2, annexe H-5.

180 *Ibid.*, vol. 1, pp. 394-395.

181 La famille Yacé fait notamment fortune dans le caoutchouc et investit aussi aujourd'hui dans l'élevage.

« sociétés fictives » ne cessent d'apparaître dans les années 1980 et de se voir attribuer des quotas. Cette décennie marque « la dérive définitive du dispositif », ¹⁸² avec une personnalisation à outrance du pouvoir autour du président Houphouët-Boigny, gratifiant ses courtisans de ses faveurs au gré des rapports de force et des équilibres de pouvoir. En 1986, selon Losch, « 31 % des personnalités politiques ivoiriennes sont officiellement actionnaires dans 33 % des 750 entreprises du pays. [Elles jouent un] rôle d'intermédiaire, de courtier, voire de protecteur [de] l'entreprise vis-à-vis de l'appareil d'État mais aussi du système bancaire pour l'obtention d'aides, avantages, dérogations et autres arrangements ». ¹⁸³

Les comptes et les conditions d'intervention de la Caisse deviennent de plus en plus opaques. En 1987, une réforme de ses statuts fait passer le Conseil d'administration de quinze à trois membres, tous représentants de l'État, avec un directeur général qui fait aussi fonction de président du conseil de surveillance ! ¹⁸⁴ Les cours ayant fortement baissé, la contestation sociale monte et les caisses sont bientôt vides. La crise est proche.

Bruno Losch met en évidence les différentes étapes jalonnant l'inexorable dérive des pratiques. ¹⁸⁵ La CAISTAB a d'abord été victime de la sophistication de ses propres barèmes de prix administrés. Du remboursement des frais kilométriques à l'entretien des balances, les consignes étaient épluchées à la lettre par les comptables des sociétés exportatrices avec un mot d'ordre : « Tout faire payer par la Caisse ». Vient ensuite l'utilisation illégale de failles du dispositif : la Caisse est censée engranger à la période faste pour pouvoir soutenir la filière en période de vaches maigres. Ce que les exportateurs versaient au fonds ou recevaient de celui-ci dépendait de leurs contrats d'exportation. Dès lors, la tentation était grande pour eux de tricher sur la valeur de ces contrats, que ce soit pour verser moins que leur dû à la Caisse, ou pour en recevoir davantage.

La Caisse finit par perdre toute crédibilité. Nous avons évoqué les cargaisons présidentielles de café ou de cacao, dispensées du versement d'un droit de sortie... Plus trivialement, se sont multipliées les fausses « lettres de voiture » (facturations indues de frais de transports). Une fraude sans doute plus coûteuse est liée, enfin, aux opportunités d'ajustement des dates, des volumes et des valeurs pour tirer le meilleur profit des fluctuations des cours entre le moment du déblocage du contrat par la Caisse et le moment où la vente est effective, parfois avec des complicités directes au sein de la CAISTAB. ¹⁸⁶

182 Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 1, p. 430.

183 *Ibid.*, vol. 1, p. 379 et vol. 2, annexe H-1.

184 *Ibid.*, vol. 1, p. 430.

185 L'ensemble de ces pratiques est décrit et analysé dans sa thèse, *ibid.*, vol. 1, pp. 433–435.

186 *Ibid.*, pp. 434-435.

La guerre perdue du cacao

La fin des années 1980 est marquée, pour le cacao ivoirien, par un bras de fer perdu d'avance contre le marché mondial, et qui tournera à la déroute. Le cours mondial du cacao poursuit sa tendance baissière. Houphouët-Boigny suspend le remboursement de la dette en mai 1987 et pour ne pas vendre à perte, la CAISTAB bloque toutes ses ventes de cacao en juillet, avec un objectif : faire remonter les cours. Dans ses allocutions au sujet de la crise, Houphouët-Boigny pourfend alors la spéculation et l'échange inégal, reprenant les thèmes de sa posture syndicale des années 1930. « Le dernier combat du 'Vieux' », titrera l'hebdomadaire *Jeune Afrique* en novembre 1988.¹⁸⁷

En 1988, il passe un contrat avec le Français Sucden (Sucres et Denrées), alors propriétaire du leader mondial de la transformation de cacao (Barry).¹⁸⁸ Alors que la production mondiale présente un excédent de 150 000 tonnes, la Côte d'Ivoire vend 400 000 tonnes à Sucden, qui en vend d'emblée la moitié aux Soviétiques et aux Chinois, le reste étant retiré du marché. Ces 200 000 tonnes sont stockées en Europe pour deux ans, une opération de 400 millions de FF financée par la CAISTAB grâce à un prêt de la Caisse centrale de coopération économique sur instruction directe de F. Mitterrand.¹⁸⁹ Mais cet effort pour galvaniser les cours en berne a échoué, car « le marché du cacao décrypta immédiatement la manœuvre et les cours repartirent à la baisse ».¹⁹⁰

La situation des producteurs de cacao ivoiriens devient cauchemardesque, et faute de débouchés, ils cèdent leurs fèves à moitié prix (soit 4 FCFA le Kg), parfois même contre des « bons », « bouts de papiers griffonnés qui n'auront aucune valeur réelle ».¹⁹¹ Dans les faits, « la campagne 1988-1989 sera largement financée par un prêt forcé des planteurs qui ne sera jamais remboursé ».¹⁹²

Mais l'opération n'est pas perdante pour tout le monde. Les exportateurs, eux, obtiendront le remboursement des arriérés de la Caisse au début des années 1990. Des négociants – notamment parmi la diaspora libanaise – ont profité de l'embargo pour racheter les fèves à prix bradé.¹⁹³ Sucden, de son côté, s'était couvert contre les fluctuations des cours en vendant à terme les fèves stockées, au prix initial, devenu supérieur au prix du marché. De là à y voir un intérêt pour la firme dans la chute des cours... Surtout, Sucden a bénéficié du versement des 400 millions de FF. La facture semble excessive par rapport

187 *Jeune Afrique* n° 1453, 9 novembre 1988.

188 « Sucres et denrées, de la régence à la gestion », *Le Monde*, 25 octobre 1991.

189 Cf. « Un élément de détente entre Paris et Abidjan », *Le Monde*, 5 janvier 1989 ; « Haro sur le cacao », *Le Monde*, 14 mai 1989 ; et Gombeaud, Moutout et Smith, *La Guerre du cacao*, *op. cit.* note 168, pp. 127-128.

190 Christian Bouquet, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Paris : Armand Colin, 2008, p. 210.

191 *Ibid.*

192 Gombeaud, Moutout et Smith, *La Guerre du cacao*, *op. cit.* note 168, pp. 127-128.

193 *Ibid.*, p. 98.

au coût réel de l'opération (sans doute inférieur à 300 millions de FF), et le montant a été déposé « sur un compte trustee dans le paradis fiscal de Jersey, géré depuis Londres par la BNP ». ¹⁹⁴ Les correspondants de Radio France International Jean-Louis Gombeaud, Corinne Moutout et Stephen Smith, alors reporter à *Libération* (il deviendra plus tard rédacteur en chef pour l'Afrique du *Monde* et est maintenant professeur à l'Université Duke), qui ont relaté ces faits dans leur livre de 1990 *La Guerre du Cacao*, ont rapporté que Sucden était « généreux envers ceux qui lui ont permis de décrocher le contrat ». ¹⁹⁵

En 1989, acculé, le gouvernement ivoirien se voit contraint par le FMI de diviser pratiquement par deux le prix officiel versé aux producteurs de cacao. En définitive, à force d'avoir été ponctionné, le fonds de garantie de la CAISTAB cessera d'être en capacité de jouer son rôle stabilisateur pour le revenu des paysans. Félix Houphouët-Boigny, résigné face à ce revers, le reconnaît : « Le cacao nous a tous rendus malades. » ¹⁹⁶ Le pays aussi est souffrant, et sa dépendance à la rente cacaoyère se rappelle à lui comme un boomerang : le niveau de pauvreté passe de 10 % en 1985 à 36,8 % en 1995. ¹⁹⁷

Contesté dans la rue en 1990, sous la pression constante des bailleurs de fonds, Houphouët-Boigny est forcé de faire des concessions : il crée un poste de Premier ministre confié à Alassane Ouattara, un gestionnaire censé rassurer Washington, et il ouvre le pays au multipartisme. La libéralisation du secteur du cacao elle aussi est engagée dès 1990, un mouvement que les pouvoirs publics chercheront cependant à freiner des quatre fers et qui mettra, de fait, près de dix ans à aboutir, avec le démantèlement de la CAISTAB en 1999 (voir chap. 6). ¹⁹⁸

194 *Ibid.*, p. 128. BNP devient par la suite BNP-Paribas.

195 *Ibid.*, p. 129.

196 *Ibid.*, p. 216.

197 Denis Cogneau et Sandrine Mesplé-Somps, « L'économie ivoirienne, la fin du mirage? », DIAL (Développement et insertion internationale), Document de travail DT/2002/18, 2002, p. 73, disponible sur http://www.dial.ird.fr/media/ird-sites-d-unites-de-recherche/dial/documents/publications/doc_travail/2002/2002-18 (consulté le 2 juin 2020).

198 Cf. Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 1, p. 460.

5. La bonne fortune politique de Bédié

S'il est un homme qui ne s'est jamais vraiment éloigné du pouvoir et des moyens qu'il procure, c'est bien Henri Konan Bédié. En 1992, la fortune du futur successeur d'Houphouët-Boigny était déjà estimée à 400 millions de dollars.¹⁹⁹ Il n'avait pourtant pas encore exercé la mandature suprême. Le ministre du Budget du gouvernement suivant, Mamadou Koulibaly, a qualifié sa présidence de « kleptocratie », comparant Bédié à Mobutu, au Zaïre, et à Suharto, en Indonésie.²⁰⁰

Bédié a été ministre délégué puis ministre de l'Économie et des Finances à partir des années 1960, jusqu'à sa révocation en 1977 par Houphouët-Boigny. Il faut dire que l'appétit de Bédié pour les affaires est insatiable : il investit dans la construction et les travaux publics (Licotra), la gestion de portefeuille puis l'immobilier (Socipec), l'import-export (Sociexi), la métallurgie (Imci), le broyage de cacao (API), l'import de matériel agricole (Sociagri) ou encore les eaux minérales (SEMI). Il place ses amis, et notamment Pierre Billon, aux conseils d'administration de chacune de ces sociétés.²⁰¹

En 1977, Houphouët-Boigny, découvrant un trou de 20 milliards de FCFA (60 millions d'euros),²⁰² veut « mettre fin à un système de corruption et de prévarication qui gangrène tout l'appareil d'État ».²⁰³ Il se pourrait bien que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase soit l'affaire des complexes sucriers. Dans son livre *L'Argent Noir* de 1988, le journaliste d'investigation français Pierre Péan rapporte que Bédié faisait partie des personnes impliquées dans la surfacturation dans les complexes agro-industriels de production sucrière du nord du pays, et ce à hauteur de 35 milliards de francs CFA (107 millions d'euros).²⁰⁴ Selon Jacques Baulin, ancien conseiller de Houphouët-Boigny, Bédié est « de loin le ministre le plus compromis dans l'affaire du complexe sucrier ».²⁰⁵ Bédié nie l'accusation, affirmant que cette affaire était un prétexte inventé par le président pour l'évincer.²⁰⁶

Mais la traversée du désert ne sera pas bien longue pour Konan Bédié. Promu à la présidence de l'Assemblée nationale en 1983, il devient chef de l'État à la mort du « Vieux », en décembre 1993 ; un

199 Madelin, *L'or des dictatures*, *op. cit.* note 134, p. 310.

200 Bernard Contamin et Bruno Losch, « Côte d'Ivoire : entretien avec Mamadou Koulibaly. Ministre du Budget du gouvernement de transition », *Politique africaine*, vol. 77, 2000, pp. 129-142.

201 Jacques Baulin, *La succession d'Houphouët-Boigny*, Paris : Karthala, 2000, p. 94. NB : Jacques Baulin fut conseiller d'Houphouët-Boigny jusqu'en 1970.

202 Koudou Kessié, « Pratiques éducatives », *op. cit.* note 113, vol. 2, p. 430.

203 Bernard Houdin, *Les Ouattara : une imposture ivoirienne*, Paris : Éditions du Moment, 2015, p. 32s.

204 Péan, *L'argent noir*, *op. cit.* note 124, pp. 187-89.

205 Baulin, *La succession d'Houphouët-Boigny*, *op. cit.* note 200, p. 113.

206 Henri Konan Bédié, *Les Chemins de ma vie*, Paris : Plon, 1999, pp. 99-104 ; Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, Abidjan : Cerap et Paris : Karthala, 2010, pp. 312-315.

poste qu'il occupera jusqu'à son renversement en décembre 1999, par le général Gueï. Le bilan que Mamadou Koulibaly, Ministre du Budget du gouvernement de transition en 2000, tire de cette période, est sans concession : « Les gains post-dévaluation [du FCFA en janvier 1994] ont été gaspillés en détournements et vols au détriment des finances publiques. Il s'agit en réalité de plus de 500 milliards de FCFA (760 millions d'euros) (...) C'est la mise en place systématique d'une mafia locale chargée de prendre ce qui appartient à l'État. »²⁰⁷ Bédié a profité de cette période faste pour édifier un palais pharaonique à Daoukro pour 100 milliards de FCFA (152 millions d'euros), selon la presse ivoirienne.²⁰⁸ De son patrimoine immobilier, on sait qu'il possède aussi un luxueux appartement dans le très chic XVI^e arrondissement de Paris.²⁰⁹ Sa famille pourrait avoir également profité de ses largesses. Le nom de son fils, Patrick Bédié (un exportateur de cacao qui s'est recyclé dans le trading de produits agricoles, puis la finance), a émergé lors du scandale Swissleaks, lorsque *Le Monde* a révélé qu'il détenait au moins deux comptes chez HSBC à Genève entre 1992 et 2000.²¹⁰

Au moment de son renversement, Bédié se trouvait dans son village natal près de Daoukro. Il avait laissé 6 milliards de francs CFA (plus de 9 millions d'euros) en liasses de billets dans la résidence présidentielle d'Abidjan, qui ont été immédiatement reversés au Trésor public.²¹¹ Après la chute de Bédié, et malgré les dénégations de l'ancien président au sujet des comptes bancaires en Suisse, l'Office fédéral de justice helvète annonça avoir gelé ses comptes.²¹² Cette mesure faisait suite à une demande d'entraide judiciaire de la justice ivoirienne. Ainsi 5 à 7 millions de francs suisses furent bloqués dans neuf banques. Bédié fut inculqué pour « détournement de fonds publics » par le procureur général ivoirien.²¹³ Le magazine français *L'Express* a rapporté que l'ex-président était soupçonné d'avoir détourné 24,8 millions de dollars d'aide européenne à la santé.²¹⁴ Les autorités ivoiriennes ont même délivré un mandat d'arrêt international contre H. K. Bédié, qui résidait alors en France. Mais Paris n'a pas obtempéré et, par la suite, les autorités ivoiriennes ont fini par desserrer l'étau, ont échoué à fournir suffisamment de preuves à la justice suisse, et l'entraide judiciaire avec la Suisse a cessé.²¹⁵

207 Contamin et Losch, « Entretien avec Mamadou Koulibaly », *op. cit.* note 199.

208 *Fraternité Matin*, 30 avril 2000, cité par Christian Bouquet, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Paris : Armand Colin, 2008 – 2^{ème} ed., p. 206.

209 Hofnung, *La crise ivoirienne*, *op. cit.* note 7, p. 49.

210 Joan Tilouine, « Swissleaks : qui sont les millionnaires africains de HSBC ? », *Le Monde*, 13 février 2015.

211 Julia Ficatier, « Le coup d'État fait appel au culte des ancêtres », *La Croix*, 14 janvier 2000.

212 « Un mandat d'arrêt international lancé contre l'ex-président Bédié », *Le Monde*, 8 juin 2000.

213 « Henri Konan Bédié poursuivi par la justice ivoirienne », *Libération*, 7 juin 2000.

214 Le cas est bien documenté dans l'article de Jérôme Dupuis et Jean-Marie Pontaut, « Main basse sur l'aide européenne », *L'Express*, 6 avril 2000, disponible sur https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/main-basse-sur-l-aide-europeenne_493143.html.

215 Dulin et Merckaert, « Biens mal acquis », *op. cit.* note 137, p. 102 ; Thierry Fabre, « Nigéria : le trésor du clan Abacha est dans nos coffres », *L'Expansion*, 6 juillet 2000.

Bédié, souvent qualifié d'« adversaire numéro un » d'Alassane Ouattara, reste aujourd'hui une figure importante de l'échiquier politique ivoirien. En février 2019, il reçoit Guillaume Soro, ancien allié de Ouattara, dans sa résidence près de la ville de Daoukro, à l'occasion d'un dîner au bord de la piscine « au milieu des paons » et lui faisant visiter le lendemain « ses vastes plantations de cacao et de caoutchouc ».²¹⁶ Ceci était juste avant de se porter à nouveau candidat à la présidentielle de 2020.

216 « Guillaume Soro dans l'intimité de Bédié », *La Lettre du Continent* n° 795, 27 février 2019.

6. Années 1990, la gabegie de la libéralisation

Au début des années 1990, pour satisfaire aux exigences des institutions de Bretton-Woods, le gouvernement ivoirien endetté jusqu'au cou affiche des intentions classiques du consensus de Washington, en faveur de politiques de libéralisation économique. Très vite, la CAISTAB est réformée : les quotas d'exportation sont supprimés, des acteurs privés sont nommés au Conseil d'administration, le décorticage industriel et les droits à exporter sont ouverts à la concurrence, les prélèvements publics sont réduits, les contrôles de qualité supprimés, un fonds vise à soutenir la commercialisation par les coopératives ; et bien des activités financées par la CAISTAB, par exemple les opérations de transport, sont transférées au secteur privé. Et progressivement, le prix d'achat des fèves n'est plus garanti.²¹⁷

Dans ce chapitre, nous nous pencherons sur trois éléments caractéristiques de la vague de libéralisation des années 1990.

Le premier constat est la massification des exportations illégales via les pays voisins – un phénomène lié à la fin des prix garantis en Côte d'Ivoire. Le cacao ivoirien a vraiment commencé à passer clandestinement la frontière avec le Ghana durant la campagne de 1992-1993, afin d'écouler une partie des produits que le gouvernement ivoirien avait décidé de ne pas vendre pour soutenir les cours mondiaux.²¹⁸ L'évasion est devenue massive après l'annonce par le Ghana, en juillet 1994, d'un prix garanti de l'équivalent de 425 FCFA/kg, alors qu'il n'était que de 240 FCFA en Côte d'Ivoire. Mais le prix pratiqué lors des transactions aux frontières était inférieur au tarif annoncé ; aussi le relèvement du prix ivoirien à 315 FCFA, en octobre, a-t-il permis de diminuer ces flux.

CAISTAB : le long chant du cygne

La deuxième caractéristique de cette décennie n'est pas pour surprendre : les proches du pouvoir s'accommoderont relativement bien de la nouvelle donne. Konan Bédié, devenu président à la mort du « Vieux », impose une orientation très politique à la CAISTAB. À sa tête, il nomme un proche, Yves-Marie Koissy. En 1995, sur 21 sociétés homologuées, neuf sont très liées au chef de l'État, tandis que les concurrents politiques sont exclus du festin.²¹⁹

217 BCEAO, « Étude monographique de la filière cacao en UEOMA », juin 2014, p. 11.

218 Bruno Sary, « Dévaluation et espaces transfrontaliers : Les marchés transfrontaliers de la Côte-d'Ivoire et du Ghana », in Bernard Contamin et Harris Memel-Fotê (dir.), *Le modèle ivoirien en question : crises, ajustements, recompositions*, Paris : Karthala, 1997, p. 152.

219 Guy-André Kieffer, « Le cacao 'politique' est de retour en Côte d'Ivoire », *La Tribune*, 24 octobre 1995, et Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 1, pp. 468-469.

Le nombre d'exportateurs fictifs ou de courtiers nouvellement agréés ne cesse de croître. La campagne 1999, la dernière avant la disparition de la CAISTAB (et le renversement de Bédié), marquera une espèce d'apothéose. « Plusieurs responsables de la Caisse ou leurs proches [auraient] été dotés, ce qui s'apparenterait à une prime d'ancienneté pour bons et loyaux services avant cessation d'activités. Quelques responsables de l'appareil d'État et quelques usiniers, seraient aussi concernés ». ²²⁰ Un quart de la récolte (300 000 tonnes) est alloué à une trentaine d'exportateurs en dehors de toutes les procédures en vigueur. ²²¹

À cet octroi clientéliste des quotas s'ajoutent des trous béants dans la comptabilité de la Caisse. Lors de la campagne de 1998, le gouvernement ivoirien annonce la vente d'un million de tonnes à 904 FCFA/kg. Un prix sous-évalué d'environ 100 FCFA/kg, selon les institutions de Bretton-Woods. Soit 100 milliards de francs CFA (environ 150 millions d'euros) envolés... ²²² Manifestement peu rassurées par les explications balbutiées par le pouvoir en place, les institutions multilatérales ont demandé en 1999 un audit au cabinet Arthur Andersen : l'écart, cette fois, s'élève à 80 milliards de francs CFA (environ 120 millions d'euros) entre les recettes déclarées et les recettes réelles de la CAISTAB... ²²³

Avec la fermeture définitive de l'institution et la chute de Bédié, certains espéraient que le cacao ivoirien cesserait d'être un vecteur d'accaparement des richesses : « Les vrais et les faux quotas, les passe-droits, les fraudes et les tricheries les plus grossières liés à l'exportation du café et du cacao seront éliminés par le nouveau contexte libéralisé ». ²²⁴

Quand les géants étrangers prennent le contrôle

Mais ce tournant ne sera pas, finalement, à l'avantage des agriculteurs et des citoyens ivoiriens.

La recomposition du paysage de l'export constitue le troisième élément marquant de la décennie 1990. Les opérateurs français, qui exerçaient une domination historique, perdent du terrain (Sucden cède Cacao Barry et Tardivat finit par revendre ses parts chez SIFCA). Les futurs géants du secteur avancent progressivement leurs pions. Des firmes étrangères entrent ainsi au capital d'exportateurs locaux, fragilisés par l'évolution des cours et la disparition de la CAISTAB, quand ils n'en prennent pas le contrôle, à l'instar d'ADM lorsqu'il racheta ED&F Man et Grace Cocoa en 1996-97. ²²⁵ Barry Callebaut,

220 *Ibid.*, pp. 467–468.

221 *Ibid.*, pp. 469–470.

222 Cf. François-Xavier Verschave, *Noir Silence : Qui arrêtera la Françafrique ?*, Paris : Les Arènes, 2000, p. 269.

223 Cf. Bonnie Campbell, « Réinvention du politique en Côte d'Ivoire et responsabilité des bailleurs de fonds multilatéraux », *Politique africaine*, n° 78, 2000/2, pp. 143-144.

224 Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 1, p. 528.

225 *Ibid.*, pp. 478–479.

déjà présent dans la société SACO, acquiert le tiers des actions de la Nouvelle SHAC.

Cargill devra attendre 1999 pour obtenir un agrément, après une première tentative ratée de racheter JAG en 1993. Cet échec est dû à l'opposition de la France (qui craint l'entrée de l'Américain dans son pré-carré), mais aussi parce qu'Houphouët-Boigny flèche le rachat vers une société ivoirienne, OCTIDE, détenue par François Bakou, un proche de son conseiller Abdoulaye Diallo – et probablement financé par sa « cagnotte présidentielle ». ²²⁶ En 1999, JAG sera finalement racheté par la SIFCA, un dossier financier négocié par Jean-Luc Bédié (le fils du président). ²²⁷ Parmi les actionnaires individuels de la SIFCOM, société mère de la SIFCA, créée en 1993 après le putsch à sa tête des Ivoiriens de Comafrique (aux dépens de Tardivat), figurent des politiciens de premier plan – Billon en détenait 36 %, Yacé 15 %, Bédié 9,5 % – et l'entreprise a continué à se diversifier, au gré des diverses privatisations. ²²⁸

En 1999, la production de cacao de la Côte d'Ivoire atteint 1,2 million de tonnes et les cinq premières firmes exportatrices (SIFCA, Cargill, Tropival, Barry Callebaut et DAFCI) détiennent les deux tiers du marché. ²²⁹ Les petits exportateurs locaux, eux, voient fondre leur part de marché à la faveur de la libéralisation de la filière : de 43 % en 1997 à 10 % en 2002. ²³⁰ La chute de la CAISTAB rend le marché local beaucoup plus instable, et les producteurs beaucoup plus vulnérables aux fluctuations des cours.

En juillet 2000, le groupe américain ADM rachète l'ensemble des actifs cacaoyers de SIFCA à l'occasion d'un montage financier associant le groupe franco-sénégalais Mimran. ²³¹ SIFCA était certes devenu le premier exportateur de cacao du monde, mais il dépendait trop de financements extérieurs, se servant de Bédié et de la Caisse en tant que caution sur les marchés internationaux du crédit – la perte de ces appuis structurels a signé son arrêt de mort. Trois ans plus tard, Losch écrit : « La plupart des autres grandes firmes ivoiriennes ont subi un sort identique : surendettement et rachat. Aujourd'hui, les trois plus grands transformateurs de cacao mondiaux sont installés en Côte d'Ivoire et contrôlent les exportations ivoiriennes ». ²³²

7. Le patrimoine de Gbagbo, un objet mal identifié

226 *Ibid.*, p. 472.

227 *Ibid.*, p. 473.

228 Cf. « À qui appartient la SIFCA ? », *La Lettre du Continent* n° 332, 1er juillet 1999.

229 Cf. Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 1, pp. 489–491.

230 Sid Amiri et Alain Gourdon, « Étude diagnostic des organisations et des procédures de la filière café-cacao de Côte d'Ivoire », Rapport du cabinet Ghelber et Gourdon, pour le compte du gouvernement ivoirien, sur financement de l'Union européenne, mai 2006, p. 33.

231 Cf. *La Tribune*, 26 juillet 2000, cité dans Losch, « Coup de cacao en Côte d'Ivoire », *Critique internationale*, n°9, octobre 2000, p. 14.

232 Losch, « Libéralisation économique et crise politique », *op. cit.* note 174, pp. 52-53.

Comme tous les autres présidents ivoiriens, Laurent Gbagbo, qui a occupé la magistrature suprême de 2000 à 2011, a lui aussi fait l'objet d'accusations multiples quant au patrimoine personnel qu'il aurait accumulé. Ces accusations restent, cependant, difficiles à corroborer, et l'ampleur de sa fortune est sujette à débats.

Accusations en cascade

Ainsi en 2010, le site d'information sénégalais seneweb.com reprend à son compte une liste des « 38 milliardaires en FCFA » proches du clan Gbagbo, à commencer par Laurent et Simone Gbagbo, qui pèseraient respectivement (l'équivalent de 4,3 milliards € et 2,6 milliards €).²³³ La liste aurait d'abord été publiée dans un journal nommé *Le Rebond* (dont on peine à trouver trace à Abidjan). Les informations ne sont pas vérifiées et les montants indiqués ne correspondent pas aux avoirs gelés déclarés par l'ONU : 1,48 million de dollars pour l'ancien président, 370 800 dollars pour son épouse.²³⁴

Pendant le bras de fer entre Gbagbo et Ouattara, fin 2010, la communauté internationale prend fait et cause pour le second. C'est dans ce contexte que, le 19 janvier 2011, la justice suisse ordonne le gel des avoirs du président déchu et de son entourage – au total, 85 individus et 11 entités.²³⁵ Ces avoirs, d'un montant de 70 millions de francs suisses, soit l'équivalent de 56 millions d'euros, seront gelés.²³⁶ À en croire Elisabeth Eckert, du journal suisse *Le Matin dimanche*, ces montants seraient limités parce que les Gbagbo auraient transféré plus de 5 milliards d'euros dans des pays moins exposés, notamment le Liban, l'Afrique du Sud et l'Iran.²³⁷ Le journal français *Le Figaro* rapporte lui aussi que « des rumeurs jamais confirmées ont prêté [à Laurent Gbagbo] des avoirs aux États-Unis et en Afrique du Sud ». ²³⁸ Mais quel crédit accorder à ces accusations ?

L'on peut supposer sans prendre trop de risques qu'Abidjan n'a jamais vu la couleur des 56 millions

233 Cf. http://www.seneweb.com/news/International/cote-d-rsquo-ivoire-les-details-des-fortunes-du-couple-gbagbo-et-leurs-proches-liste-des-38-milliardaires-amis-de-gbagbo-et-leurs-banques_n_38790.html%20 (consulté le 9 janvier 2019).

234 Groupe d'experts des Nations Unies, « Lettre datée du 11 avril 2012 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire », Rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies S/2012/196, §203-206, pp. 45-46.

235 Conseil fédéral suisse, « Ordonnance instituant des mesures à l'encontre de certaines personnes originaires de la Côte d'Ivoire », 19 janvier 2011.

236 Cf. Agathe Duparc, « Laurent Gbagbo et son entourage visés pour blanchiment d'argent en Suisse », *Le Monde*, 11 mai 2011, disponible sur http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2011/05/10/laurent-gbagbo-et-son-entourage-vises-pour-blanchiment-d-argent-en-suisse_1519640_3212.html (consulté le 14 janvier 2019).

237 Elisabeth Eckert, « Les milliards volés du clan Gbagbo ont déjà quitté la Suisse », *Le Matin Dimanche*, 1er janvier 2011. Interrogée par l'auteur, la journaliste a refusé de donner des informations sur ses sources.

238 Cyrille Louis, « 'L'indigence' de Laurent Gbagbo reconnue par la CPI », *Le Figaro*, 6 janvier 2012, disponible sur <http://www.lefigaro.fr/international/2012/01/06/01003-20120106ARTFIG00412-l-indigence-de-laurent-gbagbo-reconnue-par-la-cpi.php> (consulté le 14 janvier 2019).

d'euros gelés en Suisse. On imagine mal que le nouveau gouvernement ait recouvré ces avoirs sans s'en enorgueillir publiquement. Mais alors, que sont devenus ces fonds ? L'auteur a interrogé le Département fédéral suisse des affaires étrangères, qui a délégué au Conseil fédéral pour le gel des avoirs. La réponse : « L'ordonnance instituant des mesures à l'encontre de certaines personnes originaires de la Côte d'Ivoire (...) a expiré en date du 18 janvier 2014. Il n'y a plus d'avoirs ivoiriens bloqués en Suisse. Les titulaires des avoirs retrouvent leur pouvoir d'en disposer ».²³⁹

L'homme de paille parisien des Gbagbo

En 2011, le procureur du gouvernement Ouattara accuse Laurent et Simone Gbagbo de « crimes économiques », notamment de « détournement de fonds publics et pillage ».²⁴⁰ Aucune preuve sous forme de numéros de compte ou de renseignements bancaires n'a été apportée. Dans la plainte, l'homme d'affaires ivoirien Charles Kader Gooré est désigné comme l'homme de paille de Gbagbo à Paris. Quoiqu'il en soit, une chose est claire : le gouvernement Ouattara ne porte pas Kader Gooré dans son cœur. Encore récemment, en octobre 2017, Kader Gooré s'est vu interdire de rentrer au pays pour les obsèques de sa fille.²⁴¹ L'homme continue-t-il de payer sa proximité avec Gbagbo, dont il fut directeur de campagne ?

C'est sous le règne de Gbagbo que Kader Gooré a fondé le groupe qui porte ses initiales, CKG Holding. L'empire CKG va de la Société Abidjanaise de Dépannage et de Vente de pièces Détachées (Soad) à Chocodi, unité de broyage de fèves de cacao rachetée en 2008 à Barry Callebaut, en passant par le gardiennage (Omeifra) ou la distribution d'engrais et de produits phytosanitaires (Hydrochem). Avant la crise électorale de 2010, le chiffre d'affaires de CKG dépasse les 100 millions d'euros.²⁴² Après l'accession au pouvoir de Ouattara, celui-ci lui barre la route d'Abidjan et Kader Gooré s'exile au Ghana, où il installe le siège de CKG dans le quartier chic d'East Cantonment à Accra.

La plupart des biens de Gooré en Côte d'Ivoire lui sont confisqués par des proches du nouveau régime.²⁴³ Le magazine *Jeune Afrique* sort CKG Group de son top 500 des entreprises africaines en 2016.²⁴⁴

239 Échange d'e-mails avec l'auteur, 14 et 15 décembre 2017.

240 Kim Willsher, « Ousted president Laurent Gbagbo charged in Ivory Coast », *The Guardian*, 19 août 2011.

241 Cf. « Charles Kader Gooré toujours persona non grata », *La Lettre du Continent* n° 763, 25 octobre 2017.

242 Baudelaire Mieu, « Charles Kader Gooré n'a pas dit son dernier mot », *Jeune Afrique*, 5 octobre 2012, disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/25647/economie/charles-kader-goor-n-a-pas-dit-son-dernier-mot/> (consulté le 14 janvier 2019).

243 Cf. « Charles Kader Gooré toujours persona non grata », *op. cit.* note 240.

244 Cf. Frédéric Maury, « Top 500 des entreprises africaines : une nouvelle année dans le rouge », *Jeune Afrique*, 5 octobre 2016, disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/mag/334226/economie/top-500-entreprises-africaines-nouvelle-annee-rouge/> (consulté le 14 janvier 2019).

L'auteur a essayé de demander des explications à Kader Gooré, sans succès.²⁴⁵

Des affirmations contradictoires

Les rapports du groupe d'expert des Nations unies sur la Côte d'Ivoire donnent une petite idée du patrimoine accumulé en Côte d'Ivoire par Gbagbo et sa femme au cours du règne Gbagbo. À la suite de l'adoption du régime de sanctions des Nations Unies en 2004, qui prévoyait un gel des avoirs des personnes qui « constituent une menace pour le processus de paix et de réconciliation nationale » ou qui sont jugées « responsables de graves violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire »,²⁴⁶ la filiale ivoirienne de la Société Générale a gelé les différents comptes de Laurent et Simone Gbagbo qui s'élevaient respectivement à 741 et 185 millions de francs CFA (soit environ 1,1 million d'euros et 300 000 euros).²⁴⁷ En septembre 2013, la Banque pour le financement de l'agriculture a indiqué avoir gelé les comptes de Laurent et Simone Gbagbo – celui du président présentant un solde de 11,8 millions de francs CFA, celui de Simone 59,7 millions de francs CFA.²⁴⁸

Le Groupe d'experts a aussi retrouvé la trace du paiement de dividendes, qui indiquent l'existence d'actifs financiers sous-jacents. Dans son rapport final, en 2016, le Groupe a déclaré avoir appris « de sources fiables » que les dividendes accumulés par Mme Gbagbo se seraient élevés à près de 90 millions de francs CFA (141 317 dollars), mais sans que l'argent ne soit mis à sa disposition.²⁴⁹

Selon Bernard Houdin, comme selon Guy Labertit, de proches associés du président déchu, Laurent Gbagbo, qui était auparavant enseignant d'histoire, était guidé par un idéal politique et non par l'appât du gain. Ils admettent que Laurent Gbagbo pourrait avoir fermé les yeux sur l'enrichissement considérable de certains de ses proches tandis qu'il était au pouvoir, mais ils maintiennent que lui-même n'est pas mu par l'argent.²⁵⁰

La progéniture de Laurent Gbagbo, en tout cas, ne semble guère avoir tiré parti de la situation de leur père pour s'enrichir. Le journal français *La Croix* a ainsi rencontré en 2015 le fils de Gbagbo, Michel, dans la maison de son paternel à Cocody, une banlieue d'Abidjan. Le quartier est huppé, mais la résidence

245 Sur ses différentes adresses LinkedIn, le principal intéressé ne répond pas.

246 Conseil de sécurité des Nations Unies, « Résolution 1572 (2004), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5078^e réunion, le 15 novembre 2004 », p. 3.

247 Cf. Rapport S/2012/196 du Groupe d'experts de l'ONU sur la Côte d'Ivoire, *op. cit.* note 233, annexe 68, p. 348.

248 Groupe d'experts des Nations Unies, « Lettre datée du 14 avril 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire », Rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies S/2014/266, §305, p. 47.

249 Groupe d'experts des Nations Unies, « Lettre datée du 15 mars 2016 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire », Rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies S/2016/254, §204, p. 43.

250 Entretiens avec l'auteur, respectivement, en décembre 2017 et septembre 2016.

n'a rien à voir avec celle, « fastueuse, un brin clinquante, de son rival, l'actuel président Alassane Ouattara ».²⁵¹ Incarcéré avec son père en 2011, Michel a fait 2 ans de prison et vit aujourd'hui de son salaire d'enseignant en criminologie à l'Université d'Abidjan.²⁵²

En novembre 2011, la Cour pénale internationale inculpe Laurent Gbagbo de crimes contre l'humanité commis pendant la crise de 2010-2011, et il est extradé de Côte d'Ivoire, où il était alors assigné à résidence. La Cour pénale internationale conclut à l'indigence de Laurent Gbagbo, et lui offre une aide pour financer sa défense. Les partisans de Gbagbo y voient la preuve qu'il n'a pas commis de crimes économiques. Dans un entretien avec l'auteur, un avocat des victimes auprès de la CPI invite plutôt à la prudence : « Si l'enquêteur n'a pas trouvé de fonds, ceci ne veut pas dire que les fonds n'existent pas. Les moyens dont la CPI dispose pour l'enquête ne sont pas du tout suffisants ».²⁵³

Bien que l'on ne sache pas encore dans quelle mesure Gbagbo et sa famille ont personnellement utilisé leur pouvoir pour accumuler des richesses, il ne fait aucun doute que certains de leurs proches ont profité de ses années en fonction. Les deux chapitres suivants passent en revue une partie des preuves en ce sens.

251 Laurent Larcher, « Michel Gbagbo, fils de... », *La Croix*, 23 novembre 2015.

252 *Ibid.*

253 Entretien avec l'auteur, 14 décembre 2017.

8. Quand l'or brun vire au rouge

Le cacao fut l'un des nerfs de la guerre lors du violent conflit qui déchira la Côte d'Ivoire au cours des années Gbagbo. Toute l'économie du pays est alors mise au service de l'effort de guerre, dans un camp comme dans l'autre. La culture du cacao, implantée essentiellement dans le sud du pays, sous contrôle gouvernemental, est aussi une source importante de revenus dans la zone contrôlée par les rebelles. Les ponctions exercées sur le secteur du cacao, au nom de l'effort de guerre, serviront à certains pour s'enrichir personnellement.

Cette période trouble est relativement bien documentée : les enquêtes du journaliste franco-canadien Guy André Kieffer, disparu en Côte d'Ivoire en 2004 alors qu'il enquêtait sur l'argent du cacao,²⁵⁴ les audits commandés par les bailleurs de fonds et par le gouvernement lui-même, les épais rapports du groupe d'experts de l'Onu et ceux d'ONG comme Global Witness offrent un aperçu assez clair du fonctionnement de l'économie cacaoyère pendant les années Gbagbo.

Taxation du cacao

En ce début de XXI^e siècle, la production ivoirienne de cacao ne faiblit pas. Entre 2002 et 2007, les exportations augmentent même de 39 %, ce qui injecte 1,1 milliard de dollars supplémentaires dans l'économie du pays.²⁵⁵ La ponction du gouvernement sur cette manne est d'abord prélevée au moyen d'une lourde fiscalité. Le Droit unique de sortie (DUS), passe de 120 FCFA/kg en 2000 à 220 FCFA/kg en 2003. Cela génère 179 milliards de FCFA (343 millions de dollars) de revenus pour la principale campagne de 2005-2006, auxquels il faut ajouter 36 milliards de FCFA (69 millions de dollars) au titre des taxes d'enregistrement.²⁵⁶ Si l'on ajoute à cela les recettes parafiscales, telles que les paiements aux organismes de réglementation, le cacao rapportait environ 500 millions de dollars par an dans les caisses du gouvernement.²⁵⁷

Des recettes dont l'utilisation est loin d'être transparente... En 2005, les sociétés exportatrices de cacao avaient ainsi été obligées par le ministre des Finances d'alors, Paul Antoine Bohoun Bouabré, de payer de façon anticipée le DUS, pour au moins 20 millions de dollars d'avance. Mais on ignore tout de l'utilisation qui a été faite de ces fonds.²⁵⁸ Le Groupe d'experts de l'Onu, qui avait révélé ce mystère, n'a

254 Au sujet de la disparition de Kieffer, lire également Rory Carroll, « Missing reporter stirs trouble on three continents », *The Guardian*, 6 juin 2004.

255 Rapport du Groupe d'experts de l'Onu S/2009/521, *op. cit.* note 105, §216, p. 52.

256 Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, p. 22.

257 Rapport du Groupe d'experts de l'Onu S/2009/521, *op. cit.* note 105, §221, p. 53.

258 Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, p. 22.

pas obtenu de réponse du gouvernement sur l'utilisation des recettes fiscales pour 2006-2007.²⁵⁹

Le gouvernement Gbagbo avait mis en place un système hautement complexe pour réglementer le secteur du cacao. Pas moins de cinq institutions ont été créées – en plus de la Réserve de prudence et de la Sacherie brousse existantes – pour pallier la disparition de la CAISTAB : l'Autorité de régulation du café et du cacao (ARCC), la Bourse du Café et du Cacao (BCC), le Fonds de Régulation et de Contrôle du Café et Cacao (FRCC), le Fonds de Développement et de Promotion des activités des Producteurs de Café et de Cacao (FDPCC) et le Fonds de Garantie des Coopératives Café et Cacao (FGCC).²⁶⁰ Au sein de ces structures, ce sont principalement les représentants des cultivateurs de cacao – désignés par le ministère de l'Agriculture – qui détiennent le pouvoir, via l'ANAPROCI (Association nationale des producteurs de café-cacao de Côte d'Ivoire). Les représentants de l'État, les banques et les grandes firmes internationales y sont également représentés, mais minoritaires, « plutôt en position de devoir subir, en soupirant, les turpitudes et ce qu'ils doivent considérer comme du folklore local ».²⁶¹

Les différents audits menés sur la filière n'ont pas manqué de pointer l'incongruité de cette organisation, d'autant que « ces structures se comportent comme des organismes autonomes presque indépendants des administrations de tutelle [alors qu'elles] n'existent que par la volonté de l'État. »²⁶² De fait, ces organismes « n'ont pas de comptes, pas de budget ».²⁶³ Signe de la gabegie à l'œuvre, un rapport d'audit demandé par l'Union européenne souligne que « la CAISTAB fonctionnait sur un budget d'un montant trois fois moins élevé que celui de l'ensemble des trois structures de régulation (ARCC, BCC et FRCC) »...²⁶⁴

Si la « bonne gouvernance » n'est pas au rendez-vous, ces structures officiellement privées doivent cependant leur existence au régime. Et elles savent s'en souvenir. Chacune d'elles contribue à l'effort de guerre. C'est le cas de la BCC et de l'ARCC, laquelle a par exemple remis 40 millions de FCFA aux forces armées nationales de Côte d'Ivoire en 2002.²⁶⁵ Mais les deux véritables vaches à lait du régime sont le FRCC et le FDPCC.

En octobre 2002, alors que la guerre se déclare, c'est à la télévision nationale que le président du FDPCC,

259 Cf. Rapport du Groupe d'experts de l'Onu S/2009/521, *op. cit.* note 105, §225, p. 54.

260 Cf. Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, p. 60. Le statut, le rôle et les sources de financement de chacun sont expliqués.

261 Cf. Jean-François Bayart et Béatrice Hibou, « Libéralisation économique et crise politique en Côte d'Ivoire. Entretien avec Bruno Losch », *Critique internationale*, n°19, avril 2003, p. 54.

262 Cf. Investissement Développement Conseil (IDC), « Audit des flux financiers de la filière Café Cacao de Côte d'Ivoire », Rapport publié le 4 septembre 2004, p. 29, cité par Amiri et Gourdon, « Étude diagnostic », *op. cit.* note 229, p. 90.

263 Cf. Bayart et Hibou, « Libéralisation économique », *op. cit.* note 260, p. 55.

264 Amiri et Gourdon, « Étude diagnostic », *op. cit.* note 229, p. 135.

265 Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, p. 25.

Henri Amouzou, ancien membre d'un syndicat d'opposition lié au FPI, le parti de Gbagbo, remet plusieurs chèques au président, pour un montant total de 10 milliards de FCFA (environ 20 millions de dollars).²⁶⁶ En octobre 2005, un journal ivoirien signale que le FDPCC, une entité censée financer le développement du secteur du cacao offre, cette fois, des véhicules aux forces nationales de sécurité.²⁶⁷ Entre temps, le Fonds multiplie les virements depuis son compte officiel à la BCEAO (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) à destination d'autres organismes bancaires commerciaux. Rien qu'entre septembre 2002 et mars 2003, plus de 70 milliards de FCFA (soit 140 millions de dollars) sont ainsi prélevés sur ce fonds.²⁶⁸ Les missions d'audit ont aussi relevé que le Fonds avait engagé 33 milliards de FCFA entre 2000 et 2008 pour des prestations intellectuelles qui n'ont pu être justifiées.²⁶⁹ Un audit des flux financiers mené pour l'Union européenne conclut que le FRCC avait également « prêté » des milliards de francs CFA au gouvernement au titre de « l'effort de guerre ».²⁷⁰

Environ 90 % des échanges ivoiriens transitent par le port d'Abidjan, qui représente ainsi l'écrasante majorité des recettes douanières du pays. Le port d'Abidjan est donc un lieu névralgique pour le financement du régime. Dès novembre 2000, le chef de l'État propulse Marcel Gossio, un fidèle parmi les fidèles, à la tête du Port autonome d'Abidjan. Gossio ne tarde pas à chausser également une autre casquette, celle de « grand argentier » du FPI, le parti de Gbagbo, puis des miliciens pro-Gbagbo, les « Jeunes Patriotes ».²⁷¹

Les milliards envolés

Le système échafaudé par le gouvernement de Laurent Gbagbo autour de la filière cacao a permis « l'évaporation » de sommes colossales.

Dès 2002, l'inspecteur d'État François Kouadio estimait les détournements à 32 milliards de francs CFA (environ 65 millions de dollars), dans un rapport qui a failli lui coûter la vie et qui sera vite enterré.²⁷² En 2013, l'hebdomadaire *Jeune Afrique* a fait état d'une évaluation *ex post* de l'ampleur des fonds manquants : « Les différents audits café-cacao réalisés par les cabinets KPMG et SEC Diarra, à la demande des institutions de Bretton-Woods, font état de la disparition de quelque 370 milliards de FCFA entre 2002 et 2008. Les organes touchés sont le FRCC (183 milliards), le FDPCC (136 milliards), la

266 *Ibid.*, p. 24.

267 *Ibid.*, p. 25.

268 *Ibid.*, p. 29.

269 Ministère de l'économie et des finances, « Synthèse des audits du FDPCC et de l'ARCC », République de Côte d'Ivoire, février 2010, p. 3.

270 Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, p. 27.

271 Cf. Vincent Hugué, « La guerre des ports africains », *L'Express*, 31 janvier 2009.

272 Cf. Jean-Philippe Rémy, « Côte d'Ivoire, le sang du cacao », *Le Monde*, 21 octobre 2005.

BCC (43 milliards) et l'ARCC (8 milliards) ». ²⁷³ Au total, cela équivaut à environ 740 millions de dollars.

Les personnes à la tête de ces institutions furent bien récompensées. L'ONG Global Witness rapporte en 2007 que le salaire mensuel et les avantages sociaux du président de la BCC s'élevaient à 31 000 dollars... près de deux fois le salaire officiel du président Gbagbo lui-même. ²⁷⁴ Ainsi, Henri Amouzou, le président du FDPCC, que l'on a vu remettre des chèques à Gbagbo à la télé, présidait aussi le principal groupe de producteurs de cacao, l'ANAPROCI. Avec l'argent de son Fonds de promotion, Amouzou fait bénéficier une société (dont le conseil d'administration comprenait des administrateurs de l'association de producteurs) d'une dotation « pour racheter, sans intérêt commercial ou industriel, certains actifs de Sifca qui n'avaient pas été repris par ADM ». ²⁷⁵ Pour l'occasion, une nouvelle société, Sifca-Coop, a vu le jour. Qui est à sa tête ? Amouzou bien sûr, qui obtiendra pour cette nouvelle société la coquette somme de 5 milliards de FCFA « pour financer les petites coopératives ». ²⁷⁶ Les bénéficiaires de ces accords ont su comment employer cette manne : Global Witness a rapporté qu'Amouzou, par exemple, avait acheté des voitures de luxe, dont un Hummer H2 et une Porsche Cayenne. ²⁷⁷

En fin de compte, certains des proches du chef de l'État ont payé cher ces excès. En 2008, pressé par la communauté internationale, Laurent Gbagbo décide de faire le ménage : une vingtaine de « barons du cacao » sont arrêtés et mis en détention. Ils bénéficieront d'une libération provisoire en janvier 2011, ²⁷⁸ mais la justice ivoirienne, qui rendra finalement sa décision en 2013 – après le renversement de Gbagbo lui-même, ne fera preuve d'aucune clémence. Quatorze prévenus sont condamnés à 20 ans de prison ferme. ²⁷⁹ Le tribunal ordonne par ailleurs la saisine de leurs biens mobiliers et immobiliers. ²⁸⁰

Si le commerce du cacao continue de rapporter gros, les producteurs ivoiriens, eux, sont asphyxiés. Le gouvernement et ses organisations affiliées siphonnaient plus de 300 francs CFA par kilogramme, creusant l'écart entre les prix du marché mondial et l'argent que touchaient les producteurs. Le prix bord-champ payé aux producteurs, entre 200 et 320 francs CFA (environ 40 à 64 cents USD) le kilogramme

273 Vincent Duhem, « Côte d'Ivoire : 20 ans de prison pour 14 anciens barons de la filière café-cacao », *Jeune Afrique*, 6 novembre 2013, disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/167460/politique/c-te-d-ivoire-20-ans-de-prison-pour-14-anciens-barons-de-la-fili-re-caf-cacao/> (consulté le 14 janvier 2019).

274 Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, p. 52.

275 Bayart et Hibou, « Libéralisation économique », *op. cit.* note 260, p. 55.

276 Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, p. 55.

277 *Ibid.*, p. 52.

278 « Côte d'Ivoire : les anciens 'barons' du cacao en liberté provisoire », *Le Monde*, 7 janvier 2010.

279 Cf. Duhem, « Côte d'Ivoire : 20 ans de prison », *op. cit.* note 272.

280 Cf. « Café-cacao : les avocats de la défense dénoncent 'un procès politique' après la condamnation de leurs clients à 20 ans de prison », *Abidjan.net*, 6 novembre 2013, disponible sur <http://news.abidjan.net/h/479571.html> (consulté le 14 janvier 2019).

en 2004-2005, était souvent deux fois inférieur au prix du marché mondial.²⁸¹

Ces exactions constituaient un fardeau qui a conduit à l'augmentation de la contrebande, notamment à travers la frontière orientale du pays, à destination du Ghana. Si l'on compare les campagnes 2002-2003 et 2004-2005, les exportations ghanéennes de fèves de cacao ont pratiquement doublé.²⁸² En 2005, les experts de l'Onu de 2005 estimaient à 150 000 t la vente illégale de fèves ivoiriennes via le Ghana, soit plus de 10 % de la production totale de la Côte d'Ivoire.²⁸³

En 2008, année où de nombreux « barons » sont jetés en prison dans ce qui s'est avéré être un effort de réforme en trompe-l'œil, les structures qu'ils dirigeaient ferment leurs portes, les unes après les autres. Adieu donc le FRCC, l'ARCC, la BCC, le FDPCC... Mais le régime fait preuve d'une grande créativité institutionnelle : ce sont désormais le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles, le Fonds d'investissement, et surtout le Comité de gestion de la filière café-cacao qui prennent le relais ! Bien que les prélèvements imposés par les organismes de réglementation aient diminué, la transparence n'est toujours pas au rendez-vous.

En 2009, les experts onusiens expriment leur crainte que « le gouvernement ivoirien n'ait remplacé un système qui s'est révélé très inefficace et corrompu par un autre système tout aussi opaque.(...) Le risque est grand que ces fonds [soient] utilisés pour acheter des armes et du matériel connexe ». Le groupe d'experts, par exemple, « ne comprend pas pourquoi [le] Comité de gestion du café et du cacao a déclaré avoir acheté 24 camions Isuzu de même type que ceux utilisés par les forces ivoiriennes de défense et de sécurité... Le Groupe ne comprend pas pourquoi un comité de gestion aurait besoin de tels véhicules et soupçonne qu'ils ont été achetés à des fins militaires. »²⁸⁴

Dans son rapport 2011, le même Groupe d'experts de l'ONU se livre à une estimation des recettes issues du pétrole et du cacao non comptabilisées dans le budget national. Les trois quarts du total proviennent de l'or noir, mais les recettes occultes issues de l'or brun s'élèvent au total à près de 400 millions de dollars de 2007 à 2010, selon le rapport.²⁸⁵

Les lieux d'inspection et de taxation des importations et exportations sont devenus des points stratégiques pour innover le système. À l'export, les stations de pesée du cacao au port se révèlent être un point clé

281 Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, p. 18.

282 *Ibid.*, p. 45.

283 *Ibid.*

284 Rapport du Groupe d'experts de l'Onu S/2009/521, *op. cit.* note 195, §226-227, p. 54.

285 Plus précisément, 389 millions de dollars. Calcul de l'auteur basé sur des données du Groupe d'experts des Nations Unies, « Lettre datée du 20 avril 2011 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire », Rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies S/2011/271, §135, 148, pp. 32, 35.

de la collecte des recettes. Mais les importations ont également leur importance. Certains produits pénétraient sur le territoire ivoirien via un poste de douane non informatisé à la frontière avec le Ghana, où les données d'enregistrement étaient saisies manuellement, ce qui permettait de collecter plus facilement les sommes détournées. Le Groupe d'experts des Nations Unies a estimé en 2011 que cela aurait « permis de détourner chaque année environ 200 millions de dollars au profit de l'administration de l'ancien Président ». ²⁸⁶

Après sa mise au ban de la communauté internationale à l'issue de la crise électorale de novembre 2010, le régime Gbagbo aux abois ira jusqu'à avoir recours à des « mesures ad hoc » pour obtenir de l'argent pour payer les fonctionnaires, les forces de sécurité et les mercenaires étrangers. Les victimes de ces mesures : les succursales de la BCEAO (pour un butin de 400 millions \$) et de banques privées, dont les deux principales (qui gèrent plus de la moitié des comptes dans le pays), la Société générale de banques en Côte d'Ivoire (SGBCI) et la Banque internationale pour le commerce et l'industrie en Côte d'Ivoire (BICICI), une filiale de la BNP-Paribas. Le Groupe qualifie ces activités de « détournement de fonds privés ». ²⁸⁷

Il ne sera peut-être jamais possible de faire totalement la lumière sur l'ampleur des détournements, car « dans un effort apparemment délibéré visant à détruire toutes les preuves de malversations financières, l'ancien gouvernement du Président Gbagbo avait détruit, dans pratiquement tous les organismes ministériels, de nombreux documents qui auraient pu l'aider à déterminer la nature du détournement de fonds publics et leur utilisation, en violation de l'embargo sur les armes » ²⁸⁸, a relevé le Groupe d'experts onusien, qui ajoute que « de nombreuses transactions suspectes auraient été effectuées par contrat oral, afin d'éviter qu'on puisse retrouver leur trace ». ²⁸⁹

Les Forces nouvelles au Nord

Dans son premier rapport, en 2005, le groupe d'experts des Nations unies souligne aussi que le cacao « permet au gouvernement de disposer de crédits pour ses achats militaires extrabudgétaires et hors

286 Groupe d'experts des Nations Unies, « Lettre datée du 20 avril 2011 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire », Rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies S/2011/272, Encadré 2, pp. 42-43.

287 *Ibid.*, §154-159, pp. 38-39.

288 Groupe d'experts des Nations Unies, « Lettre datée du 17 octobre 2011 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire », Rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies S/2011/642, §24, p. 9.

289 *Ibid.* §26, p. 9.

budget ». ²⁹⁰ Un constat qui vaut aussi pour les Forces nouvelles au Nord du pays.

Environ un dixième de la production nationale de cacao vient du Nord du pays, et constitue une ressource précieuse pour les Forces nouvelles. Une partie est exportée via les ports d'Abidjan et San Pedro, mais en 2004, les rebelles cherchent à bloquer les exportations vers le Sud afin de priver le gouvernement Gbagbo de telles recettes. D'où une réorientation d'environ 60 % de la production de cacao vers d'autres débouchés. ²⁹¹ Une grande partie part pour le Burkina Faso avant d'être exportée depuis le port de Lomé, au Togo. ²⁹²

Les Forces nouvelles ont donc mis en place en mars 2004 une « Centrale » chargée de recouvrer toutes les taxes perçues dans la zone FN – dont celles, naturellement, sur le cacao. Pour être compétitives, les taxes sur les fèves sont inférieures à celles du gouvernement (0,30 \$/kg), mais viennent s'y ajouter les « pots-de-vin », les taxes pour escorte, les laissez-passer et les taxes dans les pays de transit. L'ONG Global Witness estime les bénéfices dégagés par les Forces nouvelles de ce commerce parallèle du cacao à environ 15 milliards de francs CFA (30 millions \$) en moyenne chaque année, un chiffre proche de celui auquel parviendront les experts des Nations unies. ²⁹³ Selon le nombre de postes frontières anarchiques, les camions pouvaient être taxés à plusieurs reprises avant de sortir du pays, et les experts onusiens remarquent que les sommes détournées n'étaient pas toujours fidèlement transférées à « la Centrale », la trésorerie des Forces nouvelles. ²⁹⁴

Les recettes provenant du cacao ont particulièrement bénéficié aux commandants de certaines zones. Le Groupe d'expert des Nations unies a ainsi évalué les recettes perçues par les chefs de guerre Ouattara Issikia dit « Wattao » et Losseni Fofana dit « Loss » à plus de 5 millions de dollars par an en 2010 ²⁹⁵ (des recettes issues non seulement du cacao, mais aussi du commerce de l'or et du diamant). Manifestement, tout n'a pas servi à financer l'effort de guerre. En 2013, un film documentaire pour la télévision française montre Wattao prendre du bon temps entre sa résidence du quartier chic de Cocody (Abidjan) et sa villa de 40 000 m² face à la mer, exhiber sa Ferrari, sa Maserati, sa montre à 40 000 euros, un pistolet en or massif dérobé selon certains à la résidence de Gbagbo et... des associés brandissant des armes. Il a expliqué tenir sa fortune de l'import-export de belles voitures entre les États-Unis et la Côte d'Ivoire. ²⁹⁶

290 Rémy, « Côte d'Ivoire, le sang du cacao », *op. cit.* note 271.

291 Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, pp. 33–35 et 41–43.

292 *Ibid.*, pp. 39–43. Cf. également Groupe d'experts de l'Onu, Rapport S/2009/521, *op. cit.* note 105, §235–238, pp. 55–56.

293 Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, pp. 33–35. Le Groupe d'experts de l'ONU sur la Côte d'Ivoire parle de recettes annuelles allant de 22 à 38 millions \$ entre 2007 et 2010 (S/2011/271, *op. cit.* note 284, §165, p. 38.)

294 Rapport du Groupe d'experts de l'Onu S/2009/521, *op. cit.* note 105, §194, p. 47.

295 Groupe d'experts de l'ONU, Rapport S/2011/271, *op. cit.* note 284, §162, p. 37.

296 Cf. Lionel Langlade et Christophe Hondelatte, « Passeport pour le crime : Abidjan », documentaire du CAPA,

On ne connaîtra peut-être jamais le fin mot de l'histoire, Wattao étant décédé en janvier 2020.

De nombreux camions transportant du cacao depuis la zone rebelle s'arrêtaient à Bobo Dioulasso, la deuxième plus grande ville du Burkina Faso, où des usines de conditionnement avaient été installées. L'usine principale procède d'un investissement d'une société française basée à Saint-Denis et détenue par l'intermédiaire d'une société holding luxembourgeoise. L'ONG Global Witness a rapporté en 2007 qu'Adama Bictogo, homme d'affaires et secrétaire national du RDR d'Alassanne Ouattara, « dirigeait en effet l'usine », dont le chiffre d'affaires était estimé à environ 100 millions de dollars par an.²⁹⁷

Global Witness rapportait ainsi que deux sociétés françaises étaient en première ligne pour ce transport du cacao de la guerre depuis le Burkina Faso vers le port togolais de Lomé. En comparant les volumes de cacao produits au Togo et ceux sortant du port de Lomé, les experts onusiens ont pu mettre en évidence la progression continue de la contrebande de cacao ivoirien, de 16 000 tonnes en 2003-2004 à 96 000 tonnes en 2007-2008.²⁹⁸ Parmi les acheteurs, des entreprises néerlandaises, polonaises et françaises.²⁹⁹ « Lors de ses réunions avec des représentants d'entreprises », ont déclaré les experts de l'ONU, « le Groupe a clairement indiqué que le risque était grand que les revenus des ventes de cacao financent l'acquisition d'armes et du matériel connexe. »³⁰⁰ Cet avertissement n'a apparemment pas dissuadé grand-monde de faire commerce.

diffusé le 27 septembre 2013 sur *13ème Rue*, <https://www.youtube.com/watch?v=rqD-2Itye3c>.

297 Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, p. 40. Cf. également « Affaire Bictogo-Soeximex : la guerre du cacao », *Jeune Afrique*, 21 décembre 2016 ; et « Affaire Soeximex-Bictogo : droit de réponse d'Adama Bictogo », *Jeune Afrique*, 16 janvier 2017.

298 Rapport du Groupe d'experts de l'Onu S/2009/521, *op. cit.* note 105, §243, p. 57.

299 Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, p. 43.

300 Rapport du Groupe d'experts de l'Onu S/2009/521, *op. cit.* note 105, §248, p. 58.

9. Des amis qui vous volent du bien

Le mot « ministère » vient du latin *ministerium*, service. Pour certains, manifestement, de servir à... se servir, il n'y a qu'un pas. Prenez par exemple Paul Antoine Bohoun Bouabré, homme clé du régime Gbagbo, dont il fut ministre de l'Économie et des Finances de janvier 2001 à décembre 2005, puis ministre du Plan et du Développement de 2005 à 2010.

Bouabré devient haut fonctionnaire du ministère de l'Économie et des Finances en 1998, où il lance un guide des finances extérieures, qui traduisait selon lui « la volonté clairement affichée du gouvernement de renforcer la transparence dans l'action administrative, gage de confiance et de sécurité. » Le même ajoute : « N'est-ce pas là, un bel exemple de promotion de la bonne Gouvernance ? ».³⁰¹

Membre éminent du Front populaire ivoirien, le parti de Gbagbo, cet apôtre de la bonne gouvernance est devenu dans les années 2000 la cheville ouvrière de bien des affaires occultes. Poursuivi par les autorités ivoiriennes après la fin du régime de Gbagbo, cet homme a emporté ses secrets dans sa tombe, puisqu'il est décédé d'une leucémie en mars 2012 en Israël, à l'âge de 54 ans.

La piste luxembourgeoise

Bouabré a cependant laissé quelques traces. Dès octobre 2002, il organisait le transfert de fonds de la FRCC vers l'État ivoirien pour financer la guerre.³⁰² Des motivations plus personnelles semblent également être à l'origine de sa passion pour la finance occulte.

Selon le journaliste français Benoît Collombat, « les copies de deux comptes au Luxembourg... qui ont été confiées au ministre Bouabré ont atterri sur le bureau du juge Ramaël, offertes de manière anonyme ». Ramaël était le magistrat français alors en charge de l'enquête sur la disparition et l'assassinat présumé du journaliste Guy-André Kieffer en Côte d'Ivoire en 2004.³⁰³ Les comptes étaient détenus à la banque Dexia Luxembourg, l'unité luxembourgeoise de la banque franco-belge Dexia.

L'examen de ces registres financiers auxquels l'auteur a eu accès indique qu'un compte en euros bien garni affichait un solde de 5,3 millions d'euros à la fin juin 2008. Ce compte, qui détenait 7,3 millions

301 Préface, *Guide des Finances extérieures*, Abidjan : Ministère de l'Économie et des Finances, 1999. Cf. <http://www.gouv.ci/doc/guidedesfinex.pdf> (consulté le 9 janvier 2019).

302 Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, p. 27.

303 Benoît Collombat, « Préface : Une affaire d'État franco-ivoirienne », in Bernard Kieffer, *Le frère perdu : L'affaire Guy-André Kieffer, enquête sur un crime d'État au cœur de la Françafrique*, Paris : La Découverte, 2015, p. 32. L'auteur a eu accès à ces relevés de compte bancaire d'octobre 2007 à juin 2008. Une période de trois mois manquait de ces relevés, au cours de laquelle plus de 3 millions d'euros ont été dépensés.

d'euros quelques mois plus tôt, était explicitement et nommément attribué à Paul Antoine Bohoun Bouabré. Le second compte était un compte lié en dollars américains de 19 millions de dollars, dont le nom du détenteur n'est pas précisé sur les relevés bancaires.³⁰⁴

Comme le relate Collombat, « interrogée sur ces documents, la banque Dexia-Luxembourg répondra, le 5 septembre 2008, que ces comptes n'étaient pas enregistrés 'dans ses livres'. Mais elle suggère alors de regarder du côté de la Belgique ».³⁰⁵ L'auteur a donc contacté Belfius (anciennement Dexia Belgique), qui nous a assuré n'avoir jamais eu M. Bouabré pour client, et expliqué que Dexia Luxembourg (devenue BIL) était restée une entité distincte. Nous voilà donc de retour à la case départ. Chez BIL, la dénégation est moins catégorique : « La BIL n'est pas habilitée à fournir de telles informations sur une personne, que cette dernière ait été cliente de notre banque ou pas ».³⁰⁶

Sur les six mois de dossiers examinés par l'auteur, l'on retrouve un certain nombre de contributeurs réguliers aux comptes, parmi lesquels différentes entités de la société Audit Contrôle et Expertise (ACE), qui ont réalisé pas moins de treize transferts.³⁰⁷ Aujourd'hui, ACE a une présence dans 46 pays, 4 800 salariés, des actifs supérieurs à 9 milliards de dollars, un siège à Genève et un PDG à Dubaï. ACE se voit confier par la Chambre de Commerce et d'Industrie, pour le compte de l'État, le monopole sur le pesage et le contrôle qualité de la filière café-cacao au port d'Abidjan à partir de 2003, selon un mode d'attribution qualifié par la suite d'« illégal » dans un audit financé par l'UE en 2006, qui décrit des « actes que l'on peut qualifier de favoritisme ».³⁰⁸ Par rapport aux prédécesseurs (les sociétés SGS et Cornelder), « le coût des contrôles est alors passé de 147 FCFA par tonne à 2 000 FCFA par tonne ». Une multiplication par treize des tarifs pratiqués !³⁰⁹

Selon les enregistrements, ACE transférait chaque mois en moyenne près de 240 000 euros sur les comptes luxembourgeois. Le fondateur d'ACE, André Soumah, directeur général de l'entreprise de 1996 à 2008 puis président du conseil d'administration pratiquement jusqu'à sa mort en août 2016,³¹⁰ voulait-

304 *Ibid.*

305 *Ibid.*

306 Échange avec l'auteur, 28 septembre 2018.

307 Parmi les entités figuraient ainsi ACE Private Holdings, ACE Global Travel Tours, ACE Ltd Genève et ACE SA Sénégal.

308 Amiri et Gourdon, « Étude diagnostic », *op. cit.* note 229, p. 122.

309 *Ibid.*, p. 123. ACE a perdu sa position de monopole à la fin de la décennie Gbagbo, mais l'a retrouvée en 2012 : cf. « ACE reprend des couleurs à Abidjan », *La Lettre du Continent*, 1er décembre 2011.

310 « Executive Profile: André Soumah » [bloomberg.com](https://www.bloomberg.com/research/stocks/private/person.asp?personId=67098053&privcapId=46510764&previousCapId=46510764&previousTitle=ACE%20-%20Audit%20Control%20and%20Expertise%20SA). Disponible sur : <https://www.bloomberg.com/research/stocks/private/person.asp?personId=67098053&privcapId=46510764&previousCapId=46510764&previousTitle=ACE%20-%20Audit%20Control%20and%20Expertise%20SA> (consulté le 20 juin 2019).

il aussi exprimer sa gratitude ? Le 12 octobre 2007, selon les relevés de Dexia, celui qui se trouvait être l'ancien mari de Florence Houphouët-Boigny, fille de,³¹¹ signa un chèque de plus de 42 000 € au bénéfice du ministre Bouabré.

D'autres entreprises ont également transféré régulièrement de l'argent sur les comptes, ce qui pourrait témoigner du rôle crucial joué par Bouabré dans la facilitation des affaires en Côte d'Ivoire. Un leader du courtage en matières premières à la bourse de Chicago effectuait un paiement quasiment chaque mois, avec un virement moyen de 100 000 €.

Plusieurs personnes semblent également avoir effectué des virements sur les comptes. Selon les relevés, Victor Nembelessini-Silué, dont nous aurons l'occasion de reparler, a effectué trois virements de 47 500 € chacun. Kouassi Oussou, directeur général du ministère de l'Économie et des Finances, serait l'émetteur de trois virements de 80 000 € en moyenne.

Selon les relevés bancaires, le compte du ministre Bouabré chez Dexia est aussi alimenté par d'importants virements en provenance de comptes dont les détenteurs ne sont pas connus, notamment chez AIG Private Bank³¹² (650 000 € au total, par chèques) et AIG DKR (228 000 € par virements).

Les banques à cette époque tendaient à la dématérialisation de la monnaie physique, mais Dexia Luxembourg n'était pas réticente à manier de l'argent liquide. Neuf fois, en l'espace de six mois, une ou plusieurs personnes non identifiées s'est (se sont) présentée(s) au guichet de Dexia Luxembourg pour abonder en liquide le compte du ministre Bouabré, pour un total de 435 000 €. Les transactions en liquide comprenaient également le retrait, en une seule opération, de 600 000 € en petites coupures, en novembre 2007.

Les directives de l'Union européenne obligent une banque recevant un dépôt de plus de 10 000 € en espèces sans pouvoir attester de leur origine, à faire une déclaration de soupçon à la cellule nationale anti-blanchiment.³¹³ L'obligation est redoublée s'agissant des « PEPs », ces personnes politiquement exposées que sont les ministres et leur entourage, les parlementaires, les magistrats, etc. Étant donné ces règles, Dexia Luxembourg aurait logiquement dû s'interroger au sujet de tels transferts sur le compte du

311 Cf. Municipalité de Gland (Suisse), « Préavis municipal n°31 relatif à l'octroi de la bourgeoisie de Gland en faveur de Félicia Marie-Aude Soumah », 17 août 2007. André Soumah est décédé le 9 août 2016 à Genève. Cf. http://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Preavis_ancienne_leg/Preavis-municipal-no-31-relatif-a-loctroi-de-la-bourgeoisie-de-Gland.pdf (consulté le 5 novembre 2019).

312 AIG Private Bank est une banque suisse, aujourd'hui nommée Falcon Private Bank, détenue par IPIC (International Petroleum Investment Company). Cf. <https://www.falconpb.com/en/company/about.html>.

313 Chacun des États membres devait avoir adopté la troisième directive anti-blanchiment avant le 15 décembre 2007. Cette directive renforce les obligations s'agissant des professions non financières et pour toute transaction impliquant des personnes politiquement exposées. De précédentes directives européennes prévoyaient déjà un devoir de diligence, qui inclut la connaissance de son client (KYC).

ministre ivoirien des Finances. A-t-elle bien rempli son devoir de diligence ? Interrogée, la banque (aujourd'hui BIL) s'est refusée à tout commentaire.

Si ce compte a de généreux pourvoyeurs, il compte aussi d'heureux bénéficiaires. Parmi eux, citons Bohoun Bouabré en personne, qui aurait reçu un total de 935 000 € par virements selon les relevés. Une société immobilière située à proximité de Saint-Tropez, sur la Côte d'Azur, aurait reçu près de 430 000 € cumulés sur la même période. Le ministre se constituait-il un point de chute dans le Sud de la France ? Était-il épris de voyages ? Les enregistrements révèlent qu'une agence de voyages aurait bénéficié de 122 000 € en trois virements.

Bohoun Bouabré a ensuite été placé sur la liste noire du gouvernement Ouattara, qui a gelé ses comptes, ou du moins, ceux qui ont pu être identifiés.³¹⁴

L'affaire Nembelessini

Un nom apparaît, parmi les contributeurs du compte Dexia de Bouabré, qui ne surprendra guère les familiers des affaires ivoiriennes : Victor Jérôme Nembelessini-Silué. Mais son histoire fait l'objet de deux versions fort différentes. On doit essentiellement la première aux écrits du défunt Guy-André Kieffer, journaliste, qui surnommait Nembelessini « un petit Mozart de la finance en Côte d'Ivoire » et l'a qualifié d'ami proche de Bouabré. Les deux ont fait leurs études ensemble, et Nembelessini « fait ses classes en participant aux circuits de financements occultes en Angola et en Afrique du Sud », selon Kieffer.³¹⁵ La seconde version est celle de Nembelessini lui-même, avec lequel l'auteur s'est longuement entretenu. Nembelessini nie avoir entretenu une amitié étroite avec Bouabré, prétend être victime de désinformation, et a apporté à l'entretien un épais dossier dans l'espoir de faire éclater la vérité.³¹⁶

Si Victor Nembelessini a bien étudié l'économie à l'Université d'Abidjan en même temps que Bouabré, il affirme qu'à l'époque il ne le connaissait que de vue. Pourquoi Bouabré, lorsqu'il est devenu ministre des Finances en janvier 2001, l'a-t-il engagé comme conseiller avant de le nommer à la tête de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ? « Avec HSBC-Equator Bank, j'avais restructuré les dettes et encouragé la Côte d'Ivoire à racheter sa dette sur le marché secondaire, une opération couronnée de succès », a expliqué Nembelessini. « Cela a tant impressionné Bouabré qu'il m'a demandé de devenir

314 Touré Adams, « Obsèques de Bohoun Bouabré. Sa famille refuse des millions de Ouattara : Voici la raison », *Ivoirebusiness.net*, 28 mars 2012. Disponible sur <https://www.ivoirebusiness.net/articles/obsèques-de-bohoun-bouabré-sa-famille-refuse-des-millions-de-ouattara-voici-la-raison> (consulté le 30 septembre 2019).

315 Guy-André Kieffer, « Le montage CAA-Lev Mendel Group », 2004. Cette note inédite est citée dans Kieffer, *Le frère perdu*, *op. cit.* note 302. Cf. également Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152.

316 L'entretien, qui s'est tenu le 11 décembre 2018 dans mon bureau du Secours Catholique-Caritas France, a duré près de quatre heures.

chef de son cabinet ministériel, ce que j'ai refusé parce que je préférais le secteur privé. J'ai finalement accepté de devenir son conseiller spécial, un poste que j'ai occupé de bonne grâce pendant six mois. »³¹⁷

La CAA (devenue la Banque Nationale d'Investissement, BNI, en 2004) était la banque d'État chargée de la dette publique ivoirienne. Lorsque Nemelessini en devient le directeur en 2001, elle commençait tellement à ressembler à une caisse noire pour l'État et la présidence que les milieux financiers internationaux ne voulaient plus en entendre parler. « La Banque mondiale voulait que la CAA soit liquidée », admet Nemelessini. D'ailleurs, la Banque mondiale suspend ses prêts à une privatisation de l'instance ou à l'arrivée d'un partenaire extérieur pour participer à sa gestion.

En juillet 2003, la BNI conclut un partenariat avec la société Lev Mendel (devenue par la suite Lev Group, toutes deux étant des noms de commerce de HTM Beheer BV, société constituée en 1990 aux Pays-Bas).³¹⁸ La filiale commune ainsi créée, Lev Ci, est détenue pour 75 % par Lev Mendel, et pour 25 % par la BNI.³¹⁹ Selon Global Witness, un négociant en armes israélien du nom de Moshe Rothschild, qui avait négocié l'achat de deux hélicoptères Mi-8V pour l'armée ivoirienne, siégeait au conseil d'administration.³²⁰ *Jeune Afrique*, le magazine d'information panafricain le plus lu, dont le siège est à Paris, désignera Rothschild comme l'un des principaux acteurs de la vente d'armes en Côte d'Ivoire sous Gbagbo.³²¹

À en croire Guy-André Kieffer, Nemelessini a initialement pensé ce partenariat comme une réponse aux préoccupations de la Banque mondiale.³²² Mais selon Kieffer, le véritable objectif de Lev-Ci était de capter les fonds des bailleurs destinés aux travaux publics, pour alimenter les circuits de financement occulte de la vie politique ivoirienne.³²³ Kieffer n'a pas eu le temps d'étayer ses soupçons : il a été enlevé à Abidjan en avril 2004, et on ne l'a plus jamais revu depuis.

Selon Kieffer, Lev-Ci a soutenu une société en quasi-faillite appelée Gold 2000. Cette entreprise compte parmi ses actionnaires Patrick Achy, le ministre des Infrastructures, Noël Akissi Benjo, le maire du Plateau (le quartier des affaires d'Abidjan), mais aussi Nembel Invest, le fonds d'investissement offshore

317 Entretien avec l'auteur, 11 décembre 2018.

318 L'actionnaire unique de HTM Beheer BV était Euro Trade Services NV, une société basée à Curaçao, un territoire des Antilles néerlandaises pratiquant le secret bancaire. Cf. Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, pp. 30-33.

319 *Ibid.*, pp. 30 et 32. Au moment d'écrire ces lignes, Nemelessini est en contentieux avec la BNI. Cf. <http://www.ohada.org/index.php/fr/ohada-au-quotidien/role-des-audiences-publiques-de-la-cour-ccja/2599-affaire-victor-jerome-nemelessini-silue-contre-banque-nationale-d-investissement-bni> (consulté le 9 janvier 2019).

320 *Ibid.*, p. 30.

321 Maxime Perez, « Security business », *Jeune Afrique*, 5 avril 2010.

322 Kieffer, « Le montage CAA-Lev Mendel Group », *op. cit.* note 314. Cf. également Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, p. 30.

323 Kieffer, « Le montage CAA-Lev Mendel Group », *op. cit.* note 314.

de Victor Nembelessini.³²⁴ Or, Gold 2000 s'était vu attribuer en 2000 un marché public pour la réfection de routes et du port de San Pedro à hauteur de 4,4 milliards de FCFA (environ 6,2 millions de dollars), financé à 80 % par la Banque mondiale. La société n'avait pu justifier que 400 millions de FCFA de dépenses, et avait « absorbé » le reste des fonds, selon les dires de Kieffer. La société, à qui la BNI aurait accordé un découvert de 5,5 milliards de FCFA,³²⁵ se voit ensuite confier le dragage du port de San Pedro, pour 12 milliards de FCFA.³²⁶

Nembelessini a eu du mal à rester calme en entendant cet exposé. « Comment Lev aurait-il rassuré les bailleurs de fonds concernant les problèmes de la BNI ? » a-t-il demandé. « Oui, la BNI avait des problèmes, mais nous avons développé des financements structurés, en récupérant une partie des dépôts issus du café et du cacao, qui se trouvaient à la BCAO. Cela nous a permis de financer des PME (petites et moyennes entreprises) et d'aider les coopératives, et c'était là la force de la BNI. »

Pourquoi Lev Mendel s'est-il associé à la BNI ? « La BNI a financé des PME de tous les secteurs en Côte d'Ivoire, car les banques françaises s'étaient désengagées. Le ministère de l'Infrastructure nous a demandé d'aider une société nommée Gold 2000 qui avait un important contrat avec la Banque mondiale, sans cependant disposer des financements nécessaires. Lorsqu'un partenaire est venu me voir et m'a annoncé : « Nous avons du matériel – des tracteurs, des pelles – que nous pouvons vous proposer moins cher », j'ai pensé que cela serait utile aux PME ivoiriennes en temps de crise. Il s'agissait de Lev Mendel. »

Nembelessini ne nie pas avoir eu des ennuis avec Lev-Ci et Gold 2000. Un audit mené en 2006 par PricewaterhouseCoopers viendra donner du crédit aux accusations de détournements de fonds par Lev-Ci (à hauteur de 7 milliards de FCFA – soit 13 millions de dollars). Mais Nembelessini assure que c'était lui qui pourfendait la corruption : « Quand les responsables ne sont pas de bonne foi, cela vous retombe dessus, et c'est ce qui s'est passé. Nous avons fourni du matériel à Gold 2000, mais cela ne suffisait pas – nous avons compris que l'émissaire de Gold 2000 avait détourné des fonds. J'ai également licencié le directeur général de Lev-Ci, qui avait commencé à s'enrichir personnellement, et j'ai porté plainte contre lui, ce qui m'a causé de considérables soucis. »

Nembelessini met en doute la sincérité de Guy-André Kieffer : le défunt journaliste, à l'époque, était un employé de Commodities Corporate Consulting, une société qui avait vocation à accompagner le gouvernement dans la réforme du secteur du cacao. Lorsqu'elle se vit attribuer un contrat de 3 milliards de francs CFA, soit 4,5 millions d'euros, Nembelessini fut scandalisé, d'autant que le contrat

324 *Ibid.*

325 Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, p. 32.

326 Kieffer, « Le montage CAA-Lev Mendel Group », *op. cit.* note 314.

s'accompagne de confortables avantages financiers alors que la société n'est pas encore constituée. Il a donc convaincu Bouabré d'annuler le paiement. Selon lui, c'est ce qui a provoqué le ressentiment de Kieffer à son égard. Nemelessini fut si contrarié par ce qu'il considérait comme de la désinformation contre lui qu'il a envisagé de traîner Kieffer devant les tribunaux : « Je vais vous faire des procès jusqu'à votre ruine », lui a-t-il dit. Mais un avocat lui conseilla d'y renoncer.³²⁷

Reste une interrogation : pourquoi Nemelessini aurait-il transféré des fonds sur le compte luxembourgeois de Bouabré ? Nous avons en effet repéré trois dépôts par chèque, en novembre 2007 et en mai et juin 2008. Interrogé, il a paru assez surpris par cette question : « Je n'ai géré aucun compte au Luxembourg. Je ne connais même pas Dexia. Qui aurait pu se servir de mon nom ? Où aurais-je trouvé tout cet argent ? Je n'ai ni café ni cacao, et je ne prélève pas de taxes. Je ne sais pas comment mon nom a bien pu apparaître dans les relevés de cette banque. Si vous éclairiez ce mystère, vous me rendriez un grand service. »

Une certaine amertume pointe chez Nemelessini lorsqu'il évoque Bouabré, qu'il qualifiait d'homme politique de valeur jusqu'au coup d'État de septembre 2002. À cette occasion, il doit s'incliner devant les leaders de son parti, qui l'ont accusé de jouer le jeu de la Banque mondiale, lui reprochant de ne pas avoir dégagé suffisamment de moyens pour armer le pays. « À compter de ce jour, il est devenu un paillason – impossible pour lui de dire non. Il nous était devenu impossible de nous entendre, et nous avons coupé les ponts. »³²⁸

Nemelessini est-il un bon acteur ? Il semblait sincère, même s'il a peut-être surjoué le rôle du désargenté : Global Witness l'a en effet décrit comme « le président et directeur, ainsi que l'actionnaire majoritaire, de Nembel Invest, un projet d'investissement privé en Côte d'Ivoire, dont les coûts sont estimés à 9,6 millions de dollars ». ³²⁹ S'il dit vrai, soit notre relevé bancaire est un faux, ce que nous estimons peu probable, soit il a été victime d'une supercherie. Cette dernière hypothèse est plausible, sachant ce que Bouabré a pu faire pour discréditer ses opposants. À ce stade, le point d'interrogation demeure.

En tout cas, Victor Nemelessini n'a pas subi de purge après la chute de Gbagbo. Il dit avoir d'abord craint pour sa vie lorsque Ouattara est arrivé au pouvoir en avril 2011, mais avoir bénéficié de la protection de l'ambassade d'Allemagne.³³⁰ Depuis, Alassane Ouattara l'a nommé administrateur de la Côte d'Ivoire auprès d'Afreximbank, la Banque africaine d'import-export.³³¹

327 Entretien entre Victor Nemelessini et l'auteur, 11 décembre 2018.

328 *Idem*.

329 Cf. Global Witness, « Hot Chocolate », *op. cit.* note 152, p. 30.

330 Entretien avec l'auteur, 11 décembre 2018.

331 « Afreximbank : Nemelessini, nouvel administrateur pour la Côte d'Ivoire », *Abidjan.net*, 2 août 2011, disponible

10. L'ombre des spéculateurs

La guerre du cacao de la fin des années 1980, relatée dans le Chapitre 4, n'a pas seulement vu la Côte d'Ivoire tenter (sans succès, en fin de compte) de contrôler le marché mondial du cacao. Elle a également été le théâtre d'une lutte entre de puissantes firmes internationales, dont l'influence croissait parallèlement à la financiarisation du commerce du cacao.

Soixante transactions financières pour une seule vente

« Le cacao papier tourne dix fois plus vite que le cacao physique », remarque Bernard Houdin, l'ancien conseiller de Gbagbo.³³² Et l'image est peut-être encore en-deçà de la réalité. Youssouf Carius, le directeur ivoirien d'un fonds d'investissement, estime qu'une « fève de cacao qui est vendue physiquement à partir du port d'Abidjan peut représenter une bonne soixantaine de transactions sur les marchés internationaux ».³³³

Le rôle de plus en plus important des institutions financières dans le commerce du cacao trouve d'abord son origine dans les considérables besoins de financement nécessaires à l'achat anticipé de la récolte de cacao (ainsi que d'autres produits tels que le café ou le caoutchouc). Car le secteur bancaire ivoirien était encore faible dans les années 1980, après avoir longtemps été « contrôlé par les filiales de grandes banques françaises (BNP-Paribas, Société générale, Crédit lyonnais) qui limitaient leur intervention à une activité de comptoir ».³³⁴

La financiarisation répond aussi à la nécessité, pour les acheteurs et les vendeurs de cacao, de se couvrir contre les risques alors que l'essentiel de la récolte est vendu à terme (*futures*). Autrement dit, il n'y a pas un seul prix « spot » comme pour le pétrole ou le gaz, défini pour une livraison immédiate : le prix, fixé pour une quantité et une date de livraison future données (cinq échéances de livraison sont prévues sur le marché mondial du cacao : mars, mai, juillet, septembre et décembre), peut toujours être renégocié. Les contrats peuvent être assortis d'une surcote ou d'une décote à échéance, par rapport au prix fixé, en fonction de l'évolution des cours dans l'intervalle. C'est l'ensemble de ces transactions « futures » qui détermine finalement le cours mondial à Londres et à New-York. Avec les produits d'assurance (dérivés) qui les

sur <http://news.abidjan.net/h/406445.html>

332 Entretien avec l'auteur, 5 décembre 2017. Selon SEO Amsterdam Economics, la remarque est exacte : « Le chiffre d'affaires sur les marchés à terme du cacao est environ dix fois supérieur à la production mondiale réelle. » Cf. SEO Amsterdam Economics, « Market Concentration and Price Formation », *op. cit.* note 40, p. 31.

333 Cf. Cyril Bensimon, « Côte d'Ivoire : 'ce qui fait chuter les cours du cacao, c'est la spéculation' », *Le Monde*, 6 avril 2017.

334 Losch, « Coup de cacao en Côte d'Ivoire », *op. cit.* note 230, p. 12.

accompagnent, ces transactions sont devenues l'objet d'une intense spéculation.

On a ainsi vu apparaître, sur le marché du cacao, des acteurs purement financiers sans guère de prise avec l'aspect concret du commerce cacaoyer : « environ 30 % des transactions sur le cacao sont le fait de fonds d'investissements et non de professionnels du secteur », selon Youssouf Carius.³³⁵ Une tendance générale sur les marchés agricoles mondiaux. La spéculation sur le cacao, qui a été multipliée par 4 entre 1986 et 2005, n'a pas cessé de progresser depuis.³³⁶ Les financiers traitent désormais le cacao comme une banale « commodity ». Cela s'est accompagné d'une tendance à l'uniformisation du produit qui n'est pas forcément gage de qualité... Au grand dam des chocolatiers, qui se plaignent parfois de se voir livrer des fèves « dont les animaux ne voudraient pas » !³³⁷

Les banques et les fonds de pension, qui menaient le bal sur les marchés à terme au tournant du millénaire, ont vu leurs marges de manœuvre rétrécir quelque peu, à la faveur des régulations adoptées après la crise de 2008 : le nombre de contrats en leur détention est désormais limité et surtout, la règle Volcker leur interdit, aux États-Unis, de faire du trading pour compte propre (soit du trading avec les fonds propres de la société).³³⁸ L'administration Trump a néanmoins assoupli la règle et la Commission européenne a finalement décidé de ne pas interdire totalement la pratique.³³⁹ Le retrait relatif des banques sur les marchés de matières premières a laissé la voie libre aux négociants, dont un grand nombre a élu domicile en Suisse (Bunge, Cargill, Louis Dreyfus, ADM pour les produits agricoles) ou à Singapour (Noble, Olam...). Ces géants du trading de matières premières peuvent, eux, continuer à faire du trading pour compte propre (une activité qui constitue 80 % de leurs échanges électroniques), tout en devenant gestionnaires d'actifs pour de grands investisseurs financiers.³⁴⁰ En tout cas, le secteur, peu connu du grand public, est hautement profitable, et ce pour tout type de matières premières. En 2012, le chiffre d'affaires cumulé des dix plus grands négociants (916 milliards d'euros) équivalait au PIB sud-coréen, et le bénéfice cumulé des vingt plus gros négociants, sur la période 2003-2012, atteint 191 milliards de dollars³⁴¹... un peu plus que le PIB cumulé de la Côte d'Ivoire sur cette période.

335 Bensimon, « Ce qui fait chuter les cours du cacao », *op. cit.* note 332.

336 Cf. Williams Ohemeng, Bo Sjo et Michael Danquah, « Efficacité du marché et découverte des prix sur les marchés du cacao », *Journal of African Business*, vol. 17, n° 2, 2016, pp. 209–224.

337 Entretien avec l'ancien directeur du chocolatier Beussant (basé dans le Nord de la France), 21 juillet 2017.

338 Cf. Marc Roche, « Heurs et malheurs des négociants internationaux de matières premières », *Le Monde*, 8 février 2001.

339 Cf. Raphaël Bloch, « Banques : les États-Unis recalibrent la 'règle Volcker' », *Les Échos*, 9 octobre 2019.

340 Cf. Mathilde Damgé, « Les négociants prennent la main sur le marché des matières premières », *Le Monde*, 6 avril 2012.

341 Cf. Mathilde Damgé, « Les profits des négociants de matières premières dépassent ceux des banques », *Le Monde*, 16 avril 2013.

Les fruits pourris de la financiarisation

Pour les producteurs ivoiriens, la financiarisation a eu deux effets importants.

D'abord une plus grande instabilité des prix. L'offre et la demande n'expliquent pas à elles seules l'ampleur des variations des prix du cacao ces dernières années – il faut y ajouter les réactions spéculatives des marchés financiers face à l'instabilité politique, aux aléas climatiques et aux maladies affectant la récolte.³⁴² Mais si le cacao ivoirien a perdu 30 % de sa valeur sur les marchés mondiaux entre mars et octobre 2016, la spéculation est généralement pointée du doigt comme étant la cause principale : selon Gaël Giraud, alors économiste en chef à l'AFD (Agence Française de Développement), « le prix des matières premières n'est plus dicté par l'offre et la demande réelles de matières premières mais par les mouvements spéculatifs de capitaux. »³⁴³

Ces fluctuations ont été lourdes de conséquence pour les producteurs. Après la suppression de la CAISTAB, la filière cacao ivoirienne fut gérée de 2000 à 2012 selon une approche libérale, qui exposait directement les producteurs aux soubresauts de la finance internationale. Lorsque Ouattara arrive au pouvoir, il crée le Conseil Café-Cacao (CCC) pour garantir les prix aux producteurs pour amortir les fluctuations des cours.

En fonction de ses anticipations sur le volume et la qualité de la récolte à venir et sur l'évolution des cours, le CCC fixe un prix bord-champ qui doit représenter au moins 60 % du prix à l'exportation. Il met quotidiennement aux enchères des droits futurs à exporter, auxquelles tout exportateur accrédité par le CCC peut participer. Chacun propose une quantité et un prix, et chaque jour le CCC acte ainsi le « déblocage » de telle quantité à venir de cacao, à tel prix, au profit de tel ou tel exportateur – des contrats qui restent confidentiels. C'est ainsi qu'est vendue 80 % de la récolte à venir.³⁴⁴ Le système a bien des mérites par rapport au laissez-faire qui prévalait, mais il comporte aussi des risques : celui du copinage dans le choix des exportateurs locaux, et celui d'une mauvaise évaluation ou estimation de la récolte par le CCC.

Ainsi, suite à la forte chute des cours, en 2016, de nombreux exportateurs spéculateurs, qui avaient acheté 400 000 tonnes à l'avance en misant au contraire sur une hausse, se sont retrouvés en défaut de paiement et ont annulé leurs ordres d'achat (environ 15 % de la production annuelle). La Côte d'Ivoire s'est

342 Fairtrade Belgium, « Le cacao et le commerce équitable », 18 décembre 2014, pp. 11–13. Disponible sur https://issuu.com/fairtradebelgium/docs/brochure_cacao_fr-19web_fsc (consulté le 20 novembre 2019).

343 Cf. Clémentine Vergnaud, *Franceinfo* (Radio France), 1er octobre 2017.

344 Les 20 % restants sont commercialisés directement par le CCC auprès de négociants à Londres, New York, Genève ou Amsterdam, pour le compte des petits opérateurs locaux ivoiriens, qui ne peuvent pas facilement trouver de contrepartie à l'étranger à qui revendre à proportion de leurs droits à exporter.

retrouvée avec des cargaisons entières de cacao sur les bras. Le cours a continué de chuter (-10 % entre janvier et mars 2017).³⁴⁵ Et le prix bord-champ, censé garantir le revenu des producteurs selon le tarif fixé par le CCC, n'était plus payé début 2017. Le CCC a tardé à activer son fonds de réserve, au point que le Syndicat SYNAP-CI, qui regroupe près de 100 000 producteurs de cacao, s'est demandé si les 140 milliards de francs CFA (213 millions d'euros) de ce fonds ne s'étaient pas envolés.³⁴⁶

Affaibli et échaudé par cet épisode, le CCC a revu à la baisse le prix garanti aux producteurs, de 1 100 francs CFA le kilo en 2016 à 750 francs CFA pour la campagne 2017-2018. Pour ce prix, une majorité de producteurs ivoiriens gagnaient moins de 1,20 dollar par jour,³⁴⁷ quand la Banque mondiale estime qu'il faut 1,90 dollar par jour à un travailleur pour sortir de l'extrême pauvreté – une exigence bien inférieure au salaire décent tel que défini par les normes internationales du travail.

Le vrai problème, selon Gaël Giraud, l'économiste en chef de l'AFD, c'est que « les spéculateurs qui sont dans leur bureau à Manhattan ne se font jamais livrer la moindre fève de cacao. Le produit physique sous-jacent ne les intéresse pas du tout, ce qui les intéresse c'est juste de faire des opérations lucratives. »³⁴⁸ D'où la proposition de leur imposer de se faire livrer eux-mêmes une fraction du contrat sur lequel ils spéculent. Mais l'Organisation mondiale du commerce, compétente en matière de règles régissant le commerce de matières premières, ne l'est pas pour les transactions financières qui portent sur ces matières premières... il reviendrait donc aux grandes places financières de légiférer. Or on sait leur peu d'empressement à limiter ou interdire tout type d'activité qui risque d'être simplement délocalisée sur une place concurrente.

Le second effet majeur de la financiarisation, c'est la ponction qu'elle organise au profit de parties qui n'apportent aucune valeur au produit lui-même – et nous ne parlons pas ici des grands industriels de la filière, ni des exportateurs, qui décrivent souvent leur marge comme très faible (1 à 2 %). Nous parlons là des spéculateurs financiers.³⁴⁹

Sur les marchés de matières premières où un petit nombre d'acteurs achète un fort pourcentage de la production, les spéculateurs peuvent prendre des positions suffisantes pour infléchir les cours à la hausse

345 Cf. Laurence Girard, « Le cacao broie du noir », *Le Monde*, 18 mars 2017.

346 Charles Bouessel, « Comment la Côte d'Ivoire se retrouve avec 400 000 tonnes de cacao invendues sur les bras », *Le Monde*, 16 février 2017.

347 En 2014-2015, malgré des prix un peu plus élevés (850 francs CFA par kilogramme), près de 55 % des producteurs ivoiriens vivaient avec moins de 757 francs CFA (1,20 USD) par jour. Cf. Banque Mondiale, « Situation Economique en Cote d'Ivoire : Au pays du cacao – comment transformer la Côte d'Ivoire », juillet 2019, p. 31.

348 Cf. Clémentine Vergnaud, « Journée mondiale du cacao et du chocolat : quand la spéculation appauvrit les petits producteurs », *Franceinfo*, 1er octobre 2017. Disponible sur https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/journee-mondiale-du-cacao-et-du-chocolat-quand-la-speculation-appauvrit-les-petits-producteurs_2394980.html (consulté le 2 juin 2020).

349 Entretien avec Christophe Alliot, 23 décembre 2017.

ou à la baisse. Les entreprises de négoce actives sur le marché du cacao scrutent de très près la situation en Côte d'Ivoire : avec près de 40 % de la production mondiale, elle donne le « la » sur les marchés, et emploient leurs propres observateurs pour évaluer les réserves.³⁵⁰ Parfois, les spéculateurs usent même de la déstabilisation politique pour influencer les prix.

Chocolate finger

« Chocolate finger » pourrait être le titre d'un film à rebondissements, dont l'anti-héros serait un ancien agent des services secrets britanniques. Le scénario verrait alterner les images d'un pays pauvre d'Afrique, l'activité frénétique des salles de marchés et l'ambiance feutrée de suites luxueuses à Paris ou New York. À notre connaissance, les droits sur le scénario n'ont pas encore été préemptés. Mais les Ivoiriens, eux, ont l'impression d'avoir déjà vu le film. Ou d'avoir vécu peu ou prou la même chose.

Voici un résumé de l'intrigue, tel que rapporté en 2003 par le très sérieux bulletin d'information bimensuel *Africa Confidential*, basé à Londres :

Le cours du cacao s'est repris l'année dernière alors que la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial, sombrait dans le chaos. Un déficit de l'offre a poussé les prix à leur plus haut niveau depuis 15 ans à la mi-2002, avant même la mutinerie dans l'armée, le 19 septembre. La société de négoce londonienne Armajaro, fondée par l'ancien patron de Phibro, Anthony Ward, a raflé le gros lot en stockant 5% de la production mondiale de la campagne 2001-2002. À mesure que le conflit ivoirien s'enlise, une théorie du complot émerge, selon laquelle Armajaro avait financé la rébellion pour augmenter le prix du cacao et collecter des liquidités, afin de couvrir les pertes de son partenaire AIG Fund suite à la destruction du World Trade Center le 11 septembre 2001.³⁵¹

L'histoire est racontée en détail dans les notes de Guy-André Kieffer, ce journaliste franco-canadien disparu à Abidjan en 2004.³⁵² Le personnage principal, Anthony Ward, est décrit par Kieffer comme un ancien agent des services secrets ayant fait ses classes au MI-5.³⁵³ Il a rejoint le secteur privé et intégré

350 Cf. Damgé, « Les profits des négociants dépassent ceux des banques », *op. cit.* note 340.

351 « Rebel forces, market forces », *Africa Confidential*, vol. 44, n° 3, 7 février 2003.

352 Guy-André Kieffer, « Origine d'un des financements des mutins. » Ce document a été publié sur divers sites Web après la disparition de Kieffer : cf., par exemple, Ivoirebusiness.net, « Financement de la rébellion des Forces nouvelles : Voici l'article de Guy-André Kieffer qui a signé son arrêt de mort ! » disponible sur <https://www.ivoirebusiness.net/articles/financement-de-la-rebellion-des-forces-nouvelles-voici-l'article-de-guy-andr%C3%A9-kieffer-qui> (consulté le 21 mai 2020) ; Atelier des Médias, « Voici l'article qui a coûté la vie à Kieffer », disponible sur <http://atelier.rfi.fr/forum/topics/voici-l'article-qui-a-coute-la-vie-a-kieffer-les-soutiens-de> (consulté le 21 mai 2020). Cf. K. Martial Frindethie, *From Lumumba to Gbagbo: Africa in the Eddy of the Euro-american Quest for Exceptionalism*, Jefferson : McFarland, 2016, pp. 116-117.

353 *Ibid.*, p. 161. Cette affirmation a été répétée dans les médias ivoiriens et également rapportée dans Jean-Christophe Notin, *Le crocodile et le scorpion : La France et la Côte d'Ivoire (1999-2013)*, Paris : Rocher, 2013, p. 207. Mais un article sur Ward dans le *Financial Times* ne mentionne aucunement cette partie présumée de sa vie. Cf. Javier Blas, « Man in the News: Anthony Ward », *Financial Times*, 23 juillet 2010.

Phibro, une société américaine de négoce de matières premières, en 1994.³⁵⁴

À la fin des années 1990, Ward et plusieurs autres anciens de Phibro décident de voler de leurs propres ailes en fondant Armajaro. La société de négoce implante ses bureaux à Londres, mais son siège... aux Îles Vierges britanniques. Armajaro s'est spécialisé dans les marchés à terme du cacao, du café et du sucre.

Entre novembre et décembre 2001, selon Kieffer, AIG Fund a transféré 150 000 tonnes de cacao à Armajaro. La société d'Anthony Ward achète près de 650 000 tonnes de cacao papier sur le marché à terme et constitue un stock de 210 000 tonnes de fèves, ce qui porte le total de ses stocks à 5 % de l'offre mondiale.³⁵⁵ Le cours du cacao oscille alors entre 750 et 900 livres la tonne. Lorsque le cours remonte au début de 2002, les producteurs ivoiriens déstockent, et à l'été 2002, leurs réserves se trouvent à leur plus bas niveau.

Le gouvernement ivoirien souhaitait vendre à terme une partie de la production à venir, de façon à pouvoir indiquer à l'avance aux producteurs les prix susceptibles d'être pratiqués pendant l'année suivante – une initiative qui aurait pu amortir les fluctuations de prix qui font le lit des démarches spéculatives. Selon Kieffer, c'est Armajaro qui, avec l'aide de Nembelissini (que nous avons rencontré au Chapitre 9), aurait persuadé des individus dans l'entourage du gouvernement de convaincre le ministre des Finances, Bohoun Bouabré, de renoncer à ce projet.³⁵⁶ Anthony Ward nie formellement : « Je n'ai jamais entendu parler de cet homme [Nembelissini], et je ne fais pas de politique ». ³⁵⁷ Nembelissini nie également : « Armajaro ? Je ne le connais pas. Je n'ai entendu l'expression 'fake news' que bien plus tard, mais c'est ce exactement que j'ai subi. »³⁵⁸

Toujours est-il que, selon le mot de Kieffer, « la botanique est venue déjouer ce plan ». ³⁵⁹ La récolte de cacao ivoirien s'annonce abondante, le cours risque de s'en ressentir à la baisse... Mais une déstabilisation politique pourrait faire dérailler la récolte. Le contexte volatile était propice à une telle manœuvre : l'instabilité et le mécontentement à l'encontre du pouvoir central, dans les districts du Nord

354 Au sujet de l'histoire de Phibro, voir Helmut Waszkis, *Philipp Brothers: The Rise and Fall of a Trading Giant 1901-1990*, Londres : Fastmarkets, 1992. C'est chez Philipp Brothers (l'ancien nom de la société) que le célèbre négociant en matières premières et financier Marc Rich a fait ses armes. Cf. Daniel Ammann, *The King of Oil: The Secret Lives of Marc Rich*, New York : Saint Martin's Press, 2009 ; A. Craig Copetas, *Metal Men: How Marc Rich Defrauded the Country, Evaded the Law, and Became the World's Most Sought-After Corporate Criminal*, New York : Harper Perennial, 2001.

355 Alan Cowell, « War Inflates Cocoa Prices But Leaves Africans Poor », *New York Times*, 31 octobre 2002 ; Guy-André Kieffer, « Origine d'un des financements des mutins », *op. cit.* note 351, pp. 161-162.

356 *Ibid.*, p. 163.

357 Échanges avec l'auteur, 25 septembre 2018.

358 Entretien avec l'auteur, 11 décembre 2018.

359 Kieffer, « Origine d'un des financements des mutins », *op. cit.* note 351, p. 165.

du pays, se doublaient de la présence de déserteurs de l'armée ivoirienne au Burkina Faso, au Mali et au Ghana voisins. Au total, selon Guy-André Kieffer, en quelques semaines à la fin de l'été 2002, Armajaro aurait remis au moins 50 millions de dollars à un groupe de personnes dans le but d'entreprendre « une déstabilisation de la Côte d'Ivoire ». ³⁶⁰ Une thèse formellement démentie par Anthony Ward. ³⁶¹

Lorsque l'offensive rebelle est lancée le 19 septembre 2002, elle vise la boucle du cacao. Cela aura pour effet de faire baisser les exportations de fèves depuis le port de San Pedro (le rythme est trois fois moindre que d'habitude). Les cours se maintiennent au-dessus de 1 400 livres par tonne et Armajaro peut vendre ses stocks, à terme, en engrangeant un bénéfice. Selon Kieffer, les bénéfices de l'entreprise s'élevaient à plus de 500 millions de dollars. ³⁶² Un article d'Alain Faujas, journaliste au *Monde*, évalue le bénéfice à seulement 40 millions de livres sterling. ³⁶³ Contacté par l'auteur, et interrogé sur l'aspect lucratif de ce négoce, Ward s'abstient de tout commentaire. ³⁶⁴

Cet épisode a valu à Ward le petit nom de « Chocolate Finger » dans la presse britannique. ³⁶⁵ Quelques années plus tard, depuis sa prison de La Haye, Laurent Gbagbo fera ce constat amer : « Pour savoir si on était à la veille d'un coup d'État en Côte d'Ivoire, ces dernières années, il suffisait de regarder le cours du cacao ! » ³⁶⁶

Un pari gagnant

Les aventures cacaoyères de Chocolate Finger ne s'arrêtent pas là. En juillet 2010, Armajaro aurait mis 776 millions d'euros (environ un milliard de dollars) sur la table pour acheter 240 000 tonnes de fèves de cacao, soit 6,3 % de la production mondiale. ³⁶⁷ Les stocks sont à un niveau historiquement bas et le

360 *Ibid.*, pp. 159-162.

361 Échanges avec l'auteur, 25 septembre 2018. Dans « 'Chocolate Finger' laisse tomber le cacao », *Le Figaro*, 14 novembre 2013, Hayat Gazzane rapporte que Ward est « soupçonné d'attiser les rébellions locales pour servir ses intérêts » et que Ward nie cette affirmation : « Il se décrit comme un simple financier, qui grâce à sa fortune personnelle et à son sens du timing, parvient à faire la pluie et le beau temps sur le marché du cacao. »

362 Kieffer, « Origine d'un des financements des mutins », *op. cit.* note 351, p. 165.

363 Alain Faujas, « Le financier 'Chocolate Finger' tente d'assécher le marché mondial du cacao », *Le Monde*, 21 juillet 2010, disponible sur https://www.lemonde.fr/economie/article/2010/07/21/le-financier-chocolate-finger-tente-d-assecher-le-marche-mondial-du-cacao_1390560_3234.html (consulté le 28 janvier 2019).

364 Échanges avec l'auteur, 25 septembre 2018.

365 Cf., par exemple, Richard Fletcher, « 'Chocolate finger' makes a £10 million bean as stockpiling gamble pays off », *The Telegraph*, 13 juillet 2003, qui explique en ces termes son surnom : « Bien que son stratagème ait été comparé au plan du méchant de James Bond Goldfinger consistant à stocker de l'or, Ward a toujours nié les allégations selon lesquelles il tentait de vampiriser le marché. »

366 Laurent Gbagbo et François Mattei, *Pour la vérité et la justice*, Paris : Éditions du Moment, 2014. Cité dans Mathieu Olivier, « Côte d'Ivoire : les extraits du livre-choc de Laurent Gbagbo », *Jeune Afrique*, 26 juin 2014.

367 Faujas, « Le financier 'Chocolate Finger' », *op. cit.* note 362. Cf. également Alex Salkever, « This Hedge Fund Sure Has a Sweet Tooth for the Cocoa Market », *aol.com*, 20 juillet 2010, disponible sur <https://www.aol.com/2010/07/20/hedge-fund-armajaro-huge-cocoa-buy/> (consulté le 13 mai 2020) ; et Marc Roche, « Le plus célèbre spéculateur du cacao rend son tablier », *Le Monde*, 12 novembre 2013.

cours flirte avec les 2 500 livres la tonne. M. Ward doit être sûr de son coup grâce à des « informations auxquelles nous n'avons pas accès », commente alors un stratège de la société mondiale de gestion d'actifs Axa Investment Managers, dans un entretien au *Monde*.³⁶⁸

En effet, lever un milliard de dollars a un coût non négligeable. Pour que le coup réussisse, Armajaro doit revendre au plus tard en septembre, à un cours avoisinant les 3 000 livres par tonne. Pari risqué s'il en est : selon toute vraisemblance, une hausse significative de la production mondiale était susceptible de faire baisser les prix. Mais quelques jours plus tard, une crise préélectorale éclate en Côte d'Ivoire et le cours du cacao remonte en flèche.³⁶⁹ Interrogé sur ce qui l'avait poussé à faire un tel pari, Ward a simplement répondu que « le cacao que nous avons acheté était couvert (hedged) ». ³⁷⁰

Le coup de poker a assurément payé : selon *Jeune Afrique*, « entre septembre 2010 et septembre 2011, Armajaro Trading a vendu 2,9 milliards de dollars de matières premières soft et réalisé un bénéfice net de 15,4 millions de dollars. »³⁷¹

Le 20 mai 2011, la nouvelle Première dame ivoirienne ne manque pas de convier Ward à la table d'honneur du dîner de gala inaugurant l'investiture d'Alassane Ouattara.³⁷² Dans un papier de 2012, le journal *The Telegraph* estime la fortune de Ward à 36 millions de livres sterling.³⁷³

Le 10 novembre 2013, le *Financial Times* a annoncé qu'Armajaro rendait son tablier, cédant ses activités de trading de cacao, café et sucre à une société suisse de négoce,³⁷⁴ pour se consacrer à une activité moins risquée : la gestion de patrimoine. *Le Monde* a rapporté que Ward aurait « tiré la leçon du retrait des banques du négoce physique, lié à la demande de transparence et de bonne gouvernance par leurs actionnaires ». Selon le quotidien, la vie des spéculateurs serait devenue plus « compliquée » face à « l'activisme grandissant des organisations non gouvernementales (Déclaration de Berne, Global Witness...) ». ³⁷⁵ En décembre 2017, Ward a annoncé que la société fermait son hedge fund CC+,

368 Cf. Faujas, « Le financier 'Chocolate Finger' », *op. cit.* note 362.

369 Fanny Pigeaud, *France Côte d'Ivoire, une histoire tronquée*, La Roque-d'Anthéron : Vents d'Ailleurs, 2015, p. 214.

370 Échanges avec l'auteur, 25 septembre 2018.

371 Cf. « Armajaro quitte le négoce du café-cacao », *Jeune Afrique*, 13 novembre 2013. Ward refuse de commenter ce chiffre.

372 Cf. Pigeaud, *France Côte d'Ivoire, op. cit.* note 368, p. 214.

373 Cf. « The rise of Anthony 'Chocfinger' Ward », *The Telegraph*, 6 août 2012. Contacté par l'auteur, Ward refuse de confirmer l'ampleur de sa fortune (échanges avec l'auteur, 25 septembre 2018).

374 E. Terazono, « 'Chocfinger' looks to offload Armajaro Trading », *Financial Times*, 10 novembre 2013, disponible sur <https://www.ft.com/content/47c1b5da-489d-11e3-a3ef-00144feabdc0> (consulté le 9 mars 2020) ; Roche, « Le plus célèbre spéculateur du cacao rend son tablier », *op. cit.* note 366. Cf. également Jean-Pierre Boris, *Traders, vrais maîtres du monde : Enquête sur le marché des matières premières*, Paris : Tallandier, 2017, p. 25.

375 Roche, « Le plus célèbre spéculateur du cacao rend son tablier », *op. cit.* note 366.

spécialisé dans le café et le cacao.³⁷⁶

Lorsqu'on lui demande s'il a des regrets concernant la gestion du cacao ivoirien sur les marchés internationaux au cours des dernières décennies, ou concernant le rôle d'Armajaro ou de CC+, la réponse de Ward tient en un mot : « Non ».³⁷⁷

376 Commodafrica, « Armajaro ferme son hedge fund cacao café CC+, fuyant les 'quants', mais pour rebondir », disponible sur <http://www.commodafrica.com/13-12-2017-armajaro-ferme-son-hedge-fund-cacao-cafe-cc-fuyant-les-quants-mais-pour-rebondir> (consulté le 28 janvier 2019).

377 Échanges avec l'auteur, 25 septembre 2018.

11. Réformer la filière cacao

Alassane Ouattara accède à la présidence de la Côte d'Ivoire en 2010 avec le soutien politique et militaire de la France, ce qui s'est avéré décisif au lendemain d'une élection controversée. Lorsqu'il prend sa fonction, il fait de la réorganisation de la filière cacao du pays une priorité absolue.

Aux origines de la fortune de Ouattara

La confiance qu'a pu susciter Alassane Ouattara aux yeux d'un certain nombre d'Ivoiriens pourrait être liée à l'ampleur de son patrimoine. Comme l'écrit le spécialiste en sciences politiques Yaya Traoré, « le mythe Ouattara s'est aussi fabriqué autour de son immense fortune supposée qu'il aurait amassée, selon ses partisans, durant sa carrière prestigieuse de fonctionnaire du FMI, de patron de la BCEAO [Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest]. Le mythe de Ouattara, « *père de l'argent* » véhicule l'image d'un futur président déjà riche qui ne piquera pas dans les caisses de l'État et qui gèrera le pays de manière honnête, probe et désintéressée ». ³⁷⁸ Il est néanmoins difficile de se faire une idée précise de l'ampleur de la fortune de Ouattara. ³⁷⁹

Le député socialiste français François Loncle voit dans ce qu'il décrit comme la « fortune colossale » de la Première dame Dominique Ouattara la source de l'influence politique d'Alassane Ouattara. ³⁸⁰ Dominique Nouvian (son nom de jeune fille) est née en Algérie en 1953, avant la guerre d'indépendance du pays. En 1975, elle accompagne son premier mari, le français Jean Folloroux, à Abidjan. Celui-ci meurt dans un accident en 1983, après quoi elle prend les rênes d'une agence immobilière locale, l'AICI. L'entreprise aura tôt fait de prospérer, et le président ivoirien Félix Houphouët-Boigny lui confie la gestion de son patrimoine immobilier, en France, en Italie, en Suisse. Selon la rumeur, elle était également sa maîtresse, une affirmation qui, selon *Le Monde*, a été répétée dans un télégramme de 2005 envoyé par l'ambassade des États-Unis à Paris, message classé « secret » avant d'être mis au jour par WikiLeaks. ³⁸¹

Dominique rencontre Alassane Ouattara à Dakar en 1984, et un an plus tard, elle l'épouse à la mairie du XVI^e arrondissement de Paris, en présence de Martin Bouygues (le PDG du leader français du BTP

378 Traoré, « Problématique de la Gouvernance politique en Afrique », *op. cit.* note 130, p. 436.

379 Conformément à une obligation constitutionnelle, Ouattara a annoncé en 2012 qu'il avait livré une déclaration de patrimoine, mais celle-ci n'a pas été rendue publique. (En théorie, la Constitution l'obligeait à faire une telle déclaration dès son entrée en fonction.) Il a ensuite réprimandé ceux de ses ministres qui rechignaient à faire leurs propres déclarations. Cf. *Jeune Afrique*, 1er au 7 juillet 2018.

380 Cité dans Raphaël Granvaud et David Manger, *Un pompier pyromane : L'ingérence française en Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny à Ouattara*, Paris : Agone, 2018, p. 33.

381 Philippe Bernard, « Dominique Ouattara, une 'première dame' d'influence », *Le Monde*, 20 mai 2011.

Bouygues, que nous évoquerons au chapitre suivant) et de Jean-Christophe Mitterrand, le fils et conseiller Afrique du président français.³⁸²

Le groupe immobilier AICI comptait 250 collaborateurs en 2011, et des filiales non seulement à Abidjan mais aussi à Paris, Cannes et Libreville, la capitale du Gabon.³⁸³ Aujourd'hui, le patrimoine de Mme Ouattara comprend une résidence à Mougins, sur les hauteurs de Cannes, acquise en 1995 pour 6,5 millions de francs français.³⁸⁴ Le pied-à-terre du couple s'agrandit lorsque le président acquiert, en 2016, une résidence contiguë en vue de jumeler les deux domaines.³⁸⁵

Selon les détracteurs de Dominique Ouattara, elle aurait acquis plusieurs propriétés avec l'aide de Houphouët-Boigny, y compris un appartement à l'aménagement intérieur luxueux au 140, avenue Victor Hugo à Paris, décoré de tableaux de Picasso et Buffet.³⁸⁶ Elle l'a acheté en 1988 pour la somme de 8,6 millions de francs français (soit 1,3 million d'euros), et payé en espèces.³⁸⁷ Le titre de propriété est contesté par Marie-Thérèse Houphouët-Boigny, épouse du défunt président, lors d'une action en justice, où elle soutient que c'est en réalité feu son mari qui avait acheté l'appartement. De fait, durant les dix-huit mois qui précèdent l'achat, un des comptes de Félix Houphouët-Boigny chez UBS à Genève fut débité de 22 millions de francs en faveur du compte de Dominique Folloroux, à la Société Générale à Monaco puis Sanary, sur la Côte d'Azur.³⁸⁸

Madame Houphouët-Boigny renonce à l'action intentée contre la Première dame en décembre 2016. Pour expliquer cet abandon, un article du *Monde* évoque la possibilité qu'elle craigne de perdre sa pension officielle (estimée à 30 000 euros par mois) que lui verse Abidjan. « Je suis en très bons termes avec les autorités ivoiriennes et tiens à le rester », explique-t-elle au quotidien.³⁸⁹

Le CCC : Réglementer de nouveau la filière cacao

En janvier 2012, Alassane Ouattara met en place le CCC, Conseil de régulation, de stabilisation et de

382 *Ibid.*

383 *Ibid.*

384 Bernard Houdin, *Les Ouattara : une imposture ivoirienne*, Paris : Editions du Moment, 2015, p. 254. La résidence de Mougins est également mentionnée dans « Sur la piste des présidents dans leurs villégiatures d'été », *La Lettre du Continent* n° 735, 24 août 2016.

385 « Ouattara agrandit son domaine de Mougins », *La Lettre du Continent* n° 741, 16 novembre 2016.

386 Jean-François Julliard, « La fortune tombée du ciel d'une Française d'Afrique », *Le Canard enchaîné*, octobre 2015 ; Houdin, *Les Ouattara : une imposture ivoirienne*, *op. cit.* note 383, p. 254.

387 Houdin, *Les Ouattara : une imposture ivoirienne*, *ibid.*

388 Guéniat évoque le chiffre de 24 millions de francs français, et écrit que, « contactée par *Le Monde*, Dominique Ouattara n'a fait aucun commentaire ». Cf. « Un château sème la zizanie dans un village français », *op. cit.* note 122. En consultant les registres des virements d'UBS pour la période 1984-1990, l'auteur a pu établir que huit virements avaient été faits au profit de Dominique Folloroux entre août 1986 et février 1988, pour un total de 22 millions de francs français.

389 Guéniat, « Un château sème la zizanie dans un village français », *op. cit.* note 122.

développement de la filière Café-Cacao, ou Conseil Café-Cacao pour faire court, dont les membres – des représentants de l'État, des exportateurs et des producteurs – sont nommés par décret présidentiel. L'État redevient l'acteur principal de la filière, responsable de la commercialisation depuis le bord champ jusqu'à l'exportation. Un système qui vise à mettre les producteurs à l'abri de l'instabilité des marchés. 80 % de la récolte de l'année suivante est vendue par anticipation sur le marché mondial, de façon à garantir aux producteurs un prix fixé entre 50 % et 60 % du cours mondial.³⁹⁰ En outre, des fonds ont été alloués à des projets de construction d'infrastructures rurales : écoles, centres médicaux, pompes à eau, voies d'accès aux exploitations...

Les économistes sont divisés sur l'intérêt d'une régulation étatique, et certains éléments laissent penser que dans les pays où le secteur est moins régulé, comme le Cameroun ou l'Indonésie, les producteurs toucheraient généralement une plus forte part du prix mondial.³⁹¹ Mais la réforme Ouattara, portée par une progression des cours mondiaux, a rapidement porté ses fruits : la rémunération des producteurs est progressivement montée à 725 FCFA/kg, puis jusqu'à 1 100 FCFA/kg, on l'a dit, avant de retomber à 700 FCFA/kg en 2017 suite à la chute des cours mondiaux.

La contrebande de cacao en provenance de Côte d'Ivoire aurait diminué de 80 % par rapport aux niveaux précédents,³⁹² mais elle reste importante. Pendant la campagne 2010-2011, alors que les combats empêchaient la récolte des fèves ou décourageaient les grossistes de prendre livraison, et avant que Ouattara n'ordonne aux exportateurs de suspendre le trafic pour asphyxier son rival Gbagbo, une partie non négligeable de la récolte ivoirienne a été vendue en contrebande via le Ghana.³⁹³

Un système d'économie parallèle perdure dans le Nord, hérité de la division de fait du pays durant la guerre civile. Entre 2012 et 2015, on estime que 120 000 tonnes de cacao et 20 000 tonnes de café étaient exportées en contrebande chaque année, générant une perte cumulée pour le Trésor public ivoirien de 106 milliards de FCFA (environ 182 millions de dollars).³⁹⁴ Les contrebandiers connaissent bien le terrain et ont créé des coopératives de producteurs, en plus de se mêler aux organisations de producteurs

390 Assi Maxime Tano, « Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Meadji au sud-ouest ivoirien », Thèse de doctorat, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2012, pp. 153–154.

391 Cf. SEO Amsterdam Economics, « Market Concentration and Price Formation », *op. cit.* note 40, notamment p. 49.

392 Groupe d'experts des Nations Unies, « Lettre datée du 14 octobre 2013 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire », Rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies S/2013/605, §59, p. 12.

393 Cette année-là, le Ghana a annoncé une récolte record de 920 000 tonnes. Cf. Alain Faujas, « La Côte d'Ivoire exporte à nouveau du cacao, qui finance 20 % de son budget », *Le Monde*, 11 mai 2011.

394 Groupe d'experts des Nations Unies, « Lettre datée du 15 mars 2016 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire », Rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies S/2016/254, §141, p. 34.

existantes.³⁹⁵

Après un bref recul, la contrebande avec le Ghana a repris de plus belle en 2017 : tandis que le CCC ivoirien répercutait la baisse des cours mondiaux sur le prix bord-champ, son homologue ghanéen, le Cocobod, maintenait constante la rémunération des producteurs. Le prix était de 1 735 dollars la tonne au Ghana, contre 1 270 dollars en Côte d'Ivoire – une différence telle que 80 000 à 100 000 tonnes seraient passées en contrebande entre avril et octobre 2017. Cela attise la peur du CCC, qui craint de voir « s'envoler » vers le port d'Accra, pour la saison suivante, le cinquième de la production ivoirienne.³⁹⁶ En 2018, les autorités ivoiriennes et ghanéennes semblent avoir enfin réglé le problème, en se mettant d'accord pour se concerter avant de fixer le prix bord-champ, de façon à réduire la différence de prix de part et d'autre de la frontière.³⁹⁷

Un modèle de bonne gouvernance ?

Les institutions internationales étaient sans doute bien disposées à l'endroit de Ouattara, un ancien du FMI, et ont salué les améliorations de l'environnement des affaires ivoirien. Une impression qui se traduit aussi dans le classement de la gouvernance établi par la fondation Mo Ibrahim : depuis 2012, la Côte d'Ivoire est le pays qui a connu selon elle la progression la plus spectaculaire des pays d'Afrique en termes de sécurité, de transparence publique ou d'État de droit.³⁹⁸ Mais le verdict du monde des affaires est loin d'être unanime, et beaucoup se plaignent de l'emprise de la famille au pouvoir sur l'économie nationale. En outre, la gestion de la filière cacao continue de faire l'objet de controverses.

Ainsi, en 2015-2016, le CCC autorisait la vente par anticipation de 1,5 million de tonnes aux exportateurs ; or la récolte, affectée par les conditions climatiques, ne donna guère plus de 1,2 million de tonnes.³⁹⁹ Au cours de la campagne suivante, la situation s'est inversée : le CCC a sous-évalué la récolte, et le cours ayant chuté de 30 %, certains opérateurs ne sont pas parvenus à honorer leurs promesses d'achat de fèves de cacao au prix convenu. La Côte d'Ivoire avait ainsi encore 350 000 tonnes de cacao sur les bras début 2017.⁴⁰⁰

395 Entretien avec Marion Feige-Muller et Christophe Alliot, du BASIC, le 7 juin 2016.

396 Cf. « Le Ghana maintient son prix du cacao, alimentant les craintes de contrebande depuis la Côte d'Ivoire », *Jeune Afrique*, 13 octobre 2017 ; « La Côte d'Ivoire pourrait perdre 400 000 tonnes de cacao en 2017/2018 en raison de la contrebande », *Agence Ecofin*, 1er septembre 2017.

397 Fages, « L'Afrique peut-elle former un cartel du cacao ? », *op. cit.* note 60.

398 Serge Michel, « Les progrès de la Côte d'Ivoire et six autres leçons du classement africain de Mo Ibrahim », *Le Monde*, 5 octobre 2016.

399 « Le CCC sous tension avec les exportateurs », *La Lettre du Continent* n° 735, 24 août 2016.

400 Marion Douet, « Le ministre ivoirien de l'Agriculture annonce un audit de la filière de commercialisation du cacao », *Jeune Afrique*, 23 février 2017 ; Claire Fages, « Cacao en Côte d'Ivoire : une gestion 'approximative' selon KPMG », Radio France International, 30 avril 2018.

Un audit du secteur, réalisé par KPMG, a été remis au ministère ivoirien de l'Agriculture le 12 mars 2018. Son verdict est sévère : du fait du soutien public à la surproduction (16 % de plus que prévu) et de la revente de contrats en défaut, le CCC a perdu près de 185 milliards de FCFA (280 millions d'euros) lors de la campagne cacao 2016-2017.⁴⁰¹ Les institutions internationales ont pressé le gouvernement de publier l'audit, et une version abrégée a été publiée en ligne.⁴⁰² Celle-ci n'évoque pas le sort des 326 milliards de francs CFA (497 millions d'euros) de prélèvements sur le cacao perçus par l'État au cours des dernières campagnes cacaoyères, une question qui avait été soulevée dans le rapport d'audit initial.⁴⁰³

Plus encore que la faillite des capacités prévisionnelles, les auditeurs critiquent le favoritisme qui continue de ronger la filière cacao, évoquant des « dysfonctionnements dans l'application des règles de gestion des opérations commerciales », « décisions d'agrément des exportateurs pas toujours justifiées », « adjudications de volumes aux exportateurs pas corrélées avec leur capacité financière », « [de possibles] conflits d'intérêts entre les administrateurs du CCC et la politique »...⁴⁰⁴

Une nouvelle société appelée Africa Sourcing, fondée par le fils de la Première dame, Loïc Folloroux, s'est imposée comme un acteur important des exportations ivoiriennes de cacao. Folloroux avait précédemment vendu ses services chez Armajaro, la société de négoce de matières premières que nous avons rencontrée dans le Chapitre 10. Loïc Folloroux rachète en 2012, avec un ancien employé, la filiale ivoirienne de son employeur, Armajaro Négoce.⁴⁰⁵ Elle est rebaptisée Africa Sourcing en 2014. Elle ne concurrence pas encore tout à fait Cargill et ses 181 000 tonnes de fèves pour la campagne 2015-2016, mais avec 41 000 tonnes achetées, Africa Sourcing n'est déjà plus un petit joueur.⁴⁰⁶

La firme de Loïc a reçu un coup de pouce lors de la campagne 2016-2017, lorsque le CCC a accordé des exonérations fiscales sur 200 000 tonnes de cacao. La facture pour le Trésor public s'élève à environ 11 milliards de francs CFA (17 millions d'euros). Africa Sourcing en est un important bénéficiaire, avec une exonération qui porte sur 60 000 tonnes, soit un cadeau fiscal de plus de 3 milliards de FCFA. D'autres exportateurs au bras long en ont également profité, notamment le frère du ministre de

401 Cf. « Côte d'Ivoire : Audit KPMG, les fossoyeurs de la filière cacao (enfin) arrêtés? », *Afrique sur 7*, 28 avril 2018, disponible sur <https://www.afrique-sur7.fr/392322-audit-kpmg-fossoyeurs-cacao-arretes> (consulté le 28 janvier 2019) ; « Le rapport explosif qui met à nu la filière du cacao », *La Lettre du Continent* n° 775, 25 avril 2018.

402 Cf. http://www.conseilcafecacao.ci/index.php?option=com_k2&view=item&id=853&Itemid=18 (consulté le 22 août 2019).

403 « Les comptes alambiqués du gouvernement sur le cacao », *La Lettre du Continent* n° 785, 3 octobre 2018 ; et « Cacao : la transparence du secteur bloquée à la primature », *La Lettre du Continent* n° 795, 27 février 2019.

404 KPMG, « Audit du système de commercialisation du cacao », Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER). 12 mars 2018, pp. 8 et 124.

405 Maggie Fick, « Ivory Coast president's stepson defends cocoa export role », *Financial Times*, 16 juillet 2015.

406 « Cargill domine le négoce de cacao », *La Lettre du Continent* n° 735, 24 août 2016.

l'Intérieur.⁴⁰⁷

Un nouveau directeur a été nommé à la tête du CCC en août 2017, mais les vieilles habitudes sont tenaces. Amadou Gon Coulibaly, ministre de l'Agriculture sous Gbagbo, aurait eu des réticences à ordonner un nouvel audit de la gestion de la filière cacao.⁴⁰⁸

Loïc Folloroux fait désormais son entrée sur le secteur en plein boom de l'anacarde, autrement dit, la noix de cajou, fort d'une société dédiée, « Ivory Cashew Nut », qui a fait construire une usine de transformation à Bouaké.⁴⁰⁹ Les pratiques du secteur sont calquées sur celles de la filière cacao, avec peut-être plus d'excès encore.⁴¹⁰ Un rapport du cabinet international d'expertise comptable Deloitte, publié en mai 2016, « relève des dysfonctionnements majeurs dans la gestion du Conseil du coton et de l'anacarde : marchés passés de gré à gré, règlements en espèces pour des montants considérables, chèques impayés, retraits en cash injustifiés, transactions bancaires douteuses... Il suggère des détournements massifs au sein de cette filière. »⁴¹¹

La propriété foncière, source de tensions

La filière cacao ivoirienne est confrontée à un défi supplémentaire, concernant la propriété des sols. Traditionnellement, en Côte d'Ivoire, la terre était détenue collectivement par les communautés rurales, et plusieurs droits d'usage pouvaient se superposer sur une parcelle, pour l'élevage et l'agriculture. Dès les années 1920 et 1930, alors que se développaient les cultures de rente, les transactions sur le foncier se sont développées, mais elles comportaient des clauses sociales, de sorte que la vente n'intégrait jamais tous les droits portant sur la parcelle.⁴¹²

Lors de l'indépendance, le nouvel État ivoirien inscrit sa politique foncière dans la droite ligne de celle de l'ancien colonisateur : il « conserve un droit éminent sur le sol et son affectation ».⁴¹³ Cette disposition ouvre grand les portes au clientélisme, comme l'écrivait Bruno Losch dans les années 1990 : « Les attributions de terres – et notamment les 'déclassements de forêts' – au profit des responsables de l'État

407 « Cadeau en chocolat pour les proches du Palais ! », *La Lettre du Continent*, 25 mai 2016.

408 « Cacao : la transparence du secteur bloquée à la primature », *op. cit.* note 402.

409 « Loïc Folloroux se lance dans la noix de cajou », *La Lettre du Continent* n° 785, 3 octobre 2018.

410 « Ismaël Koné pour l'industrialisation de l'anacarde », *La Lettre du Continent* n° 735, 24 août 2016.

411 Assemblée Nationale (France), « Rapport d'information n° 4481 sur la Côte d'Ivoire » par Philippe Cochet (président) et Seybah Dagoma (rapporteur), commandé par la Commission des Affaires Étrangères, 15 février 2017, disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i4481.pdf> (consulté le 25 janvier 2019), pp. 123-124. Des propos fondés sur l'article de Joan Tilouine, « Côte d'Ivoire : vers une enquête sur les milliards disparus de la noix de cajou », *Le Monde*, 9 juin 2016.

412 Assemblée Nationale, « Rapport d'information n° 4481 », *op. cit.* note 410, p. 123.

413 Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 1, p. 127.

ou du parti sont courantes et connues ». ⁴¹⁴

Une réforme foncière menée en 1998 a marqué une rupture avec les pratiques du passé. Elle donne ainsi dix ans à tous les propriétaires terriens pour faire valoir leur droit coutumier sur leur bien et le transformer en un titre de propriété écrit et formel. ⁴¹⁵ À défaut, les terres devaient basculer dans le domaine de l'État. Les actes réservent l'exclusivité de la propriété à un seul propriétaire. En pratique, ce propriétaire pouvait être, ou non, la personne qui avait mis en valeur la terre et qui détenait des droits sur elle par le passé.

Comme on pouvait s'y attendre, la nouvelle loi a donné lieu à de nombreux litiges. Quinze ans après la réforme, seulement 20 000 ha (sur 23 millions au total) avaient été immatriculés, soit moins de 0,1 % des terres. ⁴¹⁶ Ouattara a repoussé le délai de mise en œuvre de la réforme à 2023. Dans ce contexte confus, la plupart des terres sont encore régies par le droit coutumier, et ce sont souvent les plus forts et les plus rusés qui obtiennent gain de cause. « La terre est devenue l'objet d'une intense spéculation », rapporte l'International Crisis Group. « L'on résume souvent ainsi la situation : 'Tout le monde vend à tout le monde' (...) Les ventes simultanées de la même terre à plusieurs 'clients' sont fréquentes ». ⁴¹⁷

La loi de 1998 interdit aux non-ivoiriens de posséder des terres, une disposition qui semble impossible à appliquer puisque les « étrangers », des immigrants venus des pays voisins, représentent aujourd'hui près de la moitié des producteurs de cacao dans certaines régions du pays. La loi sur la nationalité de 2013 devrait permettre à de nombreux producteurs d'accéder à la nationalité ivoirienne, ce qui pourrait aviver les tensions sur la propriété foncière.

Pendant la guerre civile, l'État a perdu en grande partie le contrôle des sites protégés dont il était responsable. Résultat : « sans surveillance, les forêts classées sont défrichées et cultivées en toute illégalité », a averti le International Crisis Group en 2014. ⁴¹⁸ Ainsi, jusqu'à il y a peu, le parc national Mont Péko abritait encore des éléphants et des chimpanzés, et ses arbres dépassaient les 40 mètres de hauteur. Mais 70 % de la réserve a été déboisée pendant la guerre, et une grande partie des terres mise en culture pour la production de cacao. Un véritable système de racket avait été mis en place, selon le groupe d'expert des Nations unies, qui rapportait 1,2 milliard de FCFA (plus de 2 millions de dollars) par an. ⁴¹⁹

Sur les 23 aires protégées que compte la Côte d'Ivoire, sept auraient été entièrement converties à la

414 *Ibid.*

415 International Crisis Group, « Côte d'Ivoire's Great West: Key to Reconciliation », Rapport Afrique n°212, 28 janvier 2014, p. 3.

416 Assemblée Nationale, « Rapport d'information n° 4481 », *op. cit.* note 410, p. 124.

417 International Crisis Group, « Côte d'Ivoire's Great West », *op. cit.* note 414, p. 5.

418 *Ibid.*, p. 7.

419 Groupe d'experts de l'ONU, Rapport S/2016/254, *op. cit.* note 393, §153, pp. 35-36.

culture du cacao.⁴²⁰ Le directeur de la Société de développement des forêts, l'agence d'État en charge de leur protection, a estimé qu'environ 40 % du cacao ivoirien provient de zones censées être protégées.⁴²¹ En 2016, le gouvernement ivoirien a lancé un vaste projet de protection de ses parcs et réserves naturelles, et d'expulsion des producteurs de cacao illégaux. L'année suivante a vu flamber les violences liées au conflit foncier, dans une région de 133 000 hectares dans l'une des forêts classées du pays, dont 90 % de la superficie est désormais défrichée et exploitée.⁴²²

Avenir incertain

À l'heure où sont écrites ces lignes, l'avenir de la filière cacao ivoirienne reste incertain. Le prix que touchent les producteurs de cacao ne permet toujours pas à la plupart des familles d'assurer leurs besoins essentiels, et nombre d'entre elles ne sont pas en mesure de faire les investissements indispensables pour régénérer les plants. « Le prix final du chocolat est toujours trop bas. On doit payer le cacao plus cher, pour être sûr que les planteurs produisent du cacao dans 20 ans », s'inquiète ainsi Patrick Poirrier, le PDG du chocolatier français Cémoi.⁴²³

Une filière équitable et certifiée s'est certes organisée, laquelle concerne un volume de production important (650 000 tonnes en 2012), mais son impact se limite principalement à la prime de commerce équitable, qui permet d'assurer un revenu de base et d'investir dans les services de base et les coopératives.⁴²⁴ Jusqu'à présent du moins, les effets du commerce équitable sur les normes du travail ou les pratiques environnementales ont été faibles. De plus, la production totale de cacao certifié a largement dépassé la demande.⁴²⁵

Le système de quotas mis en œuvre par Houphouët-Boigny représentait un moyen de constituer et entretenir une riche clientèle, dépendante du chef de l'État. Les bénéficiaires les plus avisés de ce système y ont trouvé une mise de départ qui leur a permis de progresser dans le monde des affaires.⁴²⁶ Et pourtant, les entrepreneurs ivoiriens ne sont toujours pas leaders dans l'exportation ni la transformation du cacao. Il ne subsiste que deux firmes fondées par des détenteurs d'un passeport ivoirien (dont l'un est également français, l'autre également libanais). La première, Africa Sourcing, ne doit son bon positionnement qu'à

420 Etelle Higonnet, Marisa Bellantonio et Glenn Hurowitz, « Chocolate's Dark Secret: How the Cocoa Industry Destroys National Parks », Rapport de Mighty Earth, septembre 2017, p. 7.

421 *Ibid.*, p. 10.

422 Haby Niakaté, « Dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, une terre trop convoitée », *Le Monde*, 7 décembre 2017, disponible sur http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/12/07/dans-l-ouest-de-la-cote-d-ivoire-une-terre-trop-convoitee_5226378_3212.html#rEPMphpl7S5zYK0r.99 (consulté le 25 janvier 2019).

423 Olivier Détoyat, « Les chocolatiers à la peine dans le cacao durable », *Le Figaro*, 4 octobre 2018.

424 BASIC, « La face cachée du chocolat », *op. cit.* note 29, pp. 55–59.

425 *Ibid.*, p. 36.

426 Cf. Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 1, p. 440.

sa proximité au pouvoir ; et la seconde, Saf Cacao, est en difficulté financière et se trouve mêlée à la rivalité entre Ouattara et Bédié.⁴²⁷

Comme le montre l'état actuel de la filière cacao ivoirienne, le recours aux relations clientélistes avec le pouvoir comme source d'enrichissement personnel reste fortement enraciné dans la culture et les pratiques des élites ivoiriennes. Le même schéma est à l'œuvre dans d'autres secteurs de l'économie ivoirienne, comme on le verra dans le chapitre suivant.

427 Bédié est intervenu auprès de Ouattara dans l'espoir de sauver l'entreprise, mais après que le premier a refusé de fusionner son parti politique avec celui du président, la liquidation de Saf Cacao a été accélérée. Cf. « Le Palais ruine les espoirs de Saf Cacao », *La Lettre du Continent* n° 783, 5 septembre 2018.

12. Privatisations et marchés publics

Avant d'en arriver à notre conclusion, laissons un instant de côté le cacao et penchons-nous sur les autres secteurs en butte à l'« évaporation » de fonds en Côte d'Ivoire. Les privatisations et marchés publics offrent des opportunités particulièrement lucratives. Dès le début des années 1990, certains sont parvenus à se servir de leurs fortunes, bâties dans le cacao, pour prendre des positions stratégiques dans la privatisation d'entreprises publiques. Une logique clientéliste similaire (c'est-à-dire un ordre politico-économique dans lequel les relations patron-client jouent un rôle clé) est à l'œuvre dans les marchés publics. Dans les deux secteurs se détache l'importance des connexions internationales, et notamment les avantages des grands groupes français.

En Côte d'Ivoire, la privatisation a donné lieu à des affaires juteuses. L'État a pris part activement à l'économie après l'indépendance, créant de nombreuses entreprises publiques (il y en avait 254 en 1977) et détenant des participations dans des sociétés d'économie mixte. À la fin des années 1970, 40 % des salariés en Côte d'Ivoire travaillaient pour des sociétés majoritairement détenues par l'État.

L'interventionnisme de l'État s'accompagnait de ce que le chercheur français Bernard Contamin a décrit comme un système « autoentretenu par la constitution d'espaces d'influence et d'enrichissement étroitement intégrés au jeu politique ». ⁴²⁸ D'autant que les investisseurs privés plébiscitaient les partenariats avec l'État – l'avoir comme partenaire étant le plus sûr moyen d'obtenir des exonérations fiscales...

Malgré l'annonce de Houphouët-Boigny, en 1980, d'un retrait de l'État d'un grand nombre d'entreprises publiques, la décennie suivante marqua plutôt un renforcement de la présence étatique dans l'économie. Il faudra attendre la toute fin des années 1980 pour voir la Côte d'Ivoire, sous la pression des bailleurs internationaux, mettre en œuvre une première vague de privatisations. Une trentaine d'entreprises sont privatisées, souvent par adjudication directe et selon des procédés opaques. ⁴²⁹

Bouygues fait des étincelles

Mais c'est la privatisation de l'EELI, la société publique d'électricité ivoirienne, au début des années 1990 qui suscite la première forte controverse.

428 Bernard Contamin, « Entreprises publiques et désengagement de l'État en Côte-d'Ivoire », in Bernard Contamin et Harris Memel-Fotê (dir.), *Le modèle ivoirien en question : crises, ajustements, recompositions*, Paris : Karthala, 1997, p. 94.

429 Bonnie Campbell, « Le modèle ivoirien de développement à l'épreuve de la crise », in Contamin et Memel-Fotê (dir.), *Le modèle ivoirien en question, op. cit.* note 427, p. 52.

Nommé Premier ministre en juin 1990, Alassane Ouattara entreprend en effet de céder les installations publiques de production, transport et distribution de l'électricité à une nouvelle société, la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE), contrôlée par la SAUR, une filiale du groupe français Bouygues, qui travaillait à l'époque avec EDF (Électricité de France), une entreprise publique majoritairement détenue par l'État français. Les objectifs avoués de cette privatisation sont de restaurer l'équilibre financier d'une entreprise en quasi faillite (37 milliards de FCFA de déficit en 1989-1990, pour un chiffre d'affaires de 100 milliards) et d'améliorer son efficacité technique pour baisser le coût de l'électricité.⁴³⁰ La Banque mondiale et la Caisse centrale de coopération économique du gouvernement français, ancêtre de l'Agence française de développement (AFD) encouragent fortement Houphouët-Boigny dans ce projet.

EECI est la première grande entreprise publique ivoirienne à être privatisée, et la vente, qui prend la forme d'un contrat de concession pour quinze ans, est controversée.⁴³¹ Les observateurs internationaux se sont émus des conditions dans lesquelles l'opération fut passée : la transaction eut lieu sans appel d'offre⁴³² et « certains membres du sous-comité du gouvernement responsable des privatisations furent directement impliqués dans l'achat des participations via certaines compagnies d'investissement ».⁴³³ L'Economist Intelligence Unit a fait état de soupçons quant à l'existence d'un « old boy network » (une vieille clique), activement en place dans la distribution des actions et des biens auparavant publics, ajoutant cependant que rien ne laisse penser que les opérations ont pu être illégales.⁴³⁴

Bouygues était un acteur bien connu en Côte d'Ivoire : « Les grands bénéficiaires [des dépenses somptuaires de la CAISTAB] sont une fois de plus les grandes entreprises de BTP, et parmi elles, à la place de choix, Bouygues, qui a toujours bénéficié à Abidjan de solides amitiés », écrit le journaliste Pierre Péan à la fin des années 1980.⁴³⁵ Bouygues est devenu le leader incontesté du secteur ivoirien du BTP : sa juteuse filiale la SETAO se partage le marché avec Colas, dont le géant français prend le contrôle en 1985.⁴³⁶ En 1991, le chiffre d'affaires ivoirien de Bouygues s'élève à 2 milliards de francs (contre 5 milliards pour le reste de l'Afrique et 7,7 milliards en Europe).⁴³⁷

Dans un autre domaine, dès l'indépendance, la distribution d'eau en zones urbaines avait été confiée, à la faveur d'une convention de concession de service public, à la SODECI (Société de distribution d'eau

430 Patrick Plane, « La privatisation de l'électricité en Côte-d'Ivoire : évaluation et interprétation des premiers résultats », *Tiers-Monde*, tome 38, n°152 (1997), pp. 859-878.

431 Contamin, « Entreprises publiques et désengagement de l'État en Côte-d'Ivoire », *op. cit.* note 427, pp. 98-99.

432 Jean-Claude Lavigne, « Les leçons des contrats de concessions en Côte d'Ivoire », *Annale des Mines*, n° 88, août 1999, disponible sur <http://www.anales.org/ri/1999/ri08-99/lavigne83-88.pdf> (consulté le 29 janvier 2019).

433 Campbell, « Le modèle ivoirien de développement », *op. cit.* note 428, pp. 52-53.

434 Economist Intelligence Unit, « Côte d'Ivoire: Country Report No. 4 », 1991, pp. 14-15.

435 Péan, *L'argent noir*, *op. cit.* note 124, p. 182.

436 Cf. Granvaud et Mauger, *Un pompier pyromane*, *op. cit.* note 379, p. 64.

437 *Ibid.*, p. 65.

de la Côte d'Ivoire), une société d'économie mixte dont Bouygues est l'actionnaire majoritaire. Un contrat comparable est adopté pour la privatisation de l'ECCI. Ce contrat oblige la CIE à verser des redevances à l'État ivoirien et à prendre en charge les entretiens courants, tandis que l'État reste responsable de la dette et des investissements lourds. « Le risque est de déconnecter la gestion de l'entreprise des contraintes du marché et d'assurer une rentabilité à court terme au détriment d'investissements à long terme », écrit l'économiste français Bernard Contamin. « La gestion rentière n'est pas un monopole du secteur public ». ⁴³⁸

Peu après la privatisation de l'ECCI, la filiale de Bouygues, la SAUR, crée une nouvelle société pour la production électrique (CIPREL). La société obtient une concession de 20 ans et installe des turbines à gaz à Vridi pour produire l'électricité qu'elle vend à la CIE. Parmi les bailleurs de fonds pour ce projet figure la Caisse française de développement, organisme du gouvernement français. Dès 1995, CIPREL produit 12 % de l'électricité de Côte d'Ivoire. ⁴³⁹

La rente n'est pas négligeable, pour Bouygues, si l'on en croit l'ancien – et sulfureux – directeur de Bureau national d'études techniques et de développement (BNTED) à Abidjan, Ahoua Don Mello : « Le gaz qui constituait 12 % du coût de l'électricité en 1996 en constitue aujourd'hui [en 2012, NDLR] presque 70 %... La production de gaz est contrôlée à plus de 50 % par Bouygues, selon un contrat indexant le prix du gaz tiré du sol ivoirien sur le cours mondial du pétrole. (...) Tout se passe comme si le gaz tiré gratuitement du sol ivoirien, était payé sur le marché international et revendu à la Côte d'Ivoire ». ⁴⁴⁰

Bouygues a renouvelé la concession qui devait arriver à son terme en 2005, mais s'est ensuite progressivement retiré de l'énergie ivoirienne. Du moins, provisoirement, car Saur Energy Côte d'Ivoire (SECI) et Foxstrot International, deux filiales de Bouygues, ⁴⁴¹ ont obtenu de précieuses parts dans le marché prisé de la production de gaz et la production pétrolière offshore ivoiriennes. ⁴⁴²

438 Contamin, « Entreprises publiques et désengagement de l'État en Côte-d'Ivoire », *op. cit.* note 427, p. 92.

439 Lavigne, « Les leçons des contrats de concessions », *op. cit.* note 431.

440 Ahoua Don Mello, « Côte d'Ivoire, PPTÉ, BCEAO : la face économique de la guerre », *La Dépêche d'Abidjan*, 10 septembre 2012 (initialement publié dans *Le Nouveau courrier* n° 594, 27 août 2012), disponible sur https://www.ladepchedabidjan.info/COTE-D-IVOIRE-PPTÉ-BCEAO-LA-FACE-ECONOMIQUE-DE-LA-GUERRE-Par-DON-MELLO-Ahoua_a9685.html (consulté le 19 août 2019). Ces propos sont jugés fiables par des observateurs aguerris de l'économie ivoirienne, mais il est important de situer leur auteur : Ahoua Don Mello est un proche de Laurent Gbagbo, dont il fut ministre, membre de la Coordination de son parti, le FPI, en exil. Le gouvernement Ouattara a lancé contre lui un mandat d'arrêt international en lui reprochant son rôle dans la déstabilisation postélectorale de 2011. Depuis, Don Mello a rempli les fonctions de conseiller de, entre autres, les peu recommandables gouvernements angolais, camerounais et équato-guinéens.

441 Même si le site de Foxstrot ne mentionne pas son actionnariat. Cf. <http://www.foxtrot-international.com/?page=foxtrot&record=61&lang=fr> (consulté le 25 janvier 2019).

442 « Martin Bouygues se renforce dans l'offshore », *La Lettre du Continent* n° 767, 20 décembre 2017.

Le groupe Bouygues s'est également vu confier la construction du troisième pont d'Abidjan, qui porte le nom d'Henri Konan Bédié, dans le cadre d'un accord comprenant une concession de 30 ans sur les péages. Entre autres perspectives prometteuses : la construction du métro d'Abidjan à travers un consortium franco-coréen. Ce projet d'un milliard d'euros a longtemps buté sur les compensations demandées par le groupe français en cas d'insuffisante fréquentation,⁴⁴³ mais « a finalement commencé quand la France a obtenu le retrait des groupes Dongsan Engineering et Hyundai au profit d'Alstom dans le consortium qui réunit en outre Bouygues, Kéolis (filiale de la SNCF) et Colas Rail... ».⁴⁴⁴

Qui achète ?

Hormis l'ECCI, seules sept privatisations assez mineures sont réalisées entre 1990 et 1993, quand A. Ouattara était Premier ministre.⁴⁴⁵ Avec l'arrivée au pouvoir de Bédié, en décembre 1993 et la dévaluation du FCFA qui s'est ensuivie, le rythme s'accélère : six privatisations en 1994, sept en 1995, concernant des secteurs stratégiques – hévéa, huile de palme, textiles, sucre, télécommunications...

Des progrès sont faits dans les procédures après la privatisation de l'ECCI, notamment la généralisation des appels d'offre. Néanmoins, même l'économiste français Bruno Losch, fin observateur de l'économie ivoirienne, « a bien du mal à comprendre les règles du jeu, à connaître les offres et les résultats ».⁴⁴⁶ Il juge cette opacité délibérée : « La fin des rentes publiques qu'offraient les sociétés d'État et le partage de leurs dépouilles sont l'occasion de recompositions stratégiques sur l'échiquier économique et politique national. Les conditions de l'évaluation des actifs cédés, puis des offres, puis de la réalisation des transactions, ont ainsi acquis un statut sensible qui implique la confidentialité ».⁴⁴⁷

Traduction : par le passé, certaines personnes au bras long avaient pu piocher dans la caisse des entreprises parapubliques du simple fait qu'elles-mêmes ou des proches siégeaient au gouvernement – mais désormais, elles allaient devoir s'organiser pour transférer leurs positions de rente dans le secteur privé. Concrètement, ce sont les modes de ponction sur les richesses nationales qui ont été privatisés.

Sous Bédié, c'est la SIFCOM, société dont le président de la République était actionnaire à près de 10 %, qui se montrait la plus active sur le marché des privatisations.⁴⁴⁸ Dès 1995, la SIFCA, qu'elle contrôle, prend position sur le marché des huiles et savons en 1995, et en 1996, elle acquiert la majeure partie des

443 « Métro d'Abidjan : le consortium de Bouygues prié de revoir le coût du projet à la baisse », *La Tribune Afrique*, 19 mars 2017.

444 Granvaud et Mauger, *Un pompier pyromane*, *op. cit.* note 379, p. 443.

445 Ce paragraphe s'appuie sur Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 1, pp. 504–511 et Contamin et Memel Fotê (dir.), *Le modèle ivoirien en question*, *op. cit.* note 427.

446 Cf. Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 1, p. 506.

447 *Ibid.*

448 Cf. « À qui appartient la SIFCA ? », *La Lettre du Continent* n° 332, 1er juillet 1999.

palmeraies de Palminindustrie (dont le prix de cession total s'élève à 34 milliards de FCFA). En 1997, SIFCOM prend 30 % du capital de SODESUCRE, une entreprise de production de sucre de canne, pour 16 milliards de FCFA. Et le groupe se diversifie bien au-delà du secteur agricole : télécommunications avec le rachat de CI-Télécom, ainsi que l'audiovisuel, réfrigération, médicaments, location de véhicules, duty free de l'aéroport d'Abidjan, entre autres activités. En s'engageant dans ces multiples projets, la SIFCOM s'allie à des acteurs internationaux, y compris France Télécom dans le secteur des télécommunications et Canal+ dans le secteur audiovisuel.

L'incontournable Bolloré

La présence croissante d'entreprises étrangères en Côte d'Ivoire comprend des groupes américains opérant dans le cacao, Unilever dans l'huile de palme ou encore des entreprises sud-africaines, australiennes et canadiennes dans le secteur minier. Mais ce sont les groupes français qui ouvrent la voie. Lorsque le président français François Hollande se rend en Côte d'Ivoire, il visite deux grands chantiers : l'un de Bouygues, l'autre de Bolloré.⁴⁴⁹

Depuis plus de 30 ans, le groupe Bolloré étend son contrôle des chaînes d'approvisionnement en Côte d'Ivoire. L'empire ivoirien de Bolloré dans le traitement du fret portuaire s'est constitué par des rachats successifs : le groupe acquiert la SCAC dès 1986, puis il fusionne avec Delmas-Vieljeux, en 1997, ce qui donne SDV, puis il rachète la concurrente SAGA la même année. Il reprend la gestion d'un premier terminal au port d'Abidjan en 2003, puis d'un second en 2014. Ces opérations – agrémentées du rachat de la Sitarail (qui gère la ligne de chemin de fer reliant Ouagadougou à Abidjan) en 1995 –, sont regroupées au sein de Bolloré Africa Logistics (BAL) en 2009. Aujourd'hui, Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire s'enorgueillit d'exporter près de la moitié du cacao ivoirien (900 000 tonnes pour la campagne 2016-2017), et la société n'en finit pas de construire des entrepôts pour stocker les fèves.⁴⁵⁰

Un ancien du groupe a expliqué en ces termes l'importance stratégique de la position de Bolloré : « L'Afrique est comme une île, reliée au monde par les mers. Donc, qui tient les grues tient le continent ! ». ⁴⁵¹ Bolloré exploite également des installations portuaires à Douala, Cotonou, Tema, Tincan (Lagos) et Pointe-Noire : « Si les ports africains sont à ce point convoités, c'est qu'ils constituent d'incalculables sources de pouvoir à la fois politique et économique : grâce à eux, douanes obligent, de nombreux États remplissent leurs caisses ; à travers eux aussi, on contrôle, information précieuse, les

449 Granvaud et Mauger, *Un pompier pyromane*, op. cit. note 379, p. 440.

450 Baudelaire Mieu, « Côte d'Ivoire : le groupe Bolloré investit près de 10 millions d'euros pour booster l'exportation de cacao », *Jeune Afrique*, 23 février 2018.

451 Propos qui date de 2006, cité dans Thomas Deltombe, « Les guerres africaines de Vincent Bolloré », *Le Monde diplomatique*, avril 2009.

flux entrants et sortants du continent... »⁴⁵²

En 2001, Bolloré fut un adversaire coriace, à en croire le journal financier français *La Tribune*, de la réforme de la filière cacao envisagée par Gbagbo. Selon des sources proches du gouvernement ivoirien citées, Bolloré se serait inquiété de « la transparence sur les taux de fret pratiqués avec certains exportateurs liés aux multinationales du cacao, ainsi que la remise en cause de son quasi-monopole sur l'usinage et le conditionnement des fèves ». ⁴⁵³ Et pourtant, en 2004, c'est Laurent Gbagbo en personne qui lui a confié la gestion du terminal d'Abidjan, de gré à gré : « Ce port est un pactole relevant du domaine réservé des chefs d'État », a écrit le journaliste français Vincent Huguex. « Au fond, les ports autonomes le sont rarement. »⁴⁵⁴

Nul ne sait précisément quels arguments Bolloré a utilisés pour remporter ce contrat en plein conflit, mais ils devaient être de taille, pour surmonter le flot des critiques que cette décision a suscitées. Manifestement, le ministre des Infrastructures économiques, Patrick Achi, n'a pas été consulté, et il déclare l'accord nul et non avenue. Le président de la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire, Jean-Louis Billon, dénonce un arrangement à l'amiable, assorti de « clauses léonines inimaginables », qui instaure un monopole de fait dans les transports ivoiriens. ⁴⁵⁵ Le directeur de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire, décrit un contrat « qui déroge fondamentalement aux principes de bonne gouvernance ». ⁴⁵⁶

Interrogé sur ses activités au Cameroun, le directeur général de la société explique en ces termes sa stratégie de renforcement des relations en Afrique au journal français *Libération* en 2008 : « Les ministres, on les connaît tous là-bas. Ce sont des amis. Alors, de temps en temps – je vais être clair –, on leur donne, quand ils ne sont plus ministres, la possibilité de devenir administrateurs d'une de nos filiales. C'est pour leur sauver la face. Et puis on sait qu'un jour ils peuvent redevenir ministres »... ⁴⁵⁷

Après que le pouvoir change de mains à Abidjan en 2011 et que Ouattara accède à la présidence, ce dernier lance un projet de construction d'un second terminal à conteneurs au port d'Abidjan. L'objectif affiché : ouvrir davantage le port à la concurrence. Pour beaucoup, la surprise est donc grande lorsqu'en mars 2013, la concession de ce second terminal est attribuée à... Bolloré !

Cette fois encore, la décision déclenche une avalanche de critiques. « Certains concurrents ne comprennent pas comment il a pu remporter un appel d'offres dont il était exclu d'office », rapporte

452 *Ibid.*

453 Cité dans Granvaud et Mauger, *Un pompier pyromane*, *op. cit.* note 379, p. 80.

454 Vincent Huguex, « La guerre des ports africains », *op. cit.* note 270.

455 Cité dans Granvaud et Mauger, *Un pompier pyromane*, *op. cit.* note 379, p. 170.

456 Pascal Airault, « Abidjan fait-il encore rêver Bolloré ? », *Jeune Afrique*, 14 juin 2004.

457 « Le groupe français, refuge des ministres retraités », *Libération*, 17 octobre 2008.

Maureen Grisot, correspondante du journal *Le Monde*.⁴⁵⁸ Jean-Louis Billon, devenu ministre du Commerce, dénonce un « risque d'abus de position dominante ».⁴⁵⁹ Consultée, la Commission de la concurrence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) juge de même la situation « assimilable à un abus de position dominante » et suggère que le « comportement fautif de (...) Bolloré Logistics Africa » devrait aboutir à « des sanctions pécuniaires ».⁴⁶⁰ Mais rien n'y fait. Le projet prend quelques retards liés à des besoins de financements, mais en mars 2018, Bolloré annonce qu'il investit 400 millions d'euros dans la construction du second terminal et que les travaux commenceront à l'été 2019.⁴⁶¹ La société affirme que l'appel d'offres a été exemplaire.⁴⁶²

D'aucuns affirment que la position dominante de Bolloré lui permet d'imposer à Abidjan des prix considérablement supérieurs à ceux pratiqués dans les pays voisins. Le journal *Le Monde* rapporte ainsi ce propos d'un manutentionnaire : « Quand je prends 45 euros par conteneur dans la sous-région, Bolloré, lui, facture 200 euros à Abidjan », tout en admettant que « ces chiffres sont impossibles à vérifier, le décompte des opérations pratiquées par Bolloré n'ayant jamais été rendu public ».⁴⁶³ Le ministre ivoirien du Commerce estime, non sans arrière-pensée car son frère est le concurrent direct de Bolloré, que le port d'Abidjan est 40 % plus cher que le grand port le plus proche, celui de Tema au Ghana.⁴⁶⁴

L'empire africain de l'homme d'affaires breton ne se limite pas au transport et à la logistique. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est le premier pays d'Afrique francophone en nombre d'abonnés au bouquet de ses chaînes Canal Horizons.⁴⁶⁵ L'entreprise a également misé gros sur l'agriculture de plantation, investissant dans le caoutchouc, en rachetant Rivaud, la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB) récemment privatisée ;⁴⁶⁶ dans l'huile de palme, avec l'acquisition de parts dans Palmci ; et dans le coton, à la faveur de la privatisation de la Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Textile (CIDT) en 1999. Bolloré fait même une incursion dans le cacao et le café en rachetant Dafci en

458 Maureen Grisot, « Le monopole de Bolloré sur le port d'Abidjan est de plus en plus contesté », *Le Monde*, 6 septembre 2014.

459 *Ibid.*

460 *Ibid.*

461 « Bolloré investit 400 millions d'euros dans un terminal portuaire à Abidjan », Reuters/L'Usine nouvelle, 27 mars 2018.

462 « Bolloré fait condamner le Nouvel Obs pour un article sur la Côte d'Ivoire », *20 minutes*, 10 juillet 2019.

463 Maureen Grisot, « Port d'Abidjan : un terminal où transitent 90 % des échanges ivoirien », *Le Monde*, 6 septembre 2014.

464 Grisot, « Le monopole de Bolloré sur le port d'Abidjan est de plus en plus contesté », *op. cit.* note 457.

465 Cf. Seidik Abba, « 'Bayiri', le film sur la crise ivoirienne que Bolloré ne veut pas voir, ni le Fespaco », *Le Monde*, 9 février 2017.

466 SOGB est un acteur important du caoutchouc ivoirien. Auparavant, la SOGB était détenue à 95 % par l'État mais dirigée en réalité par Michelin, actionnaire minoritaire. Elle appartient désormais à Béréby Finances, dont la maison mère, Socfinaf, est basée au Luxembourg. L'organigramme de la Socfinaf est utile ici : <https://www.socfin.com/en/investors/socfinaf>.

1999, alors le troisième exportateur,⁴⁶⁷ avant de le revendre en 2004.⁴⁶⁸

Autant d'investissements qui s'avèrent souvent particulièrement juteux.⁴⁶⁹ En 2012, le groupe Bolloré ne réalise que 20 % de son chiffre d'affaires en Afrique, mais 80 % de ses profits.⁴⁷⁰ Ceux-ci traversent une jungle impénétrable de participations croisées entre les multiples branches de l'empire Bolloré. Le Luxembourg en constitue un point de ralliement remarquable. Le petit État européen est en effet « le paradis fiscal de choix de nombreuses entreprises et particuliers méga-riches à travers le monde depuis les années 1970 ».⁴⁷¹ « Toutes les dettes restent sur place [i.e., dans les pays producteurs], la trésorerie, elle, repart au Luxembourg »,⁴⁷² résume la journaliste Martine Orange, auteur d'une vaste enquête sur l'empire Bolloré publiée en 2009, qui y voit la continuation des pratiques héritées du groupe Rivaud, qui a fondé sa prospérité à l'époque coloniale : « Puissance financière coloniale, propriétaire de millions d'hectares de plantations en Afrique et en Asie, [Rivaud] a au fil des décennies accumulé des centaines de millions – des milliards aujourd'hui – dans les paradis fiscaux les plus divers – Vanuatu, Guernesey, Jersey, Luxembourg –, au travers d'un écheveau inextricable de sociétés en autocontrôle ». ⁴⁷³ Aujourd'hui, les affaires continuent de fonctionner en circuit fermé, observait Martine Orange en 2009 : « Aux conseils d'administration, on retrouve la même poignée d'hommes contrôlant l'ensemble de la pyramide. Et le même homme, installé au Luxembourg, supervise toutes les structures, accomplit les démarches administratives, signe les procès-verbaux d'assemblée et les chèques depuis plus de vingt ans ». ⁴⁷⁴

Pendant ce temps, en Côte d'Ivoire, d'autres entreprises françaises se plaignent d'être harcelées par les autorités fiscales ivoiriennes, le secteur formel de l'économie étant relativement limité (elles

467 Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 1, p. 476.

468 Sans doute à un bon prix, quand on sait que l'entreprise, lors de la campagne 2002-2003, a exporté près de 1,3 million de tonnes de café et de cacao qui ont généré près de 1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires. Cf. Falila Gbadamassi, « Bolloré quitte la filière café-cacao en Côte d'Ivoire », Afrik.com, 3 juin 2004.

469 Cf., par exemple, Antoine Glaser et Stephen Smith, *Ces messieurs Afrique*, Paris : Calmann-Lévy, 1994, p. 30, cité dans Granvaud et Mauger, *Un pompier pyromane*, *op. cit.* note 379, p. 68 ; Martine Orange, « Comment Vincent Bolloré s'est taillé un empire en Afrique », *Mediapart*, 3 février 2009 ; et « Bolloré Africa Logistics CI profite à plein de la bonne santé de l'économie ivoirienne », Agence Ecofin, 3 novembre 2015, disponible sur <https://www.agenceecofin.com/entreprises/0311-33577-bollore-africa-logistics-ci-profite-a-plein-de-la-bonne-sante-de-leconomie-ivoirienne>.

470 Des chiffres cités dans *Les Échos*, le 1er juin 2013. Cité dans Granvaud et Mauger, *Un pompier pyromane*, *op. cit.* note 379, p. 68.

471 Jesse Neugarten, « Why is Luxembourg considered a tax haven? », *Investopedia*, 5 février 2018, disponible sur <https://www.investopedia.com/ask/answers/100115/why-luxembourg-considered-tax-haven.asp> (consulté le 6 février 2020).

472 Orange, « Comment Vincent Bolloré s'est taillé un empire en Afrique », *op. cit.* note 468. Cf. également Martine Orange, « Vincent et les 'petites caisses' du Luxembourg », *Mediapart*, 4 février 2009.

473 Martine Orange, « Enquête sur la face cachée de l'empire Bolloré », *Mediapart*, 2 février 2009.

474 *Ibid.*

représenteraient près de la moitié des recettes fiscales du pays).⁴⁷⁵ Apparemment, les entreprises françaises en Côte d'Ivoire ne jouissent pas toutes du même traitement.

Questions en suspens

À l'issue de la vague de privatisations, l'État ivoirien était fortement désengagé, ne détenant plus directement que quelques rares entreprises. Contrairement à d'autres pays d'Afrique francophone, qui ont vu l'essentiel de leurs fleurons cédés, voire bradés, à des entreprises étrangères, les sociétés privées à capitaux ivoiriens ont réussi à conserver un rôle de premier plan dans bien des secteurs économiques du pays. Par exemple, à la fin des années 1990, le chiffre d'affaires de SIFCOM, devenue une quasi-multinationale à capitaux ivoiriens, avoisine les 1000 milliards de FCFA (environ 1,6 milliard de dollars). D'où vient ce capital ? Dans un rapport parlementaire de 1993, les députés ivoiriens demandaient aussi à « connaître le montant des recettes des privatisations et l'utilisation qui en est réellement faite », s'interrogeant « pourquoi les produits de ces privatisations sont domiciliés auprès de la banque centrale et de quelques banques commerciales et non pas auprès du Trésor ».⁴⁷⁶ Ils en seront pour leurs frais.

À défaut de plus de transparence, on ne peut que déduire que plusieurs facteurs ont contribué au succès des entreprises à capitaux ivoiriens.⁴⁷⁷ Les banques étaient disposées à leur prêter des fonds, probablement rassurées par leur présence physique dans le pays et leur savoir-faire dans le transport et le négoce de gros tonnages de café ou de cacao. Les individus aux réseaux politiques solides, qui avaient précédemment bâti des fortunes à l'époque des petits arrangements avec l'État et la CAISTAB, ont trouvé dans les privatisations une aubaine. L'investissement était d'autant plus rentable pour ceux qui avaient pris la peine de placer leurs économies à l'étranger, avant que le franc CFA ne soit dévalué de moitié – en effet, pour ceux-là, la mise était doublée ! Le rythme des privatisations s'est accéléré sitôt après la dévaluation. Si les proches du pouvoir savaient qu'une dévaluation était imminente, ils pouvaient placer opportunément leurs avoirs en France ou en Suisse, en attendant le bon moment pour réinvestir au pays. La privatisation était particulièrement rentable – pour les acheteurs – lorsque les entreprises publiques cédées étaient fortement endettées, comme c'était souvent le cas, et que le gouvernement déduisait tout ou partie du passif du prix de vente nominal, socialisant de fait les dettes tout en privatisant les bénéfices. Pour finir, une sous-évaluation des actifs, ou des conditions avantageuses, ont aussi pu permettre à l'État de gratifier des amis du régime de ristournes conséquentes, d'autant que « l'étroitesse du marché ivoirien

475 Cf. Assemblée Nationale, « Rapport d'information n° 4481 », *op. cit.* note 410, p. 144.

476 Cité dans Leslie Varenne, *Abobo-la-guerre*, Paris : Mille et une nuits, 2012, p. 237.

477 Cf. Losch, « Le complexe café cacao », *op. cit.* note 10, vol. 1, pp. 518–520.

n'est pas propice à la surenchère ».⁴⁷⁸

Le coût des privatisations pour le peuple ivoirien n'est pas facile à estimer. Ahoua Don Mello s'est essayé à une estimation approximative de l'ordre de grandeur du coût pour la collectivité. « Le chiffre d'affaires moyen de ces entreprises depuis 1990 oscille autour de 20 milliards de FCFA, pour la plupart », écrit-il. « Pour la trentaine d'entreprises du secteur agro industriel, c'est donc pas moins de 10 000 milliards de chiffres d'affaires cumulés (soit 15 milliards d'euros, NDLR) pendant plus de 20 ans ! »⁴⁷⁹

Longue vie au clientélisme

Avec l'arrivée au pouvoir d'Alassane Ouattara en 2011, les institutions internationales nourrissent l'espoir que la Côte d'Ivoire tournera la page de décennies de clientélisme dans les affaires publiques. Des espoirs qu'elles devront vite ravalier. En décembre 2015, dans un rapport intitulé « La force de l'éléphant », la Banque mondiale relève ainsi de nombreuses déficiences dans la gestion financière de l'État : carences profondes dans le domaine des contrôles externes ; exécution budgétaire pas toujours transparente et difficile à suivre, procédures de passation de marchés complexes et souvent de gré à gré.⁴⁸⁰

Les appels d'offres sont devenus plus systématiques dans les marchés publics après 2015. Mais la préférence du gouvernement pour les procédures de gré à gré est tout sauf involontaire. Au fil des ans, Alassane Ouattara est devenu l'obligé de ceux qui lui ont permis d'accéder au pouvoir. Ceux qu'il a fait ministres verront leurs affaires et celles de leurs proches subitement prospérer. Une entreprise détenue par le ministre de l'Energie et sa fille, par exemple, remporte ainsi des contrats dans le secteur pétrolier. La fille du ministre des Transports se voit attribuer plusieurs marchés publics sitôt sa société créée, de même pour l'entreprise de transport créée par le frère du ministre de l'Intérieur... Les quelques entreprises qui restent à privatiser représentent l'occasion de récompenser des amis. Un associé proche du Premier ministre sera finalement choisi pour le rachat de la Compagnie ivoirienne de coton (CIDT) sur instruction de la présidence de la République.⁴⁸¹

S'il est un homme qui incarne la réussite commerciale en Côte d'Ivoire, c'est bien Adama Bictogo. On a déjà évoqué le rôle charnière que l'homme a joué dans l'exfiltration du cacao cultivé dans la zone

478 *Ibid.*, p. 520.

479 Don Mello, « Côte d'Ivoire, la face économique de la guerre. », *op. cit.* note 439.

480 Banque mondiale, « La Force de l'éléphant : Pour que sa croissance génère plus d'emplois de qualité », décembre 2015, <http://documents.worldbank.org/curated/en/437971468194941284/pdf/102021-v2-FRENCH-WP-PUBLIC-Box394824B.pdf> (consulté le 2 décembre 2019).

481 « COIC miraculeusement repêché dans le dossier CIDT », *La Lettre du Continent* n° 741, 16 novembre 2016 et « Vassiriki Konate relance l'industrie textile », *La Lettre du Continent* n° 767, 20 décembre 2017.

rebelle pendant la guerre civile, contribuant ainsi à viabiliser la partition du pays et à financer l'opposition armée au régime Gbagbo. Il a d'abord travaillé une dizaine d'années dans le privé avant d'entrer en politique au tournant du millénaire, comme « conseiller spécial » d'hommes politiques. Au sein du RDR d'Alassane Ouattara, Bictogo deviendra secrétaire national chargé des relations avec les autres partis politiques. Ouattara l'a fait ministre de l'Intégration africaine, puis il a été élu député d'Agboville en décembre 2011.

Ce capital politique, Bictogo, qui s'est formé à l'économie et l'administration d'entreprises en France, saura le convertir dans le monde des affaires. Son modèle est simple : monter une société, emporter des contrats publics, souvent sans appel d'offre, puis s'associer à des sociétés concrètement capables de mener à bien le projet en question. La liste est longue des sociétés qu'il a dirigées. La plus visible est la SNEDAI (Société nationale d'édition de documents administratifs et d'identité), fondée en 2007, qui réalise désormais un chiffre d'affaires annuel de 100 millions d'euros.⁴⁸² Son savoir-faire initial est la biométrie, et l'entreprise est présente sur ce secteur dans toute l'Afrique francophone – un secteur qui peut s'avérer particulièrement rentable.⁴⁸³

Et Bictogo n'oublie pas de récompenser ceux à qui il doit sa prospérité : ainsi, en 2013, aurait-il offert des véhicules au ministère de l'Intérieur du Sénégal lorsqu'il y emporte le marché des visas.⁴⁸⁴ Snedai a récemment offert dix pick-up à la police nationale ivoirienne, en présence du ministre de l'Intérieur.⁴⁸⁵

Aujourd'hui, la SNEDAI est également active dans de nombreux autres secteurs, notamment les transports, l'énergie et la construction. Combien de marchés publics emportés en Côte d'Ivoire ? Il serait difficile d'en faire le compte exact, mais la liste que nous avons dressée est déjà impressionnante : la Couverture mutuelle universelle,⁴⁸⁶ le transport lagunaire à Abidjan et la construction de gares

482 Baudelaire Mieu et Julien Cléménçon, « Réseaux : Adama Bictogo, un patron à plein régime », *Jeune Afrique*, 26 août 2015.

483 Les exceptionnelles opportunités de profits offertes par le secteur de la biométrie en Afrique ont été bien documentées en République démocratique du Congo. Cf. David Lewis, « Congo's pricey passport scheme sends millions of dollars offshore » Reuters, 13 avril 2017. Disponible sur <https://www.reuters.com/investigates/special-report/congo-passports/> (consulté le 29 janvier 2019).

484 « Après avoir gagné le marché du visa sénégalais : Adama Bictogo offre 10 véhicules au ministère de l'Intérieur », *Setal.net*, 5 juillet 2013.

485 Béatrice Nguessan Paule, « Côte d'Ivoire : Le groupe SNEDAI fait un don de véhicules à la Police nationale », *Akody.com*, 18 septembre 2018.

486 « Gon Coulibaly ajoute de nouvelles pièces à son costume de présidentiable », *La Lettre du Continent* n° 745, 18 janvier 2017.

maritimes,⁴⁸⁷ le terminal industriel polyvalent à San Pedro (et peut-être demain le port minéralier),⁴⁸⁸ la construction du village des Jeux de la Francophonie (un marché de 12,5 milliards de FCFA, entièrement financés par le budget de la Côte d'Ivoire),⁴⁸⁹ la réhabilitation, l'équipement et la maintenance des centres hospitaliers de Côte d'Ivoire (un contrat de 100 milliards de FCFA, soit 150 millions d'euros),⁴⁹⁰ ou encore la réalisation d'un recensement des producteurs de cacao du pays.⁴⁹¹ Lorsque la firme américaine Oracle obtient le marché pour équiper la direction des impôts en serveurs pour le stockage et le traitement des données, le gouvernement lui impose de sous-traiter une partie du contrat à SNEDAI.⁴⁹²

Alassane Ouattara avait également promis de confier à la société S. Energies, créée pour l'occasion par Bictogo, un projet de centrale électrique, présentée comme de l'énergie propre, alors qu'elle fonctionne au charbon. Ce projet a longtemps eu du plomb dans l'aile – le gouvernement l'ayant annulé en raison de ses engagements sur le climat pris lors de la Cop21,⁴⁹³ mais récemment, la société de Bictogo a reçu le feu vert pour la mener à bien en association avec la société chinoise Power Group.⁴⁹⁴

En somme, le système clientéliste qui alimente une grande partie des fortunes de la Côte d'Ivoire s'étend à divers secteurs de l'économie du pays, de l'incontournable commerce du cacao à d'autres secteurs agricoles, industriels et commerciaux. Ce système a perduré pendant les décennies qui ont suivi l'indépendance, malgré les changements de gouvernement, des années de Houphouët-Boigny à celles de Bédié, Gbagbo et Ouattara. Quel qu'en soit le coût pour la nation dans son ensemble, ses bénéficiaires ont inclus des heureux élus de l'élite ivoirienne ainsi que leurs amis et partenaires étrangers, une coterie transnationale dont la puissance contribue sans doute à expliquer la persistance du système.

487 Bictogo remporte le marché du transport fluvial à Abidjan via sa société STL (Société de Transport Lagunaire) (« La STL en bisbille avec Martine Coffi-Studer », *La Lettre du Continent* n° 745, 18 janvier 2017). Pour construire une gare terrestre, STL s'est vu confier un terrain par le ministre des Transports au prix intéressant de 500 FCFA le m², dans un quartier où le m² est évalué 500 fois plus cher. Mais il y eut un hic : la présidente de la filiale ivoirienne de Bolloré Transport revendiquait elle aussi la propriété sur ce terrain. Un terrain où le gouvernement comptait alors abriter les athlètes des Jeux de la Francophonie, en juillet 2017... (« STL siphonne le village de la Francophonie », *La Lettre du Continent* n° 747, 15 février 2017). Bolloré a finalement remporté la bataille juridique (« Coffi-Studer obtient gain de cause face à Bictogo », *La Lettre du Continent* n° 782, 22 août 2018).

488 « Adama Bictogo roi du business à Abidjan », *La Lettre du Continent* n° 744, 4 janvier 2017, et « Olam et Snedai en lune de miel à San Pedro », *La Lettre du Continent* n° 775, 25 avril 2018.

489 Cf. André Silver Konan, « Côte d'Ivoire : comment Abidjan s'est préparé à accueillir les Jeux de la francophonie », *Jeune Afrique*, 24 juillet 2017.

490 « Adama Bictogo réhabilite les centres hospitaliers », *La Lettre du Continent*, 20 décembre 2017.

491 « Adama Bictogo prêt à recenser les planteurs de cacao », *La Lettre du Continent* n° 750, 19 avril 2017 ; et « Retour de contrat – en or – pour Snedai », *La Lettre du Continent* n° 774, 4 avril 2018.

492 « Oracle équipe la direction des impôts », *La Lettre du Continent* n° 744, 4 janvier 2017.

493 « Snedai bloquée avec sa centrale à charbon », *La Lettre du Continent* n° 757, 12 juillet 2017.

494 Contrat signé le 30 août 2018.

13 . Conclusion

Dans le système de classification de la Banque mondiale, la Côte d'Ivoire se classe parmi les économies à revenu intermédiaire, tranche inférieure, avec un revenu par habitant d'environ 1 700 dollars en dollars courants, soit moins de 5 dollars par personne et par jour, en 2018. Cette moyenne cache de fortes disparités : les 1 % des ménages les plus riches reçoivent une part plus importante du revenu national (17 %) que la moitié la plus pauvre des Ivoiriens (13,5 %).⁴⁹⁵

La filière cacao : ceux qui font et ceux qui prennent

En tant que secteur le plus important de l'économie du pays, le cacao est étroitement lié au niveau et à la répartition de la richesse et de la pauvreté en Côte d'Ivoire. Le pays est le premier fournisseur mondial de cacao, avec 40 % de la production mondiale. Et pourtant, la Banque mondiale rapporte que le pays ne reçoit que 5 à 7 % des bénéfices générés dans le monde par ce secteur, et souligne que « les bénéfices se concentrent essentiellement dans les phases de transformation et de distribution » et que, par conséquent, le secteur « n'a pas contribué beaucoup à la richesse du pays. »⁴⁹⁶

Si cette dernière affirmation est assurément vraie en ce qui concerne la majorité de la population du pays, elle ne s'applique pas à tous les Ivoiriens, comme l'a montré cette étude. Pour les membres bien placés de l'élite, le cacao a été une source de considérable richesse, et le contrôle de cette filière s'est avéré à la fois une source majeure de pouvoir et une formidable récompense pour les gagnants des luttes politiques. Si la part des bénéfices que cette élite a tirés du secteur est modeste par rapport à celles des transformateurs et distributeurs étrangers (auxquels il faut aujourd'hui ajouter les spéculateurs financiers sur les marchés du cacao), elle est énorme par rapport aux revenus perçus par le producteur ivoirien moyen de cacao. En effet, beaucoup d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté.⁴⁹⁷

À bien des égards, la différence entre les Ivoiriens qui se situent au sommet et au bas de la pyramide des richesses du cacao est plus marquée que la différence entre les membres de l'élite ivoirienne et leurs

495 Données de la World Inequality Database : <https://wid.world/country/cote-divoire/>. Ces parts se réfèrent à 2014, l'année la plus récente pour laquelle ces informations étaient disponibles au moment d'écrire ces lignes. Cf. également Cogneau, Czajka et Hounbedji, « Le retour de l'éléphant triomphant », *op. cit.* note 21.

496 Banque mondiale, « Côte d'Ivoire Economic Outlook: Why the Time Has Come to Produce Cocoa in a Fully Inclusive and Responsible Manner », 11 juillet 2019. Disponible sur <https://www.worldbank.org/en/country/cotedivoire/publication/cote-divoire-economic-outlook-why-the-time-has-come-to-produce-cocoa-in-a-responsible-manner.print> (consulté le 20 février 2020).

497 *Ibid.* Pour une analyse des tendances de la pauvreté en Côte d'Ivoire, cf. également Cogneau, Czajka et Hounbedji, « Le retour de l'éléphant triomphant », *op. cit.* note 21.

équivalents étrangers dans le commerce du cacao. La majorité des Ivoiriens, qui forment la base de la pyramide, sont ceux qui travaillent de leurs mains, plantent et entretiennent les cacaoyers, récoltent les fèves et les transportent aux points de collecte en vue de leur vente. Au risque d'être schématique, ils sont « ceux qui font », et sur lesquels repose en définitive le travail productif de tout le secteur, tandis que les personnes au sommet de la pyramide – que ce soit des acteurs ivoiriens ou étrangers – sont « ceux qui prennent », ceux qui accaparent des richesses qu'ils n'ont pas contribué à créer, ou si peu. Les relations patron-client, par lesquelles ceux qui sont au pouvoir se disputent l'allégeance politique de ceux qui occupent les échelons inférieurs en leur accordant des faveurs et des concessions, lubrifient ce système et contribuent à le faire tenir.⁴⁹⁸

Les richesses provenant des secteurs des ressources naturelles telles que le cacao sont siphonnées selon des méthodes diverses et ingénieuses, nous l'avons vu. Parmi celles-ci figurent la création d'un monopole dans l'achat du cacao aux producteurs (c'est ce que l'on nomme, à proprement parler, un monopsonne) ; la fausse facturation des documents commerciaux afin d'échapper aux contrôles formels et de transférer de l'argent secrètement à l'étranger ; la contrebande pure et simple, qui était particulièrement répandue pendant la guerre civile ivoirienne ; et la spéculation sur le marché mondial. Souvent, bien que ce ne soit pas toujours le cas, une certaine valeur est ajoutée au produit au fil de ces activités – dans l'emballage, le transport, le fret et l'assurance, ainsi que dans la transformation. Mais une grande partie des profits récoltés tout au long de cette chaîne relèvent davantage de l'accaparement, et non de l'activité productive. Cette capacité de « ceux qui prennent » à s'accaparer les richesses est fonction du pouvoir de marché et du pouvoir politique, celui-ci étant étroitement lié à celui-là.

En d'autres termes, la magie du commerce international ne fait pas que permettre aux fèves de cacao récoltées en Afrique de l'Ouest d'être transformées en chocolat pour les consommateurs lointains d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie – elle permet également d'accumuler des fortunes grâce à une fève cultivée par des personnes qui gagnent moins de 2 dollars par jour.

Le secteur du cacao étant transnational, les efforts nécessaires au rééquilibrage des bénéfices au profit de « ceux qui font » doivent l'être également. Au sein même de la Côte d'Ivoire, des réformes favorables aux pauvres pourraient fournir à « ceux qui font » des revenus plus élevés et de meilleurs services publics

498 Les politologues ont utilisé le terme « clientélisme concurrentiel » pour décrire ce type de système. Cf., par exemple, Abdul-Gafaru Abdulai et Sam Hickey, « The politics of development under competitive clientelism », *African Affairs*, vol. 115, n° 458, 2016, pp. 44-72.

financés par les taxes sur le cacao. Cela signifierait une répartition plus équitable des 5 à 7 % des bénéfices du secteur du cacao qui, selon la Banque mondiale, reviennent à la Côte d'Ivoire. Pour la campagne agricole 2020-2021, les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana ont mis en place un « différentiel de revenu de subsistance », une prime de 400 \$ par tonne au-dessus du prix du marché mondial, qui, selon eux, conduira à pratiquer des prix bord-champ de 1 820 \$ à partir d'octobre 2020.

Il s'agit là d'un progrès bienvenu. Cependant, pour que chaque producteur de cacao jouisse d'un véritable revenu vital, ce que l'on peut considérer comme un droit humain, le prix bord-champ devrait s'élever au moins à 3 166 dollars la tonne (75 % de plus que le chiffre annoncé par le gouvernement).⁴⁹⁹

À l'échelle internationale, une première mesure utile consisterait à garantir la transparence des transactions commerciales, y compris les transactions avec les sociétés de gestion des entrepôts –avec des données fiables sur les quantités, les prix et les destinations – grâce à un registre du commerce international unifié et accessible au public. Cela à la fois réduirait les possibilités de fuite des capitaux et permettrait une estimation plus précise de leur ampleur. Par ailleurs, des systèmes de certification assurant le traçage du cacao de la récolte à la tablette de chocolat pourraient permettre aux consommateurs soucieux de la question d'avoir la certitude que leur argent soutient des pratiques responsables sur les plans social et écologique. Enfin, des efforts visant à relocaliser certains maillons de la chaîne de valeur en développant un secteur ivoirien de transformation du cacao pourraient répartir de manière plus équilibrée les bénéfices entre l'économie nationale et le reste du monde.

Le complexe État-marché

De tout temps, les économistes et les politiques se sont inquiétés du juste équilibre entre le marché et l'État dans l'organisation de l'activité économique. Les processus d'accaparement des richesses en Côte d'Ivoire soulignent à quel point cette distinction est vide de sens. L'on rencontre en effet partout un phénomène que l'on peut décrire comme un « complexe État-marché » dans lequel les deux éléments sont fusionnés bien plus qu'ils ne constituent des sphères séparées. Cette fusion État-marché apparaît clairement dans les cas où, comme en Côte d'Ivoire, le clientélisme se trouve au cœur de la vie politique et économique, et où les dirigeants politiques offrent des opportunités d'accaparement des richesses aux personnes qui leur sont fidèles, pour les récompenser de leur loyauté.

⁴⁹⁹ Antony C. Fountain et Friedel Hütz-Adams, « Necessary Farm Gate Prices for a Living Income », Document de consultation pour le Cocoa Barometer 2020, janvier 2020, disponible sur <https://www.voicenetwork.eu/200113-necessaire-farm-gate-price-for-a-living-income-definitive/> (consulté le 10 avril 2020).

Ce système a perduré pendant les décennies qui se sont écoulées depuis l'indépendance, bien que ses origines remontent à la période coloniale, indépendamment des vicissitudes de la vie politique ivoirienne. Dans le secteur du cacao, l'équilibre entre l'État et le marché a évolué au fil des ans. La filière, qui a connu une participation plus active des institutions étatiques sous Houphouët-Boigny, a vu croître le rôle du secteur privé après la libéralisation. D'autres secteurs de l'économie ivoirienne ont connu des évolutions comparables, et à chaque fois, la fusion du pouvoir politique et du pouvoir économique a perduré. Les personnes au sommet de la pyramide du pouvoir, au lieu de siphonner la richesse directement depuis les entreprises publiques, ont commencé à siphonner par le biais d'entreprises privées ayant les faveurs des hommes politiques. Les méthodes ont changé, mais pas la façon dont les richesses sont distribuées.

Les profits démesurés de « ceux qui prennent » par rapport à « ceux qui font » ne peuvent être attribués simplement à des malversations commises par quelques individus intéressés. Ils relèvent au contraire de schémas systématiques qui se perpétuent nonobstant les changements d'acteurs dans la distribution de ce spectacle. En fin de compte, le fonctionnement et les dysfonctionnements du complexe marché-État sont davantage façonnés par l'équilibre des pouvoirs entre les élites dirigeantes et la population ivoirienne que par des choix politiques technocratiques quant aux rôles respectifs du marché et de l'État.

Réseaux transnationaux et fuite des capitaux

Au lendemain de l'ère coloniale, dans des pays d'Afrique comme dans d'autres pays en développement, les économistes et les politiques s'inquiétaient considérablement de l'équilibre des pouvoirs entre les étrangers (en particulier l'ancienne puissance coloniale) et les autorités nationales. Là encore, le cas de la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance souligne les limites de cette comparaison en tant que point de départ pour comprendre comment fonctionne l'économie du pays et comment sont distribués ses fruits.

Au sommet de la pyramide économique, que ce soit dans la filière cacao ou dans d'autres, l'on retrouve des collaborations inter-entreprises, des amitiés personnelles, et des alliances de circonstance entre l'élite politique et économique ivoirienne et les entreprises et institutions financières internationales. Celles-ci peuvent assurément connaître des tensions au sujet du pouvoir de marché et de la manière de se partager le butin, mais globalement, les différentes parties ont besoin les unes des autres, et elles le savent bien. Le réseau transnational de « ceux qui prennent » comprend non seulement les dirigeants politiques ivoiriens, qui supervisent l'attribution des positions privilégiées dans le complexe marché-État, ainsi que

leurs alliés, mais aussi les entreprises étrangères, présentes dans tous les secteurs, du commerce du cacao à la construction, et ceux que l'on pourrait appeler les « facilitateurs », à savoir les banques, les cabinets comptables et les avocats, tant étrangers qu'ivoiriens, qui gèrent et facilitent les mouvements de capitaux.

« Ceux qui prennent » le font généralement en toute discrétion, et la plupart de leurs activités se déroulent à l'abri des regards. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles sont toutes illégales, même si c'est à n'en pas douter le cas de certaines (corruption et fraude fiscale, par exemple). Souvent, le pouvoir de « ceux qui prennent » est tel qu'il leur permet d'élaborer les règles définissant ce qui est considéré légal et ce qui ne l'est pas, ou brouillant la distinction entre les deux. Leur goût de la discrétion trouve souvent ses racines, fondamentalement, dans le différentiel moral entre « prendre » et « faire » dans l'esprit de chacun, et dans l'indignité que l'on associe au fait de prendre, même dans des sociétés où la richesse que cela apporte est enviée, voire célébrée. Ce parfum sulfureux s'accompagne d'un sentiment persistant de vulnérabilité. Ceux qui prennent savent que le risque est permanent que des changements dans la sphère politique, que ce soit à la suite d'un soulèvement populaire ou de rivalités intra-élites, mettent en péril leur capacité non seulement à continuer à accaparer des richesses, mais aussi à conserver le contrôle des avoirs accumulés.

Dans un tel contexte, il n'est guère surprenant de constater que la richesse accumulée par le réseau transnational de « ceux qui prennent » est elle aussi détenue au niveau transnational, dispersée au sein d'un monde où, pour cette richesse-là, les frontières semblent ne pas exister. Ceux qui prennent nourrissent notamment un attrait particulier pour les marchés de l'immobilier haut de gamme, tels que ceux de Paris et de la Côte d'Azur, pour leurs actifs physiques ; et pour les territoires respectant le secret bancaire, comme le Luxembourg et Genève, pour leurs avoirs financiers. La fuite des capitaux peut ainsi être envisagée comme l'une des facettes de ce modèle économique plus vaste.